

COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE REUNION EST
*Bras-Panon – Plaine des Palmistes – Saint-André
Saint-Benoît – Sainte-Rose - Salazie*

SEANCE DU 29 JUIN 2021

AFFAIRE 2021-C078

CONVENTION DE FINANCEMENT AVEC L'AGENCE DEPARTEMENTALE POUR L'INFORMATION SUR LE LOGEMENT (ADIL) POUR L'OBSERVATOIRE DES LOYERS PRIVES

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt-neuf juin le Conseil Communautaire de la Communauté Intercommunale Réunion Est, dûment convoqué, s'est réuni dans le Gymnase de Bras-Fusil à Saint-Benoît, la séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Patrice SELLY.

Le Président certifie que la convocation initiale du Conseil Communautaire avait été faite, le **22 juin 2021**

Le nombre des membres en exercice est **48**

Nombre de membres :

Présents	Représentés	Absents	Total des votes
36	5	7	41

ÉTAIENT PRESENTS : (36)

Monsieur Patrice SELLY,	Madame Catherine Anne PAYET,
Monsieur Michel VERGOZ,	Madame Jimmye COUPOU,
Monsieur Joé BEDIER,	Monsieur Gilles NAZE,
Monsieur Jeannick ATCHAPA,	Madame Vivianne PAYET BEN HAMIDA,
Monsieur Johnny PAYET,	Monsieur Jean-Claude FENELON,
Monsieur Stéphane FOUASSIN,	Monsieur Jean-Marie VIRAPOULLE,
Monsieur Ridwane ISSA,	Madame Marie-Lise CHANE-TO,
Madame Isabelle PERMACAONDIN,	Madame Marie Michèle MARIAYE,
Madame Monique MARIMOUTOU-TACOUN,	Monsieur Augustin CAZAL,
Monsieur Georges PARVEDY,	Monsieur Bruno ROBERT,
Monsieur Patrice BOULEVART,	Madame Sylvie PAYET,
Madame Sidoleine PAPAYA,	Madame Odile DAMOUR,
Madame Elodie PRAUD,	Monsieur Jean-Louis VITAL,
Madame Sonia ALBUFFY,	Madame Marie-Valentine SERRANO,
Madame Anne CANAGUY,	Madame Sophie AUDIFAX-LEBON,
Monsieur Laurent RAMASSAMY,	Monsieur Patrick DALLEAU,
Monsieur Jean-Paul CONSTANT,	Madame Cindy SOUCANE,
Monsieur Laurent PAPAYA,	Monsieur Ludovic ALAMELOU.

ÉTAIENT ABSENTS : (7) Monsieur Jean-Marc PEQUIN, Madame Sabrina DIJOUX, Monsieur Jean Yannick RAMIN, Monsieur Moussa SAÏD, Madame Sabrina RAMIN, Monsieur Axel BOUCHER, Monsieur Daniel GONTHIER.

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : (05) Madame Primilla CEVAMY à Madame Elodie PRAUD, Madame Alexa SOUPOU à Monsieur Georges PARVEDY, Madame Stéphanie POÏNY-TOPLAN à Monsieur Laurent RAMASSAMY, Monsieur Jean-Paul VIRAPOULLE à Monsieur Jean-Marie VIRAPOULLE, Madame Lorraine MERGY à Monsieur Jeannick ATCHAPA.

Le Président Patrice SELLY ne prend pas part aux votes à partir de l'affaire 2021-C097 jusqu'à l'affaire 2021-C105. La présidence de ces séances est assurée par Monsieur Michel VERGOZ (1^{er} Vice-Président), désigné à cet effet.

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Elodie PRAUD qui accepte, a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance.

Que la condition de quorum a été atteinte

Accusé de réception en préfecture
974-249740093-20210629_2021-C078-DE
Date de télétransmission : 08/07/2021
Date de réception préfecture : 08/07/2021

Président
Patrice SELLY

**CONVENTION DE FINANCEMENT AVEC L'AGENCE DEPARTEMENTALE POUR
L'INFORMATION SUR LE LOGEMENT (ADIL) POUR L'OBSERVATOIRE DES LOYERS
PRIVES**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu les statuts de la CIREST en particulier sa compétence « équilibre social de l'habitat »

Vu la délibération du 23 juin 2017 relative à l'adhésion de la CIREST à l'Agence Départementale pour l'Information sur le Logements (ADIL)

Le Président informe que

Le parc locatif privé loge à la Réunion, près d'un ménage sur quatre. Le parc privé a une place et un rôle important dans les dynamiques des marchés du logement et font de son observation un enjeu important de la politique publique locale de l'habitat.

Afin de disposer d'une connaissance du marché locatif privé précise, complète et homogène sur différentes parties du territoire national, et de pouvoir cibler plus finement les politiques publiques conduites dans le domaine du logement, la loi ALUR du 24 mars 2014 a prévu la création d'un réseau d'observatoires dont le déploiement s'opère progressivement depuis 2013 dans la plupart des régions.

S'appuyant sur une démarche partenariale, l'objectif est de mettre à la disposition de tous des données de référence en matière de marchés locatifs privés, grâce à un travail de collecte et d'analyse basé sur une méthodologie statistique rigoureuse définie nationalement.

A la Réunion, la collecte des données est assurée par un co-pilotage entre l'ADIL d'une part pour la réalisation des enquêtes auprès des ménages et, d'autre part par l'AGORAH, pour le recueil des informations auprès des agences immobilières.

Depuis 2017, les travaux de l'observatoire des loyers privés de la Réunion sont soutenus par l'Etat par le biais d'une subvention du ministère en charge du logement à hauteur de 70% (148 429€) et tous les EPCI sont appelés à participer à hauteur de 10 000€, afin de bénéficier d'une observation à l'échelle de leur territoire ou de certains secteurs et de contribuer collégialement à avoir une vision à l'échelle de la Réunion. Le ministère réitère ce soutien pour 2021.

La coordination de cet observatoire est confiée à l'ADIL, qui à ce titre bénéficiera de l'ensemble des subventions qu'elle reversera en partie à l'AGORAH en fonction de la répartition de leurs missions.

La participation de la CIREST au financement de cet observatoire permet de bénéficier d'une déclinaison des outils de suivi des dynamiques en matière de logement sur le territoire, dans le cadre de la politique de l'habitat communautaire menée au travers du PLH 2019-2024.

Afin d'avoir une continuité dans la récolte des données des loyers privés et pour une aide à la décision dans le cadre de la stratégie de l'habitat, la CIREST s'engage à signer la convention de financement avec l'ADIL pour l'observatoire local des loyers privés pour l'année 2021, et à l'octroi d'une subvention d'un montant de 10 000€.

Accusé de réception en préfecture 974-249740093-20210629-2021-C078-DE Date de télétransmission : 08/07/2021 Date de réception préfecture : 08/07/2021
--

Considérant que la dépense est inscrite à hauteur de 10 000,00 euros au budget principal 2021 de la CIREST au chapitre 65, compte 6574 « Subventions de fonctionnement aux associations et organismes de droit privé ».

Considérant que la Commission Aménagement de l'Espace, Habitat, Déplacements et Développement Durable qui s'est réunie le 17 juin 2021 a émis un **avis favorable**.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- Valide les termes du présent rapport,
- Approuve la convention de financement en annexe pour l'observatoire des loyers privés sur le territoire de la CIREST avec l'ADIL pour 2021,
- Autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les documents relatifs à ce partenariat,
- Attribue à l'ADIL les subventions correspondantes

Fait à Saint-Benoît, le 29 juin 2021

**Pour extrait conforme,
Le Président de la CIREST**
Patrice SELLY



Accusé de réception en préfecture
974-249740093-20210629-2021-C078-DE
Date de télétransmission : 08/07/2021
Date de réception préfecture : 08/07/2021

COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE REUNION EST
Bras-Panon – Plaine des Palmistes – Saint-André
Saint-Benoît – Sainte-Rose - Salazie

SEANCE DU 29 JUIN 2021

AFFAIRE 2021-C079

ADHESION A L'AGENCE DEPARTEMENTALE POUR L'INFORMATION SUR LE LOGEMENT (ADIL) - PARTICIPATION AU FONCTIONNEMENT 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt-neuf juin le Conseil Communautaire de la Communauté Intercommunale Réunion Est, dûment convoqué, s'est réuni dans le Gymnase de Bras-Fusil à Saint-Benoît, la séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Patrice SELLY.

Le Président certifie que la convocation initiale du Conseil Communautaire avait été faite, le **22 juin 2021**

Le nombre des membres en exercice est **48**

Nombre de membres :

Présents	Représentés	Absents	Total des votes
36	5	7	41

ÉTAIENT PRESENTS : (36)

Monsieur Patrice SELLY,	Madame Catherine Anne PAYET,
Monsieur Michel VERGOZ,	Madame Jimmye COUPOU,
Monsieur Joé BEDIER,	Monsieur Gilles NAZE,
Monsieur Jeannick ATCHAPA,	Madame Vivianne PAYET BEN HAMIDA,
Monsieur Johnny PAYET,	Monsieur Jean-Claude FENELON,
Monsieur Stéphane FOUASSIN,	Monsieur Jean-Marie VIRAPOULLE,
Monsieur Ridwane ISSA,	Madame Marie-Lise CHANE-TO,
Madame Isabelle PERMACAONDIN,	Madame Marie Michèle MARIAYE,
Madame Monique MARIMOUTOU-TACOUN,	Monsieur Augustin CAZAL,
Monsieur Georges PARVEDY,	Monsieur Bruno ROBERT,
Monsieur Patrice BOULEVART,	Madame Sylvie PAYET,
Madame Sidoleine PAPAYA,	Madame Odile DAMOUR,
Madame Elodie PRAUD,	Monsieur Jean-Louis VITAL,
Madame Sonia ALBUFFY,	Madame Marie-Valentine SERRANO,
Madame Anne CANAGUY,	Madame Sophie AUDIFAX-LEBON,
Monsieur Laurent RAMASSAMY,	Monsieur Patrick DALLEAU,
Monsieur Jean-Paul CONSTANT,	Madame Cindy SOUCANE,
Monsieur Laurent PAPAYA,	Monsieur Ludovic ALAMELOU.

ÉTAIENT ABSENTS : (7) Monsieur Jean-Marc PEQUIN, Madame Sabrina DIJOUX, Monsieur Jean Yannick RAMIN, Monsieur Moussa SAÏD, Madame Sabrina RAMIN, Monsieur Axel BOUCHER, Monsieur Daniel GONTHIER.

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : (05) Madame Primilla CEVAMY à Madame Elodie PRAUD, Madame Alexa SOUPOU à Monsieur Georges PARVEDY, Madame Stéphanie POÏNY-TOPLAN à Monsieur Laurent RAMASSAMY, Monsieur Jean-Paul VIRAPOULLE à Monsieur Jean-Marie VIRAPOULLE, Madame Lorraine MERGY à Monsieur Jeannick ATCHAPA.

Le Président Patrice SELLY ne prend pas part aux votes à partir de l'affaire 2021-C097 jusqu'à l'affaire 2021-C105. La présidence de ces séances est assurée par Monsieur Michel VERGOZ (1^{er} Vice-Président), désigné à cet effet.

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Elodie PRAUD qui accepte, a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance.

Que la condition de quorum a été atteinte

Accusé de réception en préfecture
974-249740093-20210629-2021-C079-DE
Date de télétransmission : 08/07/2021
Date de réception préfecture : 08/07/2021

Patrice SELLY



AFFAIRE 2021-C079

**ADHESION A L'AGENCE DEPARTEMENTALE POUR L'INFORMATION SUR LE
LOGEMENT (ADIL)
PARTICIPATION AU FONCTIONNEMENT 2021**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation et notamment son article L.366-1 ;

Vu la demande de financement de l'ADIL auprès de la CIREST le 02 mars 2021 ;

Le Président informe que

De forme associative, l'ADIL de la Réunion a été créée en 1987 à l'initiative du Conseil Départemental et est agréé par le Secrétariat d'Etat chargé du logement et de l'urbanisme. Elle offre aux particuliers un conseil complet et gratuit sur tous les problèmes de logement, qu'ils soient juridiques, financiers ou fiscaux.

Il précise que dès sa création, l'ADIL a fait le choix de la décentralisation et du rapprochement avec le public en étant présente dans toutes les communes du Département.

Les permanences des conseillers-juristes ont lieu en mairie et sont jumelées avec celles des architectes-conseillers du CAUE, afin d'apporter une information complète dans un même lieu à nos consultants. Une excellente coordination est ainsi assurée entre les interventions des deux organismes dont les missions sont complémentaires, notamment dans le domaine de l'accession à la propriété.

En outre, l'ADIL anime le Plan Départemental d'Action pour les Personnes Défavorisées (PDALHPD) ainsi que le Pôle Départemental de Lutte contre l'Habitat Indigne (PDLHI).

Le Président informe que dans le cadre de sa compétence Aménagement et Habitat, et au regard des évolutions réglementaires, la CIREST s'est engagée dans une démarche volontaire dans le domaine du logement, notamment avec l'adoption de son 3ème Programme Local de l'Habitat (PLH) 2019-2024, et la mise en oeuvre de son Programme Local de Lutte contre l'Habitat Indigne (PILHI).

De plus, la Conférence Intercommunale du Logement a été installée en 2018. La Convention Intercommunale d'Attribution (CIA) a été adoptée en 2019 ainsi que le Plan Partenarial de Gestion de la Demande de Logement Social (PPGD).

L'adhésion de la CIREST à l'ADIL permet un travail en collaboration sur les sujets précités, et permet à la CIREST de bénéficier pleinement des services de l'ADIL, notamment en terme d'appui juridique, notamment dans le cadre de la mission PILHI et, au travers des 16 permanences mensuelles assurées par les conseillers juristes sur notre territoire, garantissant un relais fort pour la politique de l'habitat.

Enfin, l'ADIL, par courrier en date du 02 mars 2021, a sollicité l'adhésion de la CIREST pour l'exercice 2021, pour un montant de financement de 7 000 € permettant de garantir le bon fonctionnement de la structure.

Accusé de réception en préfecture 974-249740093-20210629-2021-C079-DE Date de télétransmission : 08/07/2021 Date de réception préfecture : 08/07/2021
--

Le Président informe que conformément aux statuts de l'ADIL, cette contribution financière, permet à la CIREST, d'être présente, bien évidemment à l'assemblée générale en tant qu'adhérent, mais également au conseil d'administration de l'association.

Considérant que cette dépense sera inscrite au budget 2021 de la CIREST, chapitre 65, compte 6574 «subventions de fonctionnement aux associations et organismes de droit privé».

Considérant que la Commission Aménagement de l'Espace, Habitat, Déplacements et Développement Durable qui s'est réunie le 17 juin 2021, a émis un **avis favorable** pour l'attribution d'une subvention d'un montant de 7 000 € à l'ADIL.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- Valide les termes du présent rapport,
- Valide la Convention jointe en annexe,
- Approuve le versement d'une subvention de 7 000 € pour la participation au fonctionnement de l'ADIL pour l'année 2021,
- Autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les documents y afférents.

Fait à Saint-Benoît, le 29 juin 2021

**Pour extrait conforme,
Le Président de la CIREST**
Patrice SELLY



Accusé de réception en préfecture
974-249740093-20210629-2021-C079-DE
Date de télétransmission : 08/07/2021
Date de réception préfecture : 08/07/2021

COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE REUNION EST
*Bras-Panon – Plaine des Palmistes – Saint-André
Saint-Benoît – Sainte-Rose - Salazie*

SEANCE DU 29 JUIN 2021

AFFAIRE 2021-C080
PARTICIPATION AU PROGRAMME D'ACTIVITES DE L'AGORAH 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt-neuf juin le Conseil Communautaire de la Communauté Intercommunale Réunion Est, dûment convoqué, s'est réuni dans le Gymnase de Bras-Fusil à Saint-Benoît, la séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Patrice SELLY.

Le Président certifie que la convocation initiale du Conseil Communautaire avait été faite, le **22 juin 2021**

Le nombre des membres en exercice est **48**

Nombre de membres :

Présents	Représentés	Absents	Total des votes
36	5	7	41

ÉTAIENT PRESENTS : (36)

Monsieur Patrice SELLY,
Monsieur Michel VERGOZ,
Monsieur Joé BEDIER,
Monsieur Jeannick ATCHAPA,
Monsieur Johnny PAYET,
Monsieur Stéphane FOUASSIN,
Monsieur Ridwane ISSA,
Madame Isabelle PERMACAONDIN,
Madame Monique MARIMOUTOU-TACOUN,
Monsieur Georges PARVEDY,
Monsieur Patrice BOULEVART,
Madame Sidoleine PAPAYA,
Madame Elodie PRAUD,
Madame Sonia ALBUFFY,
Madame Anne CANAGUY,
Monsieur Laurent RAMASSAMY,
Monsieur Jean-Paul CONSTANT,
Monsieur Laurent PAPAYA,

Madame Catherine Anne PAYET,
Madame Jimmye COUPOU,
Monsieur Gilles NAZE,
Madame Vivianne PAYET BEN HAMIDA,
Monsieur Jean-Claude FENELON,
Monsieur Jean-Marie VIRAPOULLE,
Madame Marie-Lise CHANE-TO,
Madame Marie Michèle MARIAYE,
Monsieur Augustin CAZAL,
Monsieur Bruno ROBERT,
Madame Sylvie PAYET,
Madame Odile DAMOUR,
Monsieur Jean-Louis VITAL,
Madame Marie-Valentine SERRANO,
Madame Sophie AUDIFAX-LEBON,
Monsieur Patrick DALLEAU,
Madame Cindy SOUCANE,
Monsieur Ludovic ALAMELOU.

ÉTAIENT ABSENTS : (7) Monsieur Jean-Marc PEQUIN, Madame Sabrina DIJOUX, Monsieur Jean Yannick RAMIN, Monsieur Moussa SAÏD, Madame Sabrina RAMIN, Monsieur Axel BOUCHER, Monsieur Daniel GONTHIER.

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : (05) Madame Primilla CEVAMY à Madame Elodie PRAUD, Madame Alexa SOUPOU à Monsieur Georges PARVEDY, Madame Stéphanie POÏNY-TOPLAN à Monsieur Laurent RAMASSAMY, Monsieur Jean-Paul VIRAPOULLE à Monsieur Jean-Marie VIRAPOULLE, Madame Lorraine MERGY à Monsieur Jeannick ATCHAPA.

Le Président Patrice SELLY ne prend pas part aux votes à partir de l'affaire 2021-C097 jusqu'à l'affaire 2021-C105. La présidence de ces séances est assurée par Monsieur Michel VERGOZ (1^{er} Vice-Président), désigné à cet effet.

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Elodie PRAUD qui accepte, a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance.

Que la condition de quorum a été atteinte

Accusé de réception en préfecture
974-249740093-20210629-2021-C080-DE
Date de télétransmission : 08/07/2021
Date de réception préfecture : 08/07/2021



PARTICIPATION AU PROGRAMME D'ACTIVITES DE L'AGORAH 2021

Considérant que l'Agence pour l'Observation de la Réunion, l'Aménagement et l'Habitat (AGORAH) créée en 1992 a pour objet « d'éclairer et d'animer la réflexion stratégique dans les domaines de l'aménagement et du développement du territoire pour le compte de ses adhérents et participe à la construction du futur projet de territoire de l'île et de son influence dans l'océan indien ».

Considérant que la CIREST a été membre de 1999 à 2012, et a décidé d'adhérer à nouveau à l'agence fin 2016.

Considérant que les missions qui intéressent plus particulièrement la CIREST, concernent les portraits de quartiers sur la CIREST et les données issues des différents observatoires, tels que l'observatoire régional de l'habitat indigne et l'atlas du foncier Economique, l'observatoire foncier des données valeurs foncières (DVF). Ces données et indicateurs permettront d'aider à la réflexion et à la décision, les différentes politiques sectorielles de la CIREST dans le cadre de ses compétences.

Considérant que l'AGORAH a sollicité la participation de la CIREST au programme d'activités de l'Agence pour 2021, pour un montant de financement de 50 000 € par courrier du 28 janvier 2021.

Considérant que cette dépense sera inscrite au budget 2021 de la CIREST au chapitre 204 et compte 20421 « Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé ».

Considérant que la Commission Aménagement, Habitat, Mobilité qui s'est réunie le 17 juin 2021, a émis un **avis favorable**.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- Valide les termes du présent rapport,
- Valide la Convention jointe en annexe,
- Approuve le versement d'une subvention de 50 000€ à l'AGORAH dans le cadre de la participation de la CIREST à son programme d'activités 2021,
- Autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les documents y afférents.

Fait à Saint-Benoît, le 29 juin 2021

**Pour extrait conforme,
Le Président de la CIREST
Patrice SELLY**



Accusé de réception en préfecture
974-249740093-20210629-2021-C080-DE
Date de télétransmission : 08/07/2021
Date de réception préfecture : 08/07/2021

COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE REUNION EST
*Bras-Panon – Plaine des Palmistes – Saint-André
Saint-Benoît – Sainte-Rose - Salazie*

SEANCE DU 29 JUIN 2021

AFFAIRE 2021-C081

**SUBVENTION POUR L'ANNEE 2021 A L'AGENCE IMMOBILIERE A VOCATION SOCIALE
« SOLEIL »**

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt-neuf juin le Conseil Communautaire de la Communauté Intercommunale Réunion Est, dûment convoqué, s'est réuni dans le Gymnase de Bras-Fusil à Saint-Benoît, la séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Patrice SELLY.

Le Président certifie que la convocation initiale du Conseil Communautaire avait été faite, le **22 juin 2021**

Le nombre des membres en exercice est **48**

Nombre de membres :

Présents	Représentés	Absents	Total des votes
36	5	7	41

ÉTAIENT PRESENTS : (36)

Monsieur Patrice SELLY, Monsieur Michel VERGOZ, Monsieur Joé BEDIER, Monsieur Jeannick ATCHAPA, Monsieur Johnny PAYET, Monsieur Stéphane FOUASSIN, Monsieur Ridwane ISSA, Madame Isabelle PERMACAONDIN, Madame Monique MARIMOUTOU-TACOUN, Monsieur Georges PARVEDY, Monsieur Patrice BOULEVART, Madame Sidoleine PAPAYA, Madame Elodie PRAUD, Madame Sonia ALBUFFY, Madame Anne CANAGUY, Monsieur Laurent RAMASSAMY, Monsieur Jean-Paul CONSTANT, Monsieur Laurent PAPAYA,	Madame Catherine Anne PAYET, Madame Jimmye COUPOU, Monsieur Gilles NAZE, Madame Vivianne PAYET BEN HAMIDA, Monsieur Jean-Claude FENELON, Monsieur Jean-Marie VIRAPOULLE, Madame Marie-Lise CHANE-TO, Madame Marie Michèle MARIAYE, Monsieur Augustin CAZAL, Monsieur Bruno ROBERT, Madame Sylvie PAYET, Madame Odile DAMOUR, Monsieur Jean-Louis VITAL, Madame Marie-Valentine SERRANO, Madame Sophie AUDIFAX-LEBON, Monsieur Patrick DALLEAU, Madame Cindy SOUCANE, Monsieur Ludovic ALAMELOU.
---	--

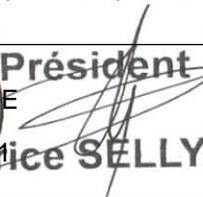
ÉTAIENT ABSENTS : (7) Monsieur Jean-Marc PEQUIN, Madame Sabrina DIJOUX, Monsieur Jean Yannick RAMIN, Monsieur Moussa SAÏD, Madame Sabrina RAMIN, Monsieur Axel BOUCHER, Monsieur Daniel GONTHIER.

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : (05) Madame Primilla CEVAMY à Madame Elodie PRAUD, Madame Alexa SOUPOU à Monsieur Georges PARVEDY, Madame Stéphanie POÏNY-TOPLAN à Monsieur Laurent RAMASSAMY, Monsieur Jean-Paul VIRAPOULLE à Monsieur Jean-Marie VIRAPOULLE, Madame Lorraine MERGY à Monsieur Jeannick ATCHAPA.

Le Président Patrice SELLY ne prend pas part aux votes à partir de l'affaire 2021-C097 jusqu'à l'affaire 2021-C105. La présidence de ces séances est assurée par Monsieur Michel VERGOZ (1^{er} Vice-Président), désigné à cet effet.

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Elodie PRAUD qui accepte, a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance.

Que la condition de quorum a été atteinte.


Le Président
 Patrice SELLY

Accusé de réception en préfecture
 974-249740093-20210629-2021-C081-DE
 Date de télétransmission : 08/07/2021
 Date de réception préfecture : 08/07/2021

**SUBVENTION POUR L'ANNE 2021
A L'AGENCE IMMOBILIERE A VOCATION SOCIALE « SOLEIL »**

Vu le Code général des collectivités territoriales;

Vu la demande de financement de l'Agence Immobilière à Vocation Sociale en date du 26 avril 2021 ;

Considérant que l'Agence Immobilière SOLidarité Et Investissement Locatif (AI. SOLEIL) a été créée en décembre 2005, et a pour objet d'apporter son concours à la mise en œuvre du droit au logement dans le département de la Réunion.

A cette fin, elle mobilise une offre de logements décents dans le parc privé et dans le parc public, destinée à répondre aux besoins des personnes qui ne parviennent pas à accéder aux logements par les circuits d'attribution classique.

Considérant que l'AI. SOLEIL fait partie d'un réseau de 44 AI.V.S (Agence Immobilière à Vocation Sociale) sur la métropole et les DOM, les plus anciennes existent depuis 20 ans. Ces agences sont fédérées au sein de la FAPIL, la Fédération des Associations pour la Promotion et l'Insertion par le Logement.

Considérant que le public ciblé est représenté notamment par des demandeurs de logements en difficulté, relevant du Plan Départemental d'Action pour le Logement des Personnes Défavorisées (PDALHPD), qui sont hébergés et susceptibles d'occuper un logement autonome, qui sont en mesure de payer un loyer, mais qui ne sont pas à même d'apporter les garanties exigées par les bailleurs.

Le Président informe qu'à sa création, il y a maintenant 15 ans, l'AI. SOLEIL s'était fixée comme objectif la gestion de 200 logements sur l'île.

Fin 2020, elle atteignait la gestion de 412 logements dont 54 logements sur le territoire de la CIREST.

Le constat de l'AIVS sur l'Est dans le cadre de ses missions: les prix du marché locatif ont augmenté sur le territoire de la CIREST et les propriétaires préfèrent louer en direct. Il est difficile pour l'Agence Soleil de capter des logements sur le territoire.

Compte tenu de ses compétences en matière « d'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire » et du premier programme d'action du PLH intercommunal approuvé le 24 février 2005, la CIREST avait adhéré historiquement à l'Agence SOLEIL.

Amorcé en 2020, dans le cadre de la lutte contre l'habitat indigne, l'AIVS travaille en partenariat avec la CIREST pour la mise en place de son nouveau dispositif d'accompagnement des propriétaires bailleurs. Et notamment, dans le cadre de l'appel à projet « stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, mené par la DJSCS, en lien avec l'opérateur SOLIHA, pour des logements repérés dans le cadre du PILHI. La CIREST est territoire pilote de cet appel à projet, ayant mis en place un dispositif spécifique pour les propriétaires bailleurs. L'Agence Soleil, en tant qu'intermédiation locative, prend le relais sur l'information des aides de l'ANAH et des possibilités et l'intérêt de conventionnements ANAH avec ou sans travaux

Accusé de réception en préfecture 974-249740093-20210629-2021-C081-DE Date de télétransmission : 08/07/2021 Date de réception préfecture : 08/07/2021
--

pour les propriétaires bailleurs. A cet effet, des logements décents pourront être remis sur le marché locatif de la CIREST avec un encadrement des loyers.

Aussi, le Président propose d'apporter un soutien financier d'un montant de 10 000 € à la structure pour lui permettre d'assurer ses missions en lien avec l'équipe PILHI.

Considérant que cette dépense est prévue au budget primitif 2021 de la CIREST, chapitre 65, article 6574 «subventions de fonctionnement aux associations et organismes de droit privé».

Considérant que la Commission Aménagement, Habitat, et mobilité qui s'est réunie le 17 juin 2021 a émis un **avis favorable** pour l'attribution d'une subvention d'un montant de 10 000 € à l'Agence SOLEIL.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- Valide les termes du présent rapport,
- Valide la Convention jointe en annexe,
- Approuve le versement d'une subvention de fonctionnement de 10 000 € à l'Association Agence Immobilière à Vocation Sociale « SOLEIL » pour l'année 2021,
- Autorise le Président ou son représentant à signer tous les actes y afférents.

Fait à Saint-Benoît, le 29 juin 2021

**Pour extrait conforme,
Le Président de la CIREST
Patrice SELLY**



Accusé de réception en préfecture
974-249740093-20210629-2021-C081-DE
Date de télétransmission : 08/07/2021
Date de réception préfecture : 08/07/2021

COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE REUNION EST
Bras-Panon – Plaine des Palmistes – Saint-André
Saint-Benoît – Sainte-Rose - Salazie

SEANCE DU 29 JUIN 2021

AFFAIRE 2021-C082

**CONVENTIONS D'ACQUISITION FONCIERE ET DE PORTAGE N° 09 13 01, 09 13 02 ET 09 13 05
CONCLUES ENTRE LA COMMUNE, LA CIREST, L'EPF REUNION ET LA SHLMR.
AVENANT N°1 AUX CONVENTIONS : CHANGEMENT DE DESTINATION, REPRISE DU PORTAGE
PAR LA COMMUNE DE ST ANDRE ET REMBOURSEMENT DE LA SUBVENTION DE LA CIREST
EN FAVEUR DU LOGEMENT AIDE.**

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt-neuf juin le Conseil Communautaire de la Communauté Intercommunale Réunion Est, dûment convoqué, s'est réuni dans le Gymnase de Bras-Fusil à Saint-Benoît, la séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Patrice SELLY.

Le Président certifie que la convocation initiale du Conseil Communautaire avait été faite, le **22 juin 2021**

Nombre de membres :

Présents	Représentés	Absents	Total des votes
36	5	7	41

ÉTAIENT PRESENTS : (36)

Monsieur Patrice SELLY,
Monsieur Michel VERGOZ,
Monsieur Joé BEDIER,
Monsieur Jeannick ATCHAPA,
Monsieur Johnny PAYET,
Monsieur Stéphane FOUASSIN,
Monsieur Ridwane ISSA,
Madame Isabelle PERMACAONDIN,
Madame Monique MARIMOUTOU-TACOUN,
Monsieur Georges PARVEDY,
Monsieur Patrice BOULEVART,
Madame Sidoleine PAPAYA,
Madame Elodie PRAUD,
Madame Sonia ALBUFFY,
Madame Anne CANAGUY,
Monsieur Laurent RAMASSAMY,
Monsieur Jean-Paul CONSTANT,
Monsieur Laurent PAPAYA,

Madame Catherine Anne PAYET,
Madame Jimmye COUPOU,
Monsieur Gilles NAZE,
Madame Vivianne PAYET BEN HAMIDA,
Monsieur Jean-Claude FENELON,
Monsieur Jean-Marie VIRAPOULLE,
Madame Marie-Lise CHANE-TO,
Madame Marie Michèle MARIAYE,
Monsieur Augustin CAZAL,
Monsieur Bruno ROBERT,
Madame Sylvie PAYET,
Madame Odile DAMOUR,
Monsieur Jean-Louis VITAL,
Madame Marie-Valentine SERRANO,
Madame Sophie AUDIFAX-LEBON,
Monsieur Patrick DALLEAU,
Madame Cindy SOUCANE,
Monsieur Ludovic ALAMELOU.

ÉTAIENT ABSENTS : (7) Monsieur Jean-Marc PEQUIN, Madame Sabrina DIJOUX, Monsieur Jean Yannick RAMIN, Monsieur Moussa SAÏD, Madame Sabrina RAMIN, Monsieur Axel BOUCHER, Monsieur Daniel GONTHIER.

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : (05) Madame Primilla CEVAMY à Madame Elodie PRAUD, Madame Alexa SOUPOU à Monsieur Georges PARVEDY, Madame Stéphanie POÏNY-TOPLAN à Monsieur Laurent RAMASSAMY, Monsieur Jean-Paul VIRAPOULLE à Monsieur Jean-Marie VIRAPOULLE, Madame Lorraine MERGY à Monsieur Jeannick ATCHAPA.

Le Président Patrice SELLY ne prend pas part aux votes à partir de l'affaire 2021-C097 jusqu'à l'affaire 2021-C105. La présidence de ces séances est assurée par Monsieur Michel VERGOZ (1^{er} Vice-Président), désigné à cet effet.

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Elodie PRAUD qui accepte, a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance.

Que la condition de quorum a été atteinte



Le Président

Accusé de réception en préfecture
974-249740093-20210629-2021-C082-DE
Date de télétransmission : 12/07/2021
Date de réception préfecture : 12/07/2021

Patrice SELLY

**CONVENTIONS D'ACQUISITION FONCIERE ET DE PORTAGE
N° 09 13 01, 09 13 02 et 09 13 05 CONCLUES ENTRE LA COMMUNE,
LA CIREST, L'EPF REUNION ET LA SHLMR.**

**AVENANT N°1 AUX CONVENTIONS : CHANGEMENT DE DESTINATION,
REPRISE DU PORTAGE PAR LA COMMUNE DE ST ANDRE ET
REMBOURSEMENT DE LA SUBVENTION DE LA CIREST EN FAVEUR
DU LOGEMENT AIDE.**

Vu le Code de l'urbanisme et notamment son article L. 300-1,

Vu les conventions d'acquisition foncière et de portage n°09 13 01, 09 13 02 et 09 13 05, conclues entre la commune, la CIREST, l'EPFR et la SHLMR,

Par conventions opérationnelles d'acquisition foncière et de portage n° 09 13 01, 09 13 02 et 09 13 05 conclues entre la Commune de SAINT-ANDRE, la CIREST, l'EPF Réunion et la SHLMR, il a été convenu :

- De l'acquisition par l'EPF Réunion des parcelles contiguës suivantes :

Référence. Cadastrale	PLU	Surface	Propriétaire Initial	Prix d'acquisition
AO 152	Ub	526 m ²	Cts MOUSSEUX	86 400 €
AO 153	Ub	430 m ²	IBRAHIM	66 000 €
AO 393	Ub	846 m ²	Epoux SAUTRON	150 300 €

- des conditions de portage et de rétrocession desdits immeubles à la commune dans un délai de 6 ans à dater de leur acquisition, en vue de la réalisation **d'une opération de logements comprenant à minima 60% de logements aidés.**
- de la possibilité pour la Commune, conformément à l'article 2 des conventions, de désigner un repreneur,
- de la désignation de la SHLMR en qualité de repreneur à ces conventions,
- de l'octroi d'une subvention par la CIREST au titre du dispositif de bonification foncière CIREST/EPFR en faveur du logement aidé, d'un montant de 20% du prix d'acquisition par l'EPFR, soit respectivement 17 280 €, 13 200 € et 30 060 € (total : 60 540 €),

Les parcelles de terrain ont été acquises par l'EPF Réunion en date du 24 septembre 2013 et 12 juin 2014.

Considérant :

- que les parcelles cadastrées AO 152,153, 393 sont situées dans le périmètre d'étude de la RHI Petit Bazar ;

Accusé de réception en préfecture
974-249740093-20210629-2021-C082-DE
Date de télétransmission : 12/07/2021
Date de réception préfecture : 12/07/2021

- que ce périmètre a été intégré dans les périmètres Quartiers Prioritaires de la Ville (QPV) au titre de la politique de la ville,
- que les périmètres QPV (loi Egalité et Citoyenneté de 2017) ne peuvent plus accueillir la construction de nouveaux logements aidés, ce qui a pour conséquence de remettre en cause la destination initiale de l'acquisition (« opération de logement comprenant à minima 60% de logements aidés ») retenue dans la convention de portage.
- et qu'en conséquence, la SHLMR, par courrier du 29 août 2019, a informé la Commune de cette difficulté et a sollicité l'autorisation de se retirer de la convention de portage.

La Commune de Saint-André a souhaité que la rétrocession soit réalisée au profit de la Commune et a également souhaité modifier la destination de ce foncier, qui ne sera désormais plus destiné à recevoir une opération comportant à minima 60% de logements aidés ; le bien étant désormais destiné à la réalisation d'un équipement public de type médicoéducatif.

Par suite, il devra être constaté la déchéance de la subvention accordée par la CIREST sur ces biens au titre du dispositif d'aide en faveur du logement aidé.

L'EPFR a transmis des projets d'avenants n°1 aux conventions d'acquisition foncière n° 09 13 01, n° 09 13 02, n° 09 13 05 dont les principaux éléments sont repris ci-après :

- Le coût d'acquisition initial à rembourser par la Commune à l'EPFR est de **302 700 euros**.

N° convention	Réf cadastrale	Contenance cadastrale	Zonage PLU	Valeur d'Achat (en €)
09 13 05	AO 153	0ha04a30ca	UB	66 000.00 €
09 13 01	AO 152	0ha05a26ca	UB	86 400.00 €
09 13 02	AO 393	0ha08a46ca	UB	150 300.00 €

La Commune n'étant plus en mesure de respecter l'engagement ferme de réaliser une opération respectant une proportion d'au moins 60% de logements aidés en application de la convention cadre signée entre la CIREST et l'EPFR, suite au courrier de la SHLMR, et dès lors, il est fait application des dispositions figurant à l'article 7 des conventions susdites, qui dispose :

« En cas de non-respect par la Commune ou son repreneur de leur engagement relatif à la mise en œuvre d'une politique de l'habitat comprenant à minima la destination prévue ainsi que prévue aux présentes devra faire l'objet d'un remboursement à l'EPCI par le dernier attributaire de cette contribution »

Dans ce cas, le montant de la subvention accordée par l'EPCI sera réintégré dans le prix de revient de l'immeuble augmenté des frais de portage correspondants et ce depuis la date d'acquisition jusqu'à la date de rachat de l'immeuble par la Commune ou son repreneur à l'EPF réunion » ;

Accusé de réception en préfecture
974-249740093-20210629-2021-C082-DE
Date de télétransmission : 12/07/2021
Date de réception préfecture : 12/07/2021

En conséquence, les subventions de 17 280 €, 13 200 € et 30 060 € (total : 60 540 €), octroyées par la CIREST ayant bénéficié à ces opérations, seront donc remboursées par l'EPFR à l'EPCI et ces montants seront réintégrés dans le prix de revient des immeubles dans les conditions visées ci-dessus.

Considérant que la Commission Aménagement, Habitat, Mobilité qui s'est réunie le 27 juin 2021, a émis un **avis favorable**.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- Approuve les termes de l'avenant n°1 aux conventions n° 09 13 01, 09 13 05 et 09 13 02 à intervenir entre la Commune, la CIREST, la SHLMR et l'E.P.F. Réunion,
- Autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer l'avenant n°1 aux conventions d'acquisition foncière et de portage n° 09 13 01, 09 13 05 et 09 13 02 annexées à la présente.
- Autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les actes nécessaires relatifs à cette affaire.

Fait à Saint-Benoît, le 29 juin 2021

**Pour extrait conforme,
Le Président de la CIREST
Patrice SELLY**



Accusé de réception en préfecture
974-249740093-20210629-2021-C082-DE
Date de télétransmission : 12/07/2021
Date de réception préfecture : 12/07/2021

COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE REUNION EST
*Bras-Panon – Plaine des Palmistes – Saint-André
Saint-Benoît – Sainte-Rose - Salazie*

SEANCE DU 29 JUIIN 2021

AFFAIRE 2021-C083

PPGDID 2019-2024

CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION GEOD

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt-neuf juin le Conseil Communautaire de la Communauté Intercommunale Réunion Est, dûment convoqué, s'est réuni dans le Gymnase de Bras-Fusil à Saint-Benoît, la séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Patrice SELLY.

Le Président certifie que la convocation initiale du Conseil Communautaire avait été faite, le **22 juin 2021**

Le nombre des membres en exercice est **48**

Nombre de membres :

Présents	Représentés	Absents	Total des votes
36	5	7	41

ÉTAIENT PRESENTS : (36)

Monsieur Patrice SELLY,
Monsieur Michel VERGOZ,
Monsieur Joé BEDIER,
Monsieur Jeannick ATCHAPA,
Monsieur Johnny PAYET,
Monsieur Stéphane FOUASSIN,
Monsieur Ridwane ISSA,
Madame Isabelle PERMACAONDIN,
Madame Monique MARIMOUTOU-TACOUN,
Monsieur Georges PARVEDY,
Monsieur Patrice BOULEVART,
Madame Sidoleine PAPAYA,
Madame Elodie PRAUD,
Madame Sonia ALBUFFY,
Madame Anne CANAGUY,
Monsieur Laurent RAMASSAMY,
Monsieur Jean-Paul CONSTANT,
Monsieur Laurent PAPAYA,

Madame Catherine Anne PAYET,
Madame Jimmye COUPOU,
Monsieur Gilles NAZE,
Madame Vivianne PAYET BEN HAMIDA,
Monsieur Jean-Claude FENELON,
Monsieur Jean-Marie VIRAPOULLE,
Madame Marie-Lise CHANE-TO,
Madame Marie Michèle MARIAYE,
Monsieur Augustin CAZAL,
Monsieur Bruno ROBERT,
Madame Sylvie PAYET,
Madame Odile DAMOUR,
Monsieur Jean-Louis VITAL,
Madame Marie-Valentine SERRANO,
Madame Sophie AUDIFAX-LEBON,
Monsieur Patrick DALLEAU,
Madame Cindy SOUCANE,
Monsieur Ludovic ALAMELOU.

ÉTAIENT ABSENTS : (7) Monsieur Jean-Marc PEQUIN, Madame Sabrina DIJOUX, Monsieur Jean Yannick RAMIN, Monsieur Moussa SAÏD, Madame Sabrina RAMIN, Monsieur Axel BOUCHER, Monsieur Daniel GONTHIER.

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : (05) Madame Primilla CEVAMY à Madame Elodie PRAUD, Madame Alexa SOUPOU à Monsieur Georges PARVEDY, Madame Stéphanie POÏNY-TOPLAN à Monsieur Laurent RAMASSAMY, Monsieur Jean-Paul VIRAPOULLE à Monsieur Jean-Marie VIRAPOULLE, Madame Lorraine MERGY à Monsieur Jeannick ATCHAPA.

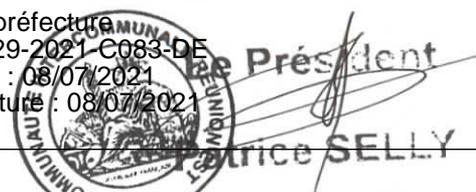
Le Président Patrice SELLY ne prend pas part aux votes à partir de l'affaire 2021-C097 jusqu'à l'affaire 2021-C105. La présidence de ces séances est assurée par Monsieur Michel VERGOZ (1^{er} Vice-Président), désigné à cet effet.

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Elodie PRAUD qui accepte, a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance.

Que la condition de quorum a été atteinte.

Accusé de réception en préfecture
974-249740093-20210629-2021-C083-DE
Date de télétransmission : 08/07/2021
Date de réception préfecture : 08/07/2021

Président
Patrice SELLY



PPGDID 2019-2024
CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION GEOD

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 97 de la loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, dite loi ALUR, qui prévoit la mise en œuvre du Plan Partenarial de Gestion de la Demande en logement et d'Information des Demandeurs (PPGDID), dont un des axes est l'harmonisation du traitement de la demande en logement.

Vu la loi n°2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté,

Considérant l'approbation du Plan Partenarial de Gestion de la Demande de logement social et d'Information des Demandeurs lors de la Conférence Intercommunale du Logement (CIL) du 19 septembre 2019,

Considérant l'adoption du PPGDID 2019-2024 par délibération du Conseil Communautaire du 30 octobre 2019 et acté le principe d'un partenariat avec l'Association GEOD (action 3)

Considérant que la Commission Aménagement, Habitat, Mobilité qui s'est réunie le 17 juin 2021, a émis un avis favorable,

Considérant que cette dépense est inscrite au budget 2021 de la CIREST, chapitre 65, compte 65738

L'association GEOD

A la Réunion, les bailleurs sociaux ont fait le choix de mutualiser les fonctions d'enregistrement de la demande de logement social en créant l'association GEOD. L'association GEOD est située dans les locaux de l'Association Régionale des Maîtres d'Ouvrage Sociaux et Aménageurs Océan Indien (ARMOS).

L'association GEOD a depuis conventionné avec certains EPCI de la Réunion pour réaliser la vérification et l'enregistrement de tous les dossiers de demande de logement social dans le Système National d'Enregistrement (SNE) ; elle effectue également une mission de contrôle sur les demandes saisies directement sur le Portail Grand Public. D'autres missions, telles que l'observation de la demande et des attributions peuvent être également confiées à l'association.

Missions confiées à l'association

La convention de partenariat (jointe en annexe au présent rapport) avec l'association GEOD permettra :

- 1- l'observation de la demande et des attributions dans le cadre du PPGD de la CIREST
- 2- la vérification des demandes déposées sur le Portail Grand Public,

Accusé de réception en préfecture 974-249740093-20210629-2021-C083-DE Date de télétransmission : 08/07/2021 Date de réception préfecture : 08/07/2021
--

- 3- L'accompagnement de la CIREST et des communes en tant que futurs guichets sur la connaissance du SNE : formation des guichets des communes disposant nouvellement de l'accès au SNE.
- 4- La mise en œuvre d'une convention de mandat entre la CIREST, les communes et GEOD pour l'enregistrement des demandes de logement social.

Conformément à la convention de partenariat, cette contribution financière, permet à la CIREST, d'être présente, à l'assemblée générale en tant qu'adhérente, mais également au conseil d'administration de l'association.

Cette dépense est inscrite au budget 2021 de la CIREST, chapitre 65, compte 65738.

Considérant que la Commission Aménagement, Habitat, Mobilité qui s'est réunie le 17 juin 2021, a émis un **avis favorable**.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- Approuve le partenariat de la CIREST pour 2021 avec l'association GEOD pour la réalisation des missions confiées,
- Valide les termes du présent rapport,
- Valide la convention jointe en annexe,
- Approuve le versement d'une subvention de 20 000€ à GEOD pour la réalisation des missions citées ci-avant, pour l'année 2021,
- Autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les documents y afférents.

Fait à Saint-Benoît, le 29 juin 2021

**Pour extrait conforme,
Le Président de la CIREST
Patrice SELLY**



Accusé de réception en préfecture
974-249740093-20210629-2021-C083-DE
Date de télétransmission : 08/07/2021
Date de réception préfecture : 08/07/2021

COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE REUNION EST
*Bras-Panon – Plaine des Palmistes – Saint-André
Saint-Benoît – Sainte-Rose - Salazie*

SEANCE DU 29 JUIN 2021

AFFAIRE 2021-C084

MISSION LOCALE EST ACCOMPAGNEMENT DU PROJET « JEUNES & LOGES »

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt-neuf juin le Conseil Communautaire de la Communauté Intercommunale Réunion Est, dûment convoqué, s'est réuni dans le Gymnase de Bras-Fusil à Saint-Benoît, la séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Patrice SELLY.

Le Président certifie que la convocation initiale du Conseil Communautaire avait été faite, le **22 juin 2021**

Le nombre des membres en exercice est **48**

Nombre de membres :

Présents	Représentés	Absents	Total des votes
36	5	7	41

ÉTAIENT PRESENTS : (36)

Monsieur Patrice SELLY,	Madame Catherine Anne PAYET,
Monsieur Michel VERGOZ,	Madame Jimmye COUPOU,
Monsieur Joé BEDIER,	Monsieur Gilles NAZE,
Monsieur Jeannick ATCHAPA,	Madame Vivianne PAYET BEN HAMIDA,
Monsieur Johnny PAYET,	Monsieur Jean-Claude FENELON,
Monsieur Stéphane FOUASSIN,	Monsieur Jean-Marie VIRAPOULLE,
Monsieur Ridwane ISSA,	Madame Marie-Lise CHANE-TO,
Madame Isabelle PERMACAONDIN,	Madame Marie Michèle MARIAYE,
Madame Monique MARIMOUTOU-TACOUN,	Monsieur Augustin CAZAL,
Monsieur Georges PARVEDY,	Monsieur Bruno ROBERT,
Monsieur Patrice BOULEVART,	Madame Sylvie PAYET,
Madame Sidoleine PAPAYA,	Madame Odile DAMOUR,
Madame Elodie PRAUD,	Monsieur Jean-Louis VITAL,
Madame Sonia ALBUFFY,	Madame Marie-Valentine SERRANO,
Madame Anne CANAGUY,	Madame Sophie AUDIFAX-LEBON,
Monsieur Laurent RAMASSAMY,	Monsieur Patrick DALLEAU,
Monsieur Jean-Paul CONSTANT,	Madame Cindy SOUCANE,
Monsieur Laurent PAPAYA,	Monsieur Ludovic ALAMELOU.

ÉTAIENT ABSENTS : (7) Monsieur Jean-Marc PEQUIN, Madame Sabrina DIJOUX, Monsieur Jean Yannick RAMIN, Monsieur Moussa SAÏD, Madame Sabrina RAMIN, Monsieur Axel BOUCHER, Monsieur Daniel GONTHIER.

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : (5) Madame Primilla CEVAMY à Madame Elodie PRAUD, Madame Alexa SOUPOU à Monsieur Georges PARVEDY, Madame Stéphanie POÏNY-TOPLAN à Monsieur Laurent RAMASSAMY, Monsieur Jean-Paul VIRAPOULLE à Monsieur Jean-Marie VIRAPOULLE, Madame Lorraine MERGY à Monsieur Jeannick ATCHAPA.

Le Président Patrice SELLY ne prend pas part aux votes à partir de l'affaire 2021-C097 jusqu'à l'affaire 2021-C105. La présidence de ces séances est assurée par Monsieur Michel VERGOZ (1^{er} Vice-Président), désigné à cet effet.

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Elodie PRAUD qui accepte, a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance.

Que la condition de quorum a été atteinte.

Accusé de réception en préfecture
974-249740093-20210629-2021-C084-DE
Date de télétransmission : 08/07/2021
Date de réception préfecture : 08/07/2021



Le Président
Patrice SELLY

MISSION LOCALE EST ACCOMPAGNEMENT DU PROJET « JEUNES & LOGES »

Vu la loi n° 2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbain (SRU) ;

Vu la loi n° 2003-710 du 1 août 2003 d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine ;

Vu la loi n° 2009-323 du 25 mars 2009 de mobilisation pour le logement et la lutte contre l'exclusion ;

Vu la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR), et notamment l'article 97 ;

Vu la loi 2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté ;

Vu la loi 2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (ELAN) ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 13 juillet 2004 adoptant le 1^{er} PLH 2004-2010 ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 15 décembre 2011 adoptant le 2^e PLH 2011-2016 ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 30 octobre 2019 adoptant le 3^e PLH 2019-2024 ;

Considérant la demande de participation financière de la Mission Locale Est au dispositif « Jeunes et Logés » en date du 07 avril 2021.

Considérant que cette action est inscrite dans le PLHI 2019-2024.

Le Président informe que,

Le dispositif « Jeunes et logés » est mené à l'initiative de la Mission Locale Est (MLE) dans le cadre de l'appel à projets de la Direction de la Jeunesse, des Sports, et de la Cohésion Sociale de la Réunion (DJSCS), sur l'ensemble du territoire Est.

Cette action de la MLE propose l'accessibilité d'un logement meublé (du T1/studio au T4) à loyer modéré, à des jeunes en insertion sociale et professionnelle, âgés de 18-25 ans, voire de 26-30 ans dans le cas d'un accompagnement professionnel de type PLIE. La MLE assure dans ce dispositif, un suivi social des jeunes vers et dans le logement, jusqu'à l'atteinte d'une autonomie et leur réorientation vers les dispositifs standards.

Le plan d'action du Programme Local de l'Habitat (PLH) 2019-2024, dispose d'une action (action 9) pour le logement spécifique du public jeune et identifie l'accompagnement d'actions en faveur des jeunes, tel que le dispositif « Jeunes et logés ».

La Mission Locale Est a sollicité la CIREST pour une subvention du dispositif pour l'année 2021, à hauteur de 29 336 euros, en parallèle de financements de l'Europe et de l'Etat.

Accusé de réception en préfecture 974-249740093-20210629-2021-C084-DE Date de télétransmission : 08/07/2021 Date de réception préfecture : 08/07/2021
--

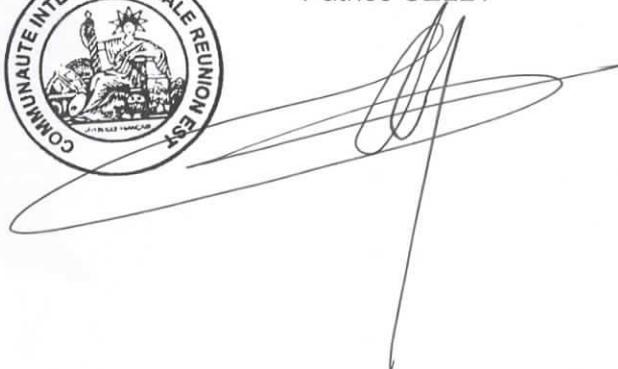
Considérant que la Commission Aménagement, Habitat, Mobilité qui s'est réunie le 17 juin 2021, a émis un **avis favorable**.

Le Conseil Communautaire, à la majorité,

- Valide les termes du présent rapport,
- Valide la convention jointe en annexe et autorise Monsieur le Président ou son représentant à la signer,
- Attribue une subvention d'un montant de 29 336 euros à la Mission Locale Est dans le cadre du projet « Jeunes et logés » pour l'exercice 2021,
- Autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les actes y afférents.

Fait à Saint-Benoît, le 29 juin 2021

**Pour extrait conforme,
Le Président de la CIREST
Patrice SELLY**



Accusé de réception en préfecture
974-249740093-20210629-2021-C084-DE
Date de télétransmission : 08/07/2021
Date de réception préfecture : 08/07/2021

COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE REUNION EST
*Bras-Panon – Plaine des Palmistes – Saint-André
Saint-Benoît – Sainte-Rose - Salazie*

SEANCE DU 29 JUIN 2021

AFFAIRE 2021-C085

**REALISATION OPERATION « ILOTS 6 & 9B » ZAC MADELEINE 35 LLS - MAISON DE VILLE
COMMUNE DE SAINT-BENOIT
GARANTIE D'EMPRUNT ACCORDEE A LA SEMAC CONTRAT DE PRET N°119372**

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt-neuf juin le Conseil Communautaire de la Communauté Intercommunale Réunion Est, dûment convoqué, s'est réuni dans le Gymnase de Bras-Fusil à Saint-Benoît, la séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Patrice SELLY.

Le Président certifie que la convocation initiale du Conseil Communautaire avait été faite, le **22 juin 2021**

Le nombre des membres en exercice est **48**

Nombre de membres :

Présents	Représentés	Absents	Total des votes
36	5	7	41

ÉTAIENT PRESENTS : (36)

Monsieur Patrice SELLY,
Monsieur Michel VERGOZ,
Monsieur Joé BEDIER,
Monsieur Jeannick ATCHAPA,
Monsieur Johnny PAYET,
Monsieur Stéphane FOUASSIN,
Monsieur Ridwane ISSA,
Madame Isabelle PERMACAONDIN,
Madame Monique MARIMOUTOU-TACOUN,
Monsieur Georges PARVEDY,
Monsieur Patrice BOULEVART,
Madame Sidoleine PAPAYA,
Madame Elodie PRAUD,
Madame Sonia ALBUFFY,
Madame Anne CANAGUY,
Monsieur Laurent RAMASSAMY,
Monsieur Jean-Paul CONSTANT,
Monsieur Laurent PAPAYA,

Madame Catherine Anne PAYET,
Madame Jimmye COUPOU,
Monsieur Gilles NAZE,
Madame Vivianne PAYET BEN HAMIDA,
Monsieur Jean-Claude FENELON,
Monsieur Jean-Marie VIRAPOULLE,
Madame Marie-Lise CHANE-TO,
Madame Marie Michèle MARIAYE,
Monsieur Augustin CAZAL,
Monsieur Bruno ROBERT,
Madame Sylvie PAYET,
Madame Odile DAMOUR,
Monsieur Jean-Louis VITAL,
Madame Marie-Valentine SERRANO,
Madame Sophie AUDIFAX-LEBON,
Monsieur Patrick DALLEAU,
Madame Cindy SOUCANE,
Monsieur Ludovic ALAMELOU.

ÉTAIENT ABSENTS : (7) Monsieur Jean-Marc PEQUIN, Madame Sabrina DIJOUX, Monsieur Jean Yannick RAMIN, Monsieur Moussa SAÏD, Madame Sabrina RAMIN, Monsieur Axel BOUCHER, Monsieur Daniel GONTHIER.

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : (05) Madame Primilla CEVAMY à Madame Elodie PRAUD, Madame Alexa SOUPOU à Monsieur Georges PARVEDY, Madame Stéphanie POÏNY-TOPLAN à Monsieur Laurent RAMASSAMY, Monsieur Jean-Paul VIRAPOULLE à Monsieur Jean-Marie VIRAPOULLE, Madame Lorraine MERGY à Monsieur Jeannick ATCHAPA.

Le Président Patrice SELLY ne prend pas part aux votes à partir de l'affaire 2021-C097 jusqu'à l'affaire 2021-C105. La présidence de ces séances est assurée par Monsieur Michel VERGOZ (1^{er} Vice-Président), désigné à cet effet.

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Elodie PRAUD qui accepte, a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance.

Que la condition de quorum a été atteinte

Accusé de réception en préfecture
974-249740093-20210629-2021-C085-D
Date de télétransmission : 08/07/2021
Date de réception préfecture : 08/07/2021



Le Président
Patrice

**REALISATION OPERATION « ILOTS 6 & 9B » ZAC MADELEINE
35 LLS - MAISON DE VILLE COMMUNE DE SAINT-BENOIT**

**GARANTIE D'EMPRUNT ACCORDEE A LA SEMAC CONTRAT DE PRET
N°119372**

Vu les articles L5111-4 et L5216-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 2298 du Code civil ;

Vu la loi n° 2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbain (SRU) ;

Vu la loi n° 2003-710 du 1 août 2003 d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine ;

Vu la loi n° 2009-323 du 25 mars 2009 de mobilisation pour le logement et la lutte contre l'exclusion ;

Vu la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR), et notamment l'article 97 ;

Vu la loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté ;

Vu la loi 2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (ELAN) ;

Vu les délibérations du Conseil Communautaire du 18 avril 2013 et du 09 mars 2017 sur l'extension de la compétence habitat à la CIREST aux garanties d'emprunts en faveur des bailleurs sociaux, pour la construction et la réhabilitation d'opérations de logements sociaux sur son territoire à hauteur de 100% ;

Vu le Contrat de Prêt n° 119372 en annexe signé entre : Société d'Economie Mixte d'Aménagement et de Construction (SEMAC) ci-après l'emprunteur, et la Caisse des Dépôts et Consignations ;

Considérant que la SEMAC projette de construire une opération de 35 Logements Locatifs Sociaux (LLS) en Maison de Ville dénommée « ILOTS 6 & 9B » située dans la ZAC Madeleine, angles des rues Hortensias et Phlox sur la commune de Saint-Benoit référencée au cadastre BD 0796.

Considérant qu'une décision de financement de l'Etat portant attribution de subvention pour la réalisation de cette opération « ILOTS 6 & 9B – Zac Madeleine » a été accordée à la SEMAC en date du 25 mai 2020.

Le Président informe que Le montage financier des programmes de logements sociaux nécessite de faire appel à des prêts, notamment de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC). Dès lors qu'ils sont accordés aux organismes de logements sociaux, ces prêts doivent être garantis avant leur déblocage.

Par délibération des conseils communautaires en date du 18 avril 2013 et du 9 mars 2017, la CIREST a étendu sa compétence habitat aux garanties d'emprunts en faveur des bailleurs sociaux, pour la construction et la réhabilitation d'opérations de logements sociaux sur son territoire et cela à hauteur de 100%.

Accusé de réception en préfecture 974-249740093-20210629-2021-C085-DE Date de télétransmission : 08/07/2021 Date de réception préfecture : 08/07/2021
--

Contexte

La SEMAC projette la réalisation de l'opération ILOTS 6 & 9B, de 35 Logements Locatifs Sociaux (LLS) en maisons de ville sur la commune de Saint-Benoit.

Une décision de financement de l'Etat portant attribution de subvention pour la réalisation de cette opération a été accordée à la SEMAC en date du 25 mai 2020.

1. Localisation

Le projet est localisé, dans l'angle de la rue Hortensias et Phlox dans la ZAC Madeleine située sur la commune de Saint-Benoit.

La parcelle est enregistrée au cadastre sous la référence BD 0796 composée de deux ilots : l'ilot 6 d'une superficie de 4 103 m² et l'ilot 9B de 3 444 m² soit une surface totale de 7 547 m².

2. Formes et typologies d'habitat

Le projet prévoit la construction de 35 LLS en R+1 répartis comme suit :

- Ilot 6 composé de 18 maisons en bande,
- Ilot 9B composé de 17 maisons en bande.

La répartition par typologie de logement est la suivante :

- 2 T2+V
- 11 T3+V
- 20 T4+V
- 2 T5+V

3. Montant total du projet :

Afin de financer cette opération, la SEMAC souhaite obtenir un prêt d'un montant total de **6 089 693,00 euros** (six millions quatre-vingt-neuf mille six-cent-quatre-vingt-treize euros) auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, et sollicite par la même la garantie d'emprunt à hauteur de 100% de la CIREST pour le remboursement de cet emprunt.

4. La garantie est apportée aux conditions suivantes :

Le remboursement du capital et le paiement des intérêts ainsi que toutes les sommes contractuellement dues ou devenues exigibles au titre du présent contrat sont garantis comme suit :

Type de Garantie	Dénomination du garant/Désignation de la Garantie	Quotité Garantie (en %)
Collectivités Locales	CA Intercommunale de la Réunion EST (CIREST)	100,00

Le garant du prêt s'engage, pendant toute la durée du prêt, au cas où l'emprunteur, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas de toutes sommes contractuellement dues ou devenues exigibles, à en effectuer le paiement en ses lieux et place et sur simple demande du prêteur, sans pouvoir exiger que celui-ci discute au préalable les biens de l'emprunteur défaillant.

L'engagement de ce dernier porte sur la totalité du prêt contracté par l'emprunteur.

Accusé de réception en préfecture
974-249740093-20210629-2021-C085-DE
Date de télétransmission : 08/07/2021
Date de réception préfecture : 08/07/2021

Considérant que la Commission Aménagement, Habitat, Mobilité qui s'est réunie le 17 juin 2021, a émis un **avis favorable**.

Le Conseil Communautaire, à la majorité,

- Approuve les termes du présent rapport,
- Accorde la garantie de la CIREST à hauteur de 100% pour le remboursement d'un prêt d'un montant de **6 089 693,00 euros** souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n° 119372 constitué de 2 lignes du prêt.
Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération,
- Accorde la garantie de la collectivité pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité,
- Autorise la collectivité de s'engager dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement, sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations,
- S'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt,
- Autorise à signer tous les actes y afférents.

Fait à Saint-Benoît, le 29 juin 2021

**Pour extrait conforme,
Le Président de la CIREST
Patrice SELLY**



Accusé de réception en préfecture
974-249740093-20210629-2021-C085-DE
Date de télétransmission : 08/07/2021
Date de réception préfecture : 08/07/2021

COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE REUNION EST
*Bras-Panon – Plaine des Palmistes – Saint-André
Saint-Benoît – Sainte-Rose - Salazie*

SEANCE DU 29 JUI 2021

AFFAIRE 2021-C086

**GARANTIE D'EMPRUNT ACCORDEE A LA SIDR
OPERATION DE REHABILITATION SUR LA COMMUNE DE SAINT-BENOIT - RESIDENCE "LES
MARSOUINS" 3 LOGEMENTS - RESIDENCE " LES ROCHERS " 1 LOGEMENT
CONTRAT DE PRET N° 117646**

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt-neuf juin le Conseil Communautaire de la Communauté Intercommunale Réunion Est, dûment convoqué, s'est réuni dans le Gymnase de Bras-Fusil à Saint-Benoît, la séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Patrice SELLY.

Le Président certifie que la convocation initiale du Conseil Communautaire avait été faite, le **22 juin 2021**

Le nombre des membres en exercice est **48**

Nombre de membres :

Présents	Représentés	Absents	Total des votes
36	5	7	41

ÉTAIENT PRESENTS : (36)

Monsieur Patrice SELLY,	Madame Catherine Anne PAYET,
Monsieur Michel VERGOZ,	Madame Jimmye COUPOU,
Monsieur Joé BEDIER,	Monsieur Gilles NAZE,
Monsieur Jeannick ATCHAPA,	Madame Vivianne PAYET BEN HAMIDA,
Monsieur Johnny PAYET,	Monsieur Jean-Claude FENELON,
Monsieur Stéphane FOUASSIN,	Monsieur Jean-Marie VIRAPOULLE,
Monsieur Ridwane ISSA,	Madame Marie-Lise CHANE-TO,
Madame Isabelle PERMACAONDIN,	Madame Marie Michèle MARIAYE,
Madame Monique MARIMOUTOU-TACOUN,	Monsieur Augustin CAZAL,
Monsieur Georges PARVEDY,	Monsieur Bruno ROBERT,
Monsieur Patrice BOULEVART,	Madame Sylvie PAYET,
Madame Sidoleine PAPAYA,	Madame Odile DAMOUR,
Madame Elodie PRAUD,	Monsieur Jean-Louis VITAL,
Madame Sonia ALBUFFY,	Madame Marie-Valentine SERRANO,
Madame Anne CANAGUY,	Madame Sophie AUDIFAX-LEBON,
Monsieur Laurent RAMASSAMY,	Monsieur Patrick DALLEAU,
Monsieur Jean-Paul CONSTANT,	Madame Cindy SOUCANE,
Monsieur Laurent PAPAYA,	Monsieur Ludovic ALAMELOU.

ÉTAIENT ABSENTS : (7) Monsieur Jean-Marc PEQUIN, Madame Sabrina DIJOUX, Monsieur Jean Yannick RAMIN, Monsieur Moussa SAÏD, Madame Sabrina RAMIN, Monsieur Axel BOUCHER, Monsieur Daniel GONTHIER.

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : (05) Madame Primilla CEVAMY à Madame Elodie PRAUD, Madame Alexa SOUPOU à Monsieur Georges PARVEDY, Madame Stéphanie POÏNY-TOPLAN à Monsieur Laurent RAMASSAMY, Monsieur Jean-Paul VIRAPOULLE à Monsieur Jean-Marie VIRAPOULLE, Madame Lorraine MERGY à Monsieur Jeannick ATCHAPA.

Le Président Patrice SELLY ne prend pas part aux votes à partir de l'affaire 2021-C097 jusqu'à l'affaire 2021-C105. La présidence de ces séances est assurée par Monsieur Michel VERGOZ (1^{er} Vice-Président), désigné à cet effet.

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Elodie PRAUD qui accepte, a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance.

Que la condition de quorum a été atteinte.

Accusé de réception en préfecture
974-249740093-20210629-2021-C086-DE
Date de télétransmission : 08/07/2021
Date de réception préfecture : 08/07/2021

Le Président

Patrice SELLY

**GARANTIE D'EMPRUNT ACCORDEE A LA SIDR
OPERATION DE REHABILITATION SUR LA COMMUNE DE SAINT-BENOIT
RESIDENCE "LES MARSOUINS" 3 LOGEMENTS
RESIDENCE " LES ROCHERS " 1 LOGEMENT
CONTRAT DE PRET N° 117646**

Vu les articles L5111-4 et L5216-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 2298 du Code civil ;

Vu la loi n° 2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbain (SRU) ;

Vu la loi n° 2003-710 du 1 août 2003 d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine ;

Vu la loi n° 2009-323 du 25 mars 2009 de mobilisation pour le logement et la lutte contre l'exclusion ;

Vu la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR), et notamment l'article 97 ;

Vu la loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté ;

Vu la loi 2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (ELAN) ;

Vu les délibérations du Conseil Communautaire du 18 avril 2013 et du 09 mars 2017 sur l'extension de la compétence habitat à la CIREST aux garanties d'emprunts en faveur des bailleurs sociaux, pour la construction et la réhabilitation d'opérations de logements sociaux sur son territoire à hauteur de 100%

Vu le Contrat de Prêt n° 117646 en annexe signé entre : Société Immobilière du Département de la Réunion (SIDR) ci-après l'emprunteur, et la Caisse des Dépôts et Consignations ;

Considérant que pour prévenir le risque de déqualification d'une partie de son parc locatif par rapport au parc neuf, la SIDR a élaboré dans son Plan d'Evolution Stratégique en 2014, un plan de mise à niveau de 3 000 logements dit « Plan 3 000 ». Ces travaux, portant sur des interventions principalement à l'intérieur des logements (remplacement des composants), ont permis de réhabiliter 2 638 logements sur la période 2015-2019.

Considérant que dans le cadre de la poursuite du plan 3 000 logements pour la programmation 2020, la SIDR a souscrit auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC), deux enveloppes de financement.

Considérant que le montant des enveloppes globales de 2 180 000 € sur la ligne CDC PHBB (Réallocation Prêt de Haut de Bilan Bonifié) et de 2 616 000 € sur la ligne CDC PAM (Prêt Amélioration Réhabilitation) pour un total de 436 logements est réparti sur 15 opérations situées sur 6 communes, dont une seule sur le territoire de la CIREST.

Le Président informe que le montage financier des programmes de logements sociaux nécessite de faire appel à des prêts, notamment de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC). Dès lors qu'ils sont accordés aux organismes de logements sociaux, ces prêts doivent être garantis avant leur déblocage.

Accusé de réception en préfecture 974-249740093-20210629-2021-C086-DE Date de télétransmission : 08/07/2021 Date de réception préfecture : 08/07/2021
--

Par délibération des conseils communautaires en date du 18 avril 2013 et du 9 mars 2017, la CIREST a étendu sa compétence habitat aux garanties d'emprunts en faveur des bailleurs sociaux, pour la construction et la réhabilitation d'opérations de logements sociaux sur son territoire et cela à hauteur de 100%.

Contexte

Pour prévenir le risque de déqualification d'une partie de son parc locatif par rapport au parc neuf, la SIDR a élaboré dans son Plan d'Evolution Stratégique en 2014, un plan de mise à niveau de 3 000 logements dit « Plan 3 000 ». Ces travaux, portant sur des interventions principalement à l'intérieur des logements (remplacement des composants), ont permis de réhabiliter 2 638 logements sur la période 2015-2019.

Dans le cadre de la poursuite du plan 3 000 logements pour la programmation 2020, la SIDR a souscrit auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC), deux enveloppes de financement.

Le montant des enveloppes globales de 2 180 000 € sur la ligne CDC PHBB (Réallocation Prêt de Haut de Bilan Bonifié) et de 2 616 000 € sur la ligne CDC PAM (Prêt Amélioration Réhabilitation) pour un total de 436 logements est réparti sur 15 opérations situées sur 6 communes, dont une seule sur le territoire de la CIREST.

Par courrier du 03 mars 2021, la SIDR sollicite la CIREST pour garantir l'emprunt d'un montant de **Quarante-quatre mille euros (44 000 €)** destiné à la remise à niveau de 4 logements restant à réaliser sur l'ensemble des opérations.

1. Présentation des opérations

Plan 3 000								
Contrat prêt CDC n° 117646 - Montant global : 44 000 €								
Opérations	Adresse	Nb logts	Réalisat° 2018	Réalisat° 2019	Réalisat° 2020	CDC PAM	CDC PHBB	TOTAL CDC
Les Marsouins	Rue P. Benoit Dumas	59	32	24	3	18 000 €	15 000 €	31 000 €
Les Rochers	Chemin Pinguet	83	0	82	1	6 000 €	5 000 €	11 000 €
TOTAL		142	32	106	4	24 000 €	20 000 €	44 000 €

2. Montant des emprunts complémentaires :

La SIDR souhaite obtenir un prêt complémentaire d'un montant total de **Quarante-quatre mille euros (44 000,00 €)** auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, et sollicite par la même la garantie d'emprunt à hauteur de 100% de la CIREST pour le remboursement de cet emprunt.

La répartition de cet emprunt s'organiser comme indiqué dans le tableau ci-dessus.

<p>Accusé de réception en préfecture 974-249740093-20210629-2021-C086-DE Date de télétransmission : 08/07/2021 Date de réception préfecture : 08/07/2021</p>
--

3. La garantie est apportée aux conditions suivantes :

Le remboursement du capital et le paiement des intérêts ainsi que toutes les sommes contractuellement dues ou devenues exigibles au titre du présent contrat sont garantis.

Le garant du prêt s'engage, pendant toute la durée du prêt, au cas où l'emprunteur, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas de toutes sommes contractuellement dues ou devenues exigibles, à en effectuer le paiement en ses lieux et place et sur simple demande du prêteur, sans pouvoir exiger que celui-ci discute au préalable les biens de l'emprunteur défaillant.

L'engagement de ce dernier porte sur la totalité du prêt contracté par l'emprunteur.

Considérant que la Commission Aménagement, Habitat, Mobilité qui s'est réunie le 17 juin 2021, a émis un **avis favorable**.

Le Conseil Communautaire, à la majorité,

- Approuve les termes du présent rapport,
- Accorde la garantie de la CIREST à hauteur de 100% pour le remboursement d'un prêt d'un montant de Quarante-quatre mille euros (**44 000,00 €**) souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n° 167646 constitué de 2 lignes du prêt. Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération,
- Accorde la garantie de la collectivité pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité,
- Autorise la collectivité de s'engager dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement, sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations,
- S'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt,
- Autorise à signer tous les actes y afférents.

Fait à Saint-Benoît, le 29 juin 2021

**Pour extrait conforme,
Le Président de la CIREST**
Patrice SELLY



Accusé de réception en préfecture
974-249740093-20210629-2021-C086-DE
Date de télétransmission : 08/07/2021
Date de réception préfecture : 08/07/2021

COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE REUNION EST
Bras-Panon – Plaine des Palmistes – Saint-André
Saint-Benoît – Sainte-Rose - Salazie

SEANCE DU 29 JUIN 2021

AFFAIRE 2021-C087

AVENANT N°1 A LA CONVENTION D'ACQUISITION FONCIERE ET DE PORTAGE N° 09 18 05 CONCLUE ENTRE LA COMMUNE DE SAINT-ANDRE ET L'EPFR EN VUE DE LA REALISATION D'UNE DECHETTERIE-RESSOURCERIE.

CHANGEMENT DE DESTINATION, DESIGNATION D'UN REPRENEUR ET MODIFICATION DE LA DUREE DE PORTAGE

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt-neuf juin le Conseil Communautaire de la Communauté Intercommunale Réunion Est, dûment convoqué, s'est réuni dans le Gymnase de Bras-Fusil à Saint-Benoît, la séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Patrice SELLY.

Le Président certifie que la convocation initiale du Conseil Communautaire avait été faite, le **22 juin 2021**

Le nombre des membres en exercice est **48**

Nombre de membres :

Présents	Représentés	Absents	Total des votes
36	5	7	41

ÉTAIENT PRESENTS : (36)

Monsieur Patrice SELLY,
Monsieur Michel VERGOZ,
Monsieur Joé BEDIER,
Monsieur Jeannick ATCHAPA,
Monsieur Johnny PAYET,
Monsieur Stéphane FOUASSIN,
Monsieur Ridwane ISSA,
Madame Isabelle PERMACAONDIN,
Madame Monique MARIMOUTOU-TACOUN,
Monsieur Georges PARVEDY,
Monsieur Patrice BOULEVART,
Madame Sidoleine PAPAYA,
Madame Elodie PRAUD,
Madame Sonia ALBUFFY,
Madame Anne CANAGUY,
Monsieur Laurent RAMASSAMY,
Monsieur Jean-Paul CONSTANT,
Monsieur Laurent PAPAYA,

Madame Catherine Anne PAYET,
Madame Jimmye COUPOU,
Monsieur Gilles NAZE,
Madame Vivianne PAYET BEN HAMIDA,
Monsieur Jean-Claude FENELON,
Monsieur Jean-Marie VIRAPOULLE,
Madame Marie-Lise CHANE-TO,
Madame Marie Michèle MARIAYE,
Monsieur Augustin CAZAL,
Monsieur Bruno ROBERT,
Madame Sylvie PAYET,
Madame Odile DAMOUR,
Monsieur Jean-Louis VITAL,
Madame Marie-Valentine SERRANO,
Madame Sophie AUDIFAX-LEBON,
Monsieur Patrick DALLEAU,
Madame Cindy SOUCANE,
Monsieur Ludovic ALAMELOU.

ÉTAIENT ABSENTS : (7) Monsieur Jean-Marc PEQUIN, Madame Sabrina DIJOUX, Monsieur Jean Yannick RAMIN, Monsieur Moussa SAÏD, Madame Sabrina RAMIN, Monsieur Axel BOUCHER, Monsieur Daniel GONTHIER.

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : (05) Madame Primilla CEVAMY à Madame Elodie PRAUD, Madame Alexa SOUPOU à Monsieur Georges PARVEDY, Madame Stéphanie POÏNY-TOPLAN à Monsieur Laurent RAMASSAMY, Monsieur Jean-Paul VIRAPOULLE à Monsieur Jean-Marie VIRAPOULLE, Madame Lorraine MERGY à Monsieur Jeannick ATCHAPA.

Le Président Patrice SELLY ne prend pas part aux votes à partir de l'affaire 2021-C097 jusqu'à l'affaire 2021-C105. La présidence de ces séances est assurée par Monsieur Michel VERGOZ (1^{er} Vice-Président), désigné à cet effet.

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Elodie PRAUD qui accepte, a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance.

Que la condition de quorum a été atteinte.

Accusé de réception en préfecture
974-249740093-20210629-2021-C087-DE
Date de télétransmission : 08/07/2021
Date de réception préfecture : 08/07/2021

Le Président
Patrice SELLY

AVENANT N°1 A LA CONVENTION D'ACQUISITION FONCIERE ET DE PORTAGE N° 09 18 05 CONCLUE ENTRE LA COMMUNE DE SAINT-ANDRE ET L'EPFR EN VUE DE LA REALISATION D'UNE DECHETTERIE-RESSOURCERIE. CHANGEMENT DE DESTINATION, DESIGNATION D'UN REPRENEUR ET MODIFICATION DE LA DUREE DE PORTAGE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques

Vu la Convention opérationnelle d'acquisition foncière n° **09 18 07** avec l'EPFR validée par délibération n° 2019-C004 en date du 13 février 2019

Vu la délibération de la Commune de Saint-André DCM20210327/020 en date du 27 mars 2021 approuvant l'avenant n° 1 à la convention opérationnelle d'acquisition foncière **09 18 05**

Vu le rapport présenté en séance du conseil communautaire ce jour,

Considérant que l'EPFR a été créé en vue de la réalisation de toutes acquisitions foncières et immobilières, pour le compte de ses membres ou de toute personne publique, en vue de la constitution de réserves foncières ou de la réalisation d'actions ou d'opérations d'aménagement.

Considérant que la CIREST est compétente pour la réalisation de déchetterie sur son territoire et qu'à cet effet elle a sollicité la commune de Saint-André pour l'aménagement d'une déchetterie à la Cressonnière, allée Paulo, sur une superficie de 5844 m², sur les parcelles BD 1345 à 1348 en lieu et place de la parcelle BD 509 initiale (ER n°88 au PLU).

Considérant que la CIREST a sollicité l'EPFR pour modifier les conditions de portage et de rétrocession, pour le compte de la commune de SAINT-ANDRE au profit de la CIREST.

Dans le cadre de ce portage au profit de la CIREST, l'Etablissement Public Foncier de la Réunion a transmis un projet d'avenant n°1 à la convention d'acquisition foncière et de portage n° 09 18 05. Le projet d'avenant à la convention est joint en annexe au présent rapport.

Les éléments essentiels contenus dans ladite convention relatifs à la CIREST en tant que repreneur sont repris ci-après :

- Le coût d'acquisition est de **355 500,00 euros HT**, et ce au vu de l'estimation du service des domaines.
- Le taux de portage de l'EPFR est de **0,75% l'an**.
- La durée de portage est de **5 ans**, avec un **différé de 4 ans**, coût de revient final cumulé de 367 498,13 € HT
- la destination prévue est la **réalisation d'une déchetterie/ressourcerie**.

Cette opération fera l'objet d'une autorisation de Programmes dont les crédits de paiement seront inscrits au budget 2023 au chapitre 21 compte 2111 « Terrains »

Considérant que la Commission Aménagement et déplacement qui s'est réunie le 17 juin 2021, a émis un **avis favorable**.

Accusé de réception en préfecture 974-249740093-20210629-2021-C087-DE Date de télétransmission : 08/07/2021 Date de réception préfecture : 08/07/2021
--

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- Désigne la CIREST en qualité de repreneur à la convention n° 09 18 05, sur les parcelles BD 1345 à 1348,
- Approuve les termes de l'avenant n°1 à la convention n° 09 18 05 à intervenir entre la Commune, la CIREST, et l'E.P.F. Réunion,
- Autorise le Président à signer l'avenant n°1 à la convention d'acquisition foncière et de portage n° 09 18 05 annexée à la présente,
- Autorise le Président à signer tous les actes nécessaires relatifs à cette affaire.

Fait à Saint-Benoît, le 29 juin 2021

**Pour extrait conforme,
Le Président de la CIREST
Patrice SELLY**



Accusé de réception en préfecture
974-249740093-20210629-2021-C087-DE
Date de télétransmission : 08/07/2021
Date de réception préfecture : 08/07/2021

COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE REUNION EST
Bras-Panon – Plaine des Palmistes – Saint-André
Saint-Benoît – Sainte-Rose - Salazie

SEANCE DU 29 JUIN 2021

AFFAIRE 2021-C088

**CREATION D'UNE UNITE DE TRAITEMENT DE DECHETS VERTS DU SYDNE A SAINT-BENOIT
CESSION DE LA PARCELLE BD 560**

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt-neuf juin le Conseil Communautaire de la Communauté Intercommunale Réunion Est, dûment convoqué, s'est réuni dans le Gymnase de Bras-Fusil à Saint-Benoît, la séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Patrice SELLY.

Le Président certifie que la convocation initiale du Conseil Communautaire avait été faite, le **22 juin 2021**

Le nombre des membres en exercice est **48**

Nombre de membres :

Présents	Représentés	Absents	Total des votes
36	5	7	41

ÉTAIENT PRESENTS : (36)

Monsieur Patrice SELLY,	Madame Catherine Anne PAYET,
Monsieur Michel VERGOZ,	Madame Jimmye COUPOU,
Monsieur Joé BEDIER,	Monsieur Gilles NAZE,
Monsieur Jeannick ATCHAPA,	Madame Vivianne PAYET BEN HAMIDA,
Monsieur Johnny PAYET,	Monsieur Jean-Claude FENELON,
Monsieur Stéphane FOUASSIN,	Monsieur Jean-Marie VIRAPOULLE,
Monsieur Ridwane ISSA,	Madame Marie-Lise CHANE-TO,
Madame Isabelle PERMACAONDIN,	Madame Marie Michèle MARIAYE,
Madame Monique MARIMOUTOU-TACOUN,	Monsieur Augustin CAZAL,
Monsieur Georges PARVEDY,	Monsieur Bruno ROBERT,
Monsieur Patrice BOULEVART,	Madame Sylvie PAYET,
Madame Sidoleine PAPAYA,	Madame Odile DAMOUR,
Madame Elodie PRAUD,	Monsieur Jean-Louis VITAL,
Madame Sonia ALBUFFY,	Madame Marie-Valentine SERRANO,
Madame Anne CANAGUY,	Madame Sophie AUDIFAX-LEBON,
Monsieur Laurent RAMASSAMY,	Monsieur Patrick DALLEAU,
Monsieur Jean-Paul CONSTANT,	Madame Cindy SOUCANE,
Monsieur Laurent PAPAYA,	Monsieur Ludovic ALAMELOU.

ÉTAIENT ABSENTS : (7) Monsieur Jean-Marc PEQUIN, Madame Sabrina DIJOUX, Monsieur Jean Yannick RAMIN, Monsieur Moussa SAÏD, Madame Sabrina RAMIN, Monsieur Axel BOUCHER, Monsieur Daniel GONTHIER.

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : (05) Madame Primilla CEVAMY à Madame Elodie PRAUD, Madame Alexa SOUPOU à Monsieur Georges PARVEDY, Madame Stéphanie POÏNY-TOPLAN à Monsieur Laurent RAMASSAMY, Monsieur Jean-Paul VIRAPOULLE à Monsieur Jean-Marie VIRAPOULLE, Madame Lorraine MERGY à Monsieur Jeannick ATCHAPA.

Le Président Patrice SELLY ne prend pas part aux votes à partir de l'affaire 2021-C097 jusqu'à l'affaire 2021-C105. La présidence de ces séances est assurée par Monsieur Michel VERGOZ (1^{er} Vice-Président), désigné à cet effet.

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Elodie PRAUD qui accepte d'être désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance.

Que la condition de quorum a été atteinte.

Accusé de réception en préfecture
974-249740093-20210629-2021-C088-DE
Date de télétransmission : 08/07/2021
Date de réception préfecture : 08/07/2021



Président
Patrice SELLY

**CREATION D'UNE UNITE DE TRAITEMENT DE DECHETS VERTS DU SYDNE
A SAINT-BENOIT
CESSION DE LA PARCELLE BD 560**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques

Vu la Convention opérationnelle d'acquisition foncière n° **10 06 04** conclue avec l'EPFR pour le portage des parcelles BD 560 (ex BD 440) et BD 441p, 442p, 443p (correspondantes à la voie d'accès chemin Cabanon), validée en Conseil Communautaire le 16 juin 2006 (affaire 2006-045).

Vu le rapport présenté en séance du conseil communautaire ce jour,

Considérant du coût d'acquisition de la parcelle BD 440 d'une superficie de 42 788 m² auprès de SSBF par l'EPFR au prix des Domaines + Frais d'acte, pour un montant de 235 600 €TTC ainsi qu'un coût de portage de 26 505 € par l'EPFR.

Considérant que l'EPFR a rétrocédé les-dites parcelles à la CIREST en 2008

Considérant la cession de 25 000 m² par détachement de la parcelle BD 440 à la commune de Saint-Benoît pour la réalisation de la STEP (parcelle BD559).

Considérant la demande de SYDNE en date du 2 février 2021 d'acquérir la parcelle BD 560 d'une superficie de 17 787 m² appartenant à la CIREST.

Considérant le prix de cession proposé de 102 808,86 € TTC correspond à 5,78 € TTC/m² (cout incluant le prix d'acquisition + frais d'acte et frais de portage par l'EPFR)

Considérant que la Commission Aménagement, Habitat et Mobilité qui s'est réunie le 17 juin 2021, a émis un **avis favorable**.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- Autorise le Président à vendre au SYDNE la parcelle BD 560, d'une superficie de 17 787 m² au prix de 102 808,86 € TTC (soit 5,78 € TTC/m²),
- Autorise Monsieur le Président à signer tous les actes y afférents.

Fait à Saint-Benoît, le 29 juin 2021

**Pour extrait conforme,
Le Président de la CIREST**

Patrice STÉRY

Accusé de réception en préfecture
974-249740093-20210629-2021-C088-DE
Date de télétransmission : 08/07/2021
Date de réception préfecture : 08/07/2021



COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE REUNION EST
*Bras-Panon – Plaine des Palmistes – Saint-André
Saint-Benoît – Sainte-Rose - Salazie*

SEANCE DU 29 JUIN 2021

AFFAIRE 2021-C089

ATELIER N°9 PARC DES PLAINES

BAIL EMPHYTEOTIQUE AVEC TOTAL QUADRAN POUR L'INSTALLATION DE PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES EN TOITURE – CONVENTION DE SERVITUDES

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt-neuf juin le Conseil Communautaire de la Communauté Intercommunale Réunion Est, dûment convoqué, s'est réuni dans le Gymnase de Bras-Fusil à Saint-Benoît, la séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Patrice SELLY.

Le Président certifie que la convocation initiale du Conseil Communautaire avait été faite, le **22 juin 2021**

Le nombre des membres en exercice est **48**

Nombre de membres :

Présents	Représentés	Absents	Total des votes
36	5	7	41

ÉTAIENT PRESENTS : (36)

Monsieur Patrice SELLY,	Madame Catherine Anne PAYET,
Monsieur Michel VERGOZ,	Madame Jimmye COUPOU,
Monsieur Joé BEDIER,	Monsieur Gilles NAZE,
Monsieur Jeannick ATCHAPA,	Madame Vivianne PAYET BEN HAMIDA,
Monsieur Johnny PAYET,	Monsieur Jean-Claude FENELON,
Monsieur Stéphane FOUASSIN,	Monsieur Jean-Marie VIRAPOULLE,
Monsieur Ridwane ISSA,	Madame Marie-Lise CHANE-TO,
Madame Isabelle PERMACAONDIN,	Madame Marie Michèle MARIAYE,
Madame Monique MARIMOUTOU-TACOUN,	Monsieur Augustin CAZAL,
Monsieur Georges PARVEDY,	Monsieur Bruno ROBERT,
Monsieur Patrice BOULEVART,	Madame Sylvie PAYET,
Madame Sidoleine PAPAYA,	Madame Odile DAMOUR,
Madame Elodie PRAUD,	Monsieur Jean-Louis VITAL,
Madame Sonia ALBUFFY,	Madame Marie-Valentine SERRANO,
Madame Anne CANAGUY,	Madame Sophie AUDIFAX-LEBON,
Monsieur Laurent RAMASSAMY,	Monsieur Patrick DALLEAU,
Monsieur Jean-Paul CONSTANT,	Madame Cindy SOUCANE,
Monsieur Laurent PAPAYA,	Monsieur Ludovic ALAMELOU.

ÉTAIENT ABSENTS : (7) Monsieur Jean-Marc PEQUIN, Madame Sabrina DIJOUX, Monsieur Jean Yannick RAMIN, Monsieur Moussa SAÏD, Madame Sabrina RAMIN, Monsieur Axel BOUCHER, Monsieur Daniel GONTHIER.

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : (5) Madame Primilla CEVAMY à Madame Elodie PRAUD, Madame Alexa SOUPOU à Monsieur Georges PARVEDY, Madame Stéphanie POÏNY-TOPLAN à Monsieur Laurent RAMASSAMY, Monsieur Jean-Paul VIRAPOULLE à Monsieur Jean-Marie VIRAPOULLE, Madame Lorraine MERGY à Monsieur Jeannick ATCHAPA.

Le Président Patrice SELLY ne prend pas part aux votes à partir de l'affaire 2021-C097 jusqu'à l'affaire 2021-C105. La présidence de ces séances est assurée par Monsieur Michel VERGOZ (1^{er} Vice-Président), désigné à cet effet.

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Elodie PRAUD qui accepte, a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance.

Que la condition de quorum a été atteinte.

Accusé de réception en préfecture
974-249740093-20210629-2021-C089-DE
Date de télétransmission : 08/07/2021
Date de réception préfecture : 08/07/2021



Le Président
Patrice SELLY

**ATELIER N°9 PARC DES PLAINES
BAIL EMPHYTEOTIQUE AVEC TOTAL QUADRAN POUR L'INSTALLATION DE
PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES EN TOITURE – CONVENTION DE
SERVITUDES**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux Droits et Libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée,

Vu la loi n° 82-1171 du 31 décembre 1982 modifiée portant organisation des Régions de Guadeloupe, de Guyane, de Martinique et de La Réunion,

Vu la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'Etat,

Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales

Vu le rapport C 2012-108 du 08 avril 2012 relatif à la compétence Energie de la CIREST

Vu le décret n°2017-530 du 12 avril 2017 relatif à la programmation pluriannuelle de l'Energie à la Réunion

Vu le rapport présenté en séance du conseil communautaire du 29 juin 2021,

Considérant que :

- Le développement de la production d'électricité à partir de l'énergie solaire photovoltaïque est une des conditions de la réussite de l'objectif régional fixé par décret d'autonomie électrique à l'horizon 2030 ;
- la CIREST souhaite accélérer le développement des énergies renouvelables sur son territoire et notamment la puissance installée en énergie solaire photovoltaïque en y associant le secteur économique privé ;

Considérant que la Commission Aménagement et déplacement qui s'est réunie le 17 juin 2021, a émis un **avis favorable**.

Le Conseil Communautaire, à la majorité,

- Autorise le Président ou son représentant à signer une promesse de bail emphytéotique et convention de servitudes avec la Société Total Quadran portant sur la toiture du lot n°9 du Parc des Plaines, d'une emprise d'environ 300 m², pour un coût de location de 400 €HT/an.
- Autorise le Président ou son représentant à signer tous les actes y afférents.

Fait à Saint-Benoît, le 29 juin 2021

**Pour extrait conforme,
Le Président de la CIREST**

Patrice SELL

Accusé de réception en préfecture
974-249740093-20210629-2021-C089-DE
Date de télétransmission : 08/07/2021
Date de réception préfecture : 08/07/2021



COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE REUNION EST
Bras-Panon – Plaine des Palmistes – Saint-André
Saint-Benoît – Sainte-Rose - Salazie

SEANCE DU 29 JUIN 2021

AFFAIRE 2021-C090

REGLEMENT INTERIEUR ACTUALISE DES TRANSPORTS SCOLAIRES POUR LES ELEVES DU TERRITOIRE DE LA CIREST A COMPTER DE LA RENTREE D'AOUT 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt-neuf juin le Conseil Communautaire de la Communauté Intercommunale Réunion Est, dûment convoqué, s'est réuni dans le Gymnase de Bras-Fusil à Saint-Benoît, la séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Patrice SELLY.

Le Président certifie que la convocation initiale du Conseil Communautaire avait été faite, le **22 juin 2021**

Le nombre des membres en exercice est **48**

Nombre de membres :

Présents	Représentés	Absents	Total des votes
36	5	7	41

ÉTAIENT PRESENTS : (36)

Monsieur Patrice SELLY,
Monsieur Michel VERGOZ,
Monsieur Joé BEDIER,
Monsieur Jeannick ATCHAPA,
Monsieur Johnny PAYET,
Monsieur Stéphane FOUASSIN,
Monsieur Ridwane ISSA,
Madame Isabelle PERMACAONDIN,
Madame Monique MARIMOUTOU-TACOUN,
Monsieur Georges PARVEDY,
Monsieur Patrice BOULEVART,
Madame Sidoleine PAPAYA,
Madame Elodie PRAUD,
Madame Sonia ALBUFFY,
Madame Anne CANAGUY,
Monsieur Laurent RAMASSAMY,
Monsieur Jean-Paul CONSTANT,
Monsieur Laurent PAPAYA,

Madame Catherine Anne PAYET,
Madame Jimmye COUPOU,
Monsieur Gilles NAZE,
Madame Vivianne PAYET BEN HAMIDA,
Monsieur Jean-Claude FENELON,
Monsieur Jean-Marie VIRAPOULLE,
Madame Marie-Lise CHANE-TO,
Madame Marie Michèle MARIAYE,
Monsieur Augustin CAZAL,
Monsieur Bruno ROBERT,
Madame Sylvie PAYET,
Madame Odile DAMOUR,
Monsieur Jean-Louis VITAL,
Madame Marie-Valentine SERRANO,
Madame Sophie AUDIFAX-LEBON,
Monsieur Patrick DALLEAU,
Madame Cindy SOUCANE,
Monsieur Ludovic ALAMELOU.

ÉTAIENT ABSENTS : (7) Monsieur Jean-Marc PEQUIN, Madame Sabrina DIJOUX, Monsieur Jean Yannick RAMIN, Monsieur Moussa SAÏD, Madame Sabrina RAMIN, Monsieur Axel BOUCHER, Monsieur Daniel GONTHIER.

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : (5) Madame Primilla CEVAMY à Madame Elodie PRAUD, Madame Alexa SOUPOU à Monsieur Georges PARVEDY, Madame Stéphanie POÏNY-TOPLAN à Monsieur Laurent RAMASSAMY, Monsieur Jean-Paul VIRAPOULLE à Monsieur Jean-Marie VIRAPOULLE, Madame Lorraine MERGY à Monsieur Jeannick ATCHAPA.

Le Président Patrice SELLY ne prend pas part aux votes à partir de l'affaire 2021-C097 jusqu'à l'affaire 2021-C105. La présidence de ces séances est assurée par Monsieur Michel VERGOZ (1^{er} Vice-Président), désigné à cet effet.

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Elodie PRAUD qui accepte, a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance.

Que la condition de quorum a été atteinte.

Accusé de réception en préfecture
974-249740093-20210629-2021-C090-DE
Date de télétransmission : 08/07/2021
Date de réception préfecture : 08/07/2021



Le Président
Patrice SELLY

**REGLEMENT INTERIEUR ACTUALISE DES TRANSPORTS SCOLAIRES POUR
LES ELEVES DU TERRITOIRE DE LA CIREST A COMPTER DE LA RENTREE
D'AOUT 2021**

Vu la loi n°99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération en date du 23 avril 2015, le Conseil communautaire a validé le règlement intérieur actualisé des transports scolaires précisant entre autres la participation et les modalités de paiement des familles intéressées ;

Considérant, La CIREST a décidé lors de ses orientations budgétaires de l'année 2021 de rendre la gratuité des transports scolaires à compter de la rentrée scolaire d'août 2021 dans le cadre d'une action solidaire.

En ce sens, il est nécessaire d'actualiser le règlement intérieur des transports scolaires *ci-annexé* qui a pour but :

- de préciser les nouvelles modalités d'inscription pour l'attribution gratuite de la carte de transports scolaires ;
- d'assurer la discipline (obligations des élèves pour la sécurité des biens et des personnes) et la bonne tenue des élèves à la montée, à la descente ainsi qu'à l'intérieur des véhicules ;
- de définir les règles de sécurité à respecter par les élèves et les sanctions en cas de manquement aux règles.

Il s'appliquera à l'ensemble des familles d'élèves et élèves dès la validation de leurs inscriptions à compter de la rentrée scolaire 2021-2022 et lors des renouvellements d'inscriptions sur les périodes scolaires suivantes.

Considérant que la Commission Aménagement, Habitat, Mobilité qui s'est réunie le 17 juin 2021, a émis un **avis favorable**.

Le Conseil Communautaire, à la majorité,

- Valide le nouveau règlement intérieur des transports scolaires de la CIREST proposé en annexe au présent rapport.

Fait à Saint-Benoît, le 29 juin 2021

**Pour extrait conforme,
Le Président de la CIREST**

Patrice S. Y.

Accusé de réception en préfecture
974-249740093-20210629-2021-C090-DE
Date de télétransmission : 08/07/2021
Date de réception préfecture : 08/07/2021



COMMUNAUTÉ INTERCOMMUNALE RÉUNION EST
*Bras-Panon – Plaine des Palmistes – Saint-André
Saint-Benoît – Sainte-Rose - Salazie*

SEANCE DU 29 JUIN 2021

AFFAIRE 2021-C091

MISE EN ŒUVRE OPERATIONNELLE DU PLAN D'INTERPRETATION ET DE VALORISATION ECOTOURISTIQUE DE LA PLAINE DES PALMISTES – PLAN DE FINANCEMENT DE LA PREMIERE PHASE

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt-neuf juin le Conseil Communautaire de la Communauté Intercommunale Réunion Est, dûment convoqué, s'est réuni dans le Gymnase de Bras-Fusil à Saint-Benoît, la séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Patrice SELLY.

Le Président certifie que la convocation initiale du Conseil Communautaire avait été faite, le **22 juin 2021**

Le nombre des membres en exercice est **48**

Nombre de membres :

Présents	Représentés	Absents	Total des votes
36	5	7	41

ÉTAIENT PRESENTS : (36)

Monsieur Patrice SELLY,
Monsieur Michel VERGOZ,
Monsieur Joé BEDIER,
Monsieur Jeannick ATCHAPA,
Monsieur Johnny PAYET,
Monsieur Stéphane FOUASSIN,
Monsieur Ridwane ISSA,
Madame Isabelle PERMACAONDIN,
Madame Monique MARIMOUTOU-TACOUN,
Monsieur Georges PARVEDY,
Monsieur Patrice BOULEVART,
Madame Sidoleine PAPAYA,
Madame Elodie PRAUD,
Madame Sonia ALBUFFY,
Madame Anne CANAGUY,
Monsieur Laurent RAMASSAMY,
Monsieur Jean-Paul CONSTANT,
Monsieur Laurent PAPAYA,
Madame Catherine Anne PAYET,
Madame Jimmye COUPOU,
Monsieur Gilles NAZE,
Madame Vivianne PAYET BEN HAMIDA,
Monsieur Jean-Claude FENELON,
Monsieur Jean-Marie VIRAPOULLE,
Madame Marie-Lise CHANE-TO,
Madame Marie Michèle MARIAYE,
Monsieur Augustin CAZAL,
Monsieur Bruno ROBERT,
Madame Sylvie PAYET,
Madame Odile DAMOUR,
Monsieur Jean-Louis VITAL,
Madame Marie-Valentine SERRANO,
Madame Sophie AUDIFAX-LEBON,
Monsieur Patrick DALLEAU,
Madame Cindy SOUCANE,
Monsieur Ludovic ALAMELOU.

ÉTAIENT ABSENTS : (7) Monsieur Jean-Marc PEQUIN, Madame Sabrina DIJOUX, Monsieur Jean Yannick RAMIN, Monsieur Moussa SAÏD, Madame Sabrina RAMIN, Monsieur Axel BOUCHER, Monsieur Daniel GONTHIER.

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : (5) Madame Primilla CEVAMY à Madame Elodie PRAUD, Madame Alexa SOUPOU à Monsieur Georges PARVEDY, Madame Stéphanie POÏNY-TOPLAN à Monsieur Laurent RAMASSAMY, Monsieur Jean-Paul VIRAPOULLE à Monsieur Jean-Marie VIRAPOULLE, Madame Lorraine MERGY à Monsieur Jeannick ATCHAPA.

Le Président Patrice SELLY ne prend pas part aux votes à partir de l'affaire 2021-C097 jusqu'à l'affaire 2021-C105. La présidence de ces séances est assurée par Monsieur Michel VERGOZ (1^{er} Vice-Président), désigné à cet effet.

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Elodie PRAUD qui accepte, a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance.

Que la condition de quorum a été atteinte.

Accusé de réception en préfecture
974-249740093-20210629_2021-C091-DE
Date de télétransmission : 09/07/2021
Date de réception préfecture : 09/07/2021

Président
Patrice SELLY

**MISE EN ŒUVRE OPERATIONNELLE DU PLAN D'INTERPRETATION ET DE
VALORISATION ECOTOURISTIQUE DE LA PLAINE DES PALMISTES – PLAN
DE FINANCEMENT DE LA PREMIERE PHASE**

Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 27 juin 2018 (Affaire 2018-C100) par laquelle, la CIREST a validé le plan de financement de l'étude du Plan d'Interprétation et de Valorisation Ecotouristique (PIVE) de la Plaine des Palmistes ;

Considérant que cette étude a permis à l'Intercommunalité d'obtenir une programmation des actions sur trois ans, avec un budget prévisionnel global, estimé à 2 935 695 € ;

Considérant que dans la continuité de cette réflexion, l'Intercommunalité souhaite procéder à la mise en œuvre opérationnelle du projet, financée à hauteur de 80 % au titre de la fiche mesure 7.5.4 « mise en tourisme et aménagement des portes et itinéraires du parc national et du bien inscrit au patrimoine mondial » du Programme de Développement Rural Européen FEADER ;

La globalité du projet ne pouvant être financée au titre du Programme 2014-2020, celui-ci arrivant en fin d'exécution, un reliquat de 1 000 000€ est proposé à la CIREST pour une première phase de mise en œuvre opérationnelle du projet.

La réalisation du projet PIVE de la Plaine des Palmistes se décompose alors, en deux parties :

- Une première phase relative à la mise en scène des sites d'intérêt majeur du PIVE, pour un montant global prévisionnel de 1 026 000 €,
- Une deuxième phase relative à l'amélioration des conditions d'accueil sur les sites d'intérêt majeurs, à la mise en scène de tous les sites d'intérêt fort et à l'opérationnalité complète du PIVE, pour un montant prévisionnel de 2 000 000 €, qui serait inscrite sur le prochain programme européen 2021-2027.

Les travaux de la première phase consistent à :

- Initier une logique de découverte sur le territoire et donner les 1ères clés de compréhension aux visiteurs,
- Procéder à toute la mise en scène scénographique des sites majeurs,
- Réhabiliter, réaménager des sites à très fort potentiel, aujourd'hui non mis en valeur,
- Interpeller les visiteurs, les inciter à réfléchir sur les ressources du territoire,
- Amorcer la dynamique de territoire,
- Faire exister le PIVE et le rendre opérationnel.

Le calendrier prévisionnel de l'opération est de 3 ans (septembre 2021 à septembre 2024).
Le plan de financement envisagé est le suivant :

Accusé de réception en préfecture 974-249740093-20210629-2021-C091-DE Date de télétransmission : 09/07/2021 Date de réception préfecture : 09/07/2021
--

Dépenses	Montant € HT	Recettes	Montant € HT
Assistante Maîtrise d'Ouvrage (AMO)	29 380.00	FEADER (75 %) (Fiche action 7.5.4)	769 920.00
Phase études	72 530.00	Contrepartie Nationale (5%)	51 328.00
Etudes complémentaires	18 140.00	CIREST (20 %)	205 312.00
Phase travaux	906 510.00		
Total HT	1 026 560.00	Montant HT	1 026 560.00
TVA 8.5 %	87 257.60	TVA 8.5 %	87 257.60
Montant TTC	1 113 817.60	Montant TTC	1 113 817.60

Considérant que la Commission Tourisme, Sport et Culture qui s'est réunie le 21 juin 2021, a émis un **avis favorable**.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- Approuve la mise en œuvre opérationnelle de la première phase du PIVE de la Plaine des Palmistes.
- Approuve le plan de financement correspondant, éligible à la fiche mesure 7.5.4 « Mise en tourisme et aménagement des portes et itinéraires du parc national et du bien inscrit au patrimoine mondial » du Programme de Développement Rural Européen 2014-2020.
- Autorise le Président à solliciter les subventions correspondantes auprès du FEADER et des contreparties nationales,
- Autorise le Président ou son représentant à signer tous les actes y afférents.

Fait à Saint-Benoît, le 29 juin 2021

**Pour extrait conforme,
Le Président de la CIREST
Patrice SELLY**



Accusé de réception en préfecture
974-249740093-20210629-2021-C091-DE
Date de télétransmission : 09/07/2021
Date de réception préfecture : 09/07/2021

COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE REUNION EST
*Bras-Panon – Plaine des Palmistes – Saint-André
Saint-Benoît – Sainte-Rose - Salazie*

SEANCE DU 29 JUIN 2021

AFFAIRE 2021-C092
CONCEPTION SCENOGRAPHIQUE DE TROIS SITES TOURISTIQUES DE SALAZIE
ETUDE COMPLEMENTAIRE – VALIDATION DU PLAN DE FINANCEMENT

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt-neuf juin le Conseil Communautaire de la Communauté Intercommunale Réunion Est, dûment convoqué, s'est réuni dans le Gymnase de Bras-Fusil à Saint-Benoît, la séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Patrice SELLY.

Le Président certifie que la convocation initiale du Conseil Communautaire avait été faite, le **22 juin 2021**

Le nombre des membres en exercice est **48**

Nombre de membres :

Présents	Représentés	Absents	Total des votes
36	5	7	41

ÉTAIENT PRESENTS : (36)

Monsieur Patrice SELLY,	Madame Catherine Anne PAYET,
Monsieur Michel VERGOZ,	Madame Jimmye COUPOU,
Monsieur Joé BEDIER,	Monsieur Gilles NAZE,
Monsieur Jeannick ATCHAPA,	Madame Vivianne PAYET BEN HAMIDA,
Monsieur Johnny PAYET,	Monsieur Jean-Claude FENELON,
Monsieur Stéphane FOUASSIN,	Monsieur Jean-Marie VIRAPOULLE,
Monsieur Ridwane ISSA,	Madame Marie-Lise CHANE-TO,
Madame Isabelle PERMACAONDIN,	Madame Marie Michèle MARIAYE,
Madame Monique MARIMOUTOU-TACOUN,	Monsieur Augustin CAZAL,
Monsieur Georges PARVEDY,	Monsieur Bruno ROBERT,
Monsieur Patrice BOULEVART,	Madame Sylvie PAYET,
Madame Sidoleine PAPAYA,	Madame Odile DAMOUR,
Madame Elodie PRAUD,	Monsieur Jean-Louis VITAL,
Madame Sonia ALBUFFY,	Madame Marie-Valentine SERRANO,
Madame Anne CANAGUY,	Madame Sophie AUDIFAX-LEBON,
Monsieur Laurent RAMASSAMY,	Monsieur Patrick DALLEAU,
Monsieur Jean-Paul CONSTANT,	Madame Cindy SOUCANE,
Monsieur Laurent PAPAYA,	Monsieur Ludovic ALAMELOU.

ÉTAIENT ABSENTS : (7) Monsieur Jean-Marc PEQUIN, Madame Sabrina DIJOUX, Monsieur Jean Yannick RAMIN, Monsieur Moussa SAÏD, Madame Sabrina RAMIN, Monsieur Axel BOUCHER, Monsieur Daniel GONTHIER.

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : (5) Madame Primilla CEVAMY à Madame Elodie PRAUD, Madame Alexa SOUPOU à Monsieur Georges PARVEDY, Madame Stéphanie POÏNY-TOPLAN à Monsieur Laurent RAMASSAMY, Monsieur Jean-Paul VIRAPOULLE à Monsieur Jean-Marie VIRAPOULLE, Madame Lorraine MERGY à Monsieur Jeannick ATCHAPA.

Le Président Patrice SELLY ne prend pas part aux votes à partir de l'affaire 2021-C097 jusqu'à l'affaire 2021-C105. La présidence de ces séances est assurée par Monsieur Michel VERGOZ (1^{er} Vice-Président), désigné à cet effet.

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Elodie PRAUD qui accepte, a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance.

Que la condition de quorum a été atteinte.

Accusé de réception en préfecture
974-249740093-20210629/2021_C092-DE
Date de télétransmission : 09/07/2021
Date de réception préfecture : 09/07/2021



Patrice SELLY

**CONCEPTION SCENOGRAPHIQUE DE TROIS SITES TOURISTIQUES DE
SALAZIE
ETUDE COMPLEMENTAIRE – VALIDATION DU PLAN DE FINANCEMENT**

Vu la délibération du 22 mai 2019 (Affaire 2019-C49) par laquelle la CIREST a approuvé la faisabilité de l'étude de conception scénographique des trois sites touristiques de Salazie ainsi que le plan de financement ;

Vu la convention d'aide du FEADER au titre de la mesure 7.5.4 « mise en tourisme et aménagement des portes et itinéraires du Parc National et du bien inscrit au patrimoine mondial », n° AG974/SGH/2020-03006, (dossier n° RREU070519SH9740015) ;

Afin de renforcer l'attractivité de la micro région Est en matière de développement touristique et dans la continuité du Plan d'Interprétation et de Valorisation Ecotouristique (PIVE) de Salazie, en 2019, la CIREST s'est inscrite dans la mise en valeur les richesses patrimoniales naturelles, culturelles et paysagères de son territoire, et de ce fait, a décidé de se doter d'une étude de conception scénographique pour trois sites touristiques de Salazie :

- La future Maison de terroir de Salazie Village : lieu central d'accueil,
- La Chambre magmatique : Site naturel inscrit au patrimoine mondial,
- Les Anciens thermes d'Hell-Bourg : Patrimoine culturel et historique.

Cette mission en cours de réalisation doit se terminer fin juin 2021, et le plan de financement éligible au titre du Programme de Développement Rural Européen 2014-2020 sur la fiche mesure 7.5.4, est le suivant :

Dépenses	Montants (en €)	Recettes	Montants (en €)
Etude de conception scénographique	128 000	FEADER (75%) (Fiche action 7-5-4)	96 000
		CONTREPARTIE NATIONALE (CPN) (5%)	6 400
		CIREST (20%)	25 600
TOTAL HT	128 000	TOTAL HT	128 000
TVA 8.5 %	10 880	TVA 8.5 %	10 880
MONTANT TTC	138 880	MONTANT TTC	138 880

En janvier 2021, la municipalité de Salazie a mandaté un bureau d'étude architecturale pour la future Maison de Terroir. Celui-ci a ainsi produit de nouvelles esquisses du bâtiment qui offrent de nouvelles perspectives et modifient fondamentalement les intentions et projections du programme initial produit en 2019, augmentant la surface de scénographie à traiter, qui passe de 60 m2 à 94m2.

L'évolution du projet nécessite donc de repenser le fonctionnement, le positionnement et l'offre de l'équipement pour y intégrer les nouveaux espaces et proposer un concept novateur. Pour cela, 20 jours de travail supplémentaires doivent être engagés par le bureau d'étude, pour un montant de 10 000€.

<p>Accusé de réception en préfecture 974-249740093-20210629-2021-C092-DE Date de télétransmission : 09/07/2021 Date de réception préfecture : 09/07/2021</p>
--

Considérant les besoins supplémentaires liés au projet, le plan de financement prévisionnel pour l'étude complémentaire est le suivant :

Dépenses	Montants (en €)	Recettes	Montants (en €)
Conception scénographique de trois sites touristiques de Salazie Etude complémentaire	10 000	FEADER (75%) (Fiche action 7-5-4)	7 500
		CONTREPARTIE NATIONALE (5%)	500
		CIREST (20%)	2 000
TOTAL HT	10 000	TOTAL HT	10 000
TVA 8.5 %	850	TVA 8.5 %	850
MONTANT TTC	10 850	MONTANT TTC	10 850

Considérant que la Commission Tourisme, Sport et Culture qui s'est réunie le 21 juin 2021, a émis un **avis favorable**.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité,

- Approuve l'étude complémentaire de conception scénographique des trois sites touristiques de Salazie ;
- Approuve le plan de financement relatif à l'étude complémentaire correspondant, éligible à la fiche mesure 7.5.4 « Mise en tourisme et aménagement des portes et itinéraires du parc national et du bien inscrit au patrimoine mondial » du Programme de Développement Rural Européen 2014-2020,
- Autorise le Président à solliciter les subventions correspondantes auprès du FEADER et des contreparties nationales,
- Autorise le Président ou son représentant à signer tous les actes y afférents.

Fait à Saint-Benoît, le 29 juin 2021

**Pour extrait conforme,
Le Président de la CIREST**
Patrice SELLY



Accusé de réception en préfecture
974-249740093-20210629-2021-C092-DE
Date de télétransmission : 09/07/2021
Date de réception préfecture : 09/07/2021

COMMUNAUTÉ INTERCOMMUNALE RÉUNION EST
*Bras-Panon – Plaine des Palmistes – Saint-André
Saint-Benoît – Sainte-Rose - Salazie*

SEANCE DU 29 JUIN 2021

AFFAIRE 2021-C093

**PLAN DE SECURISATION ET D'OPTIMISATION DE LA TAXE DE SEJOUR
CONVENTION DE PARTENARIAT CIREST / IRT - 2021**

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt-neuf juin le Conseil Communautaire de la Communauté Intercommunale Réunion Est, dûment convoqué, s'est réuni dans le Gymnase de Bras-Fusil à Saint-Benoît, la séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Patrice SELLY.

Le Président certifie que la convocation initiale du Conseil Communautaire avait été faite, le **22 juin 2021**

Le nombre des membres en exercice est **48**

Nombre de membres :

Présents	Représentés	Absents	Total des votes
36	5	7	41

ÉTAIENT PRESENTS : (36)

Monsieur Patrice SELLY,	Madame Catherine Anne PAYET,
Monsieur Michel VERGOZ,	Madame Jimmye COUPOU,
Monsieur Joé BEDIER,	Monsieur Gilles NAZE,
Monsieur Jeannick ATCHAPA,	Madame Vivianne PAYET BEN HAMIDA,
Monsieur Johnny PAYET,	Monsieur Jean-Claude FENELON,
Monsieur Stéphane FOUASSIN,	Monsieur Jean-Marie VIRAPOULLE,
Monsieur Ridwane ISSA,	Madame Marie-Lise CHANE-TO,
Madame Isabelle PERMACAONDIN,	Madame Marie Michèle MARIAYE,
Madame Monique MARIMOUTOU-TACOUN,	Monsieur Augustin CAZAL,
Monsieur Georges PARVEDY,	Monsieur Bruno ROBERT,
Monsieur Patrice BOULEVART,	Madame Sylvie PAYET,
Madame Sidoleine PAPAYA,	Madame Odile DAMOUR,
Madame Elodie PRAUD,	Monsieur Jean-Louis VITAL,
Madame Sonia ALBUFFY,	Madame Marie-Valentine SERRANO,
Madame Anne CANAGUY,	Madame Sophie AUDIFAX-LEBON,
Monsieur Laurent RAMASSAMY,	Monsieur Patrick DALLEAU,
Monsieur Jean-Paul CONSTANT,	Madame Cindy SOUCANE,
Monsieur Laurent PAPAYA,	Monsieur Ludovic ALAMELOU.

ÉTAIENT ABSENTS : (7) Monsieur Jean-Marc PEQUIN, Madame Sabrina DIJOUX, Monsieur Jean Yannick RAMIN, Monsieur Moussa SAÏD, Madame Sabrina RAMIN, Monsieur Axel BOUCHER, Monsieur Daniel GONTHIER.

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : (5) Madame Primilla CEVAMY à Madame Elodie PRAUD, Madame Alexa SOUPOU à Monsieur Georges PARVEDY, Madame Stéphanie POÏNY-TOPLAN à Monsieur Laurent RAMASSAMY, Monsieur Jean-Paul VIRAPOULLE à Monsieur Jean-Marie VIRAPOULLE, Madame Lorraine MERGY à Monsieur Jeannick ATCHAPA.

Le Président Patrice SELLY ne prend pas part aux votes à partir de l'affaire 2021-C097 jusqu'à l'affaire 2021-C105. La présidence de ces séances est assurée par Monsieur Michel VERGOZ (1^{er} Vice-Président), désigné à cet effet.

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Elodie PRAUD qui accepte, a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance.

Que la condition de quorum a été atteinte.

Accusé de réception en préfecture
974-249740093-20210629-2021-C093-DE
Date de télétransmission : 09/07/2021
Date de réception préfecture : 09/07/2021



Président
Patrice SELLY

**PLAN DE SECURISATION ET D'OPTIMISATION DE LA TAXE DE SEJOUR
CONVENTION DE PARTENARIAT CIREST / IRT - 2021**

La taxe de séjour supportée par les touristes est envisagée comme un outil de financement collectif du tourisme, dans une vision à long terme de développement local. Le produit de la taxe de séjour permet de financer de nouveaux services de qualité (information, fleurissement, accueil, transport...) qui auront pour conséquence d'accroître l'attractivité du territoire.

Considérant que la mise en place par l'IRT d'un plan de sécurisation et d'optimisation de la taxe de séjour vise à accompagner les EPCI dans leur gestion de la taxe de séjour sur leur territoire, mais aussi agir pour que tous les hébergeurs respectent la réglementation en particulier les hébergeurs qui n'ont pas fait l'objet d'une déclaration préalable en mairie ou encore œuvrer pour aménager la loi et réformer en particulier les dispositions relatives à la collecte de la taxe par les opérateurs de réservations en ligne ;

Pour accompagner la mise en œuvre de ce plan, l'IRT après analyse a sélectionné la Société Nouveaux Territoires. L'offre de service retenue par l'IRT permettra d'atteindre les objectifs suivants :

- Sécuriser les actes des collectivités (délibérations, arrêtés...),
- Conseiller les élus et techniciens,
- Proposer un outillage performant (télé services, supports de communication, outils d'observation,
- Accompagner les collectivités dans leurs relations avec les hébergeurs au travers du support des gestionnaires de la taxe et de la tenue de réunions publiques.

Considérant que la convention 2021, signée pour une année, a pour objet de définir les principes, les outils de collaboration et les moyens financiers entre la CIREST et l'IRT dans le cadre de l'accompagnement de la CIRESR lors de la mise en œuvre et de la gestion de la taxe de séjour sur son territoire ;

Considérant que la Commission Tourisme, Sport et Culture qui s'est réunie le 21 juin 2021, a émis un **avis favorable**.

Le Conseil Communautaire, à la majorité,

- Approuve les termes de la présente convention de partenariat entre la CIREST et l'IRT,
- Autorise le Président ou son représentant à signer tous les actes y afférents.

Fait à Saint-Benoît, le 29 juin 2021

**Pour extrait conforme,
Le Président de la CIREST
Patrice SELLY**



Accusé de réception en préfecture
974-249740093-20210629-2021-C093-DE
Date de télétransmission : 09/07/2021
Date de réception préfecture : 09/07/2021

SEANCE DU 29 JUIN 2021

AFFAIRE 2021-C094

CONTRAT TERRITOIRE-LECTURE ENTRE L'ETAT ET LA CIREST 2021/2022/2023

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt-neuf juin le Conseil Communautaire de la Communauté Intercommunale Réunion Est, dûment convoqué, s'est réuni dans le Gymnase de Bras-Fusil à Saint-Benoît, la séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Patrice SELLY.

Le Président certifie que la convocation initiale du Conseil Communautaire avait été faite, le **22 juin 2021**

Le nombre des membres en exercice est **48**

Nombre de membres :

Présents	Représentés	Absents	Total des votes
36	5	7	41

ÉTAIENT PRESENTS : (36)

Monsieur Patrice SELLY, Monsieur Michel VERGOZ, Monsieur Joé BEDIER, Monsieur Jeannick ATCHAPA, Monsieur Johnny PAYET, Monsieur Stéphane FOUASSIN, Monsieur Ridwane ISSA, Madame Isabelle PERMACAONDIN, Madame Monique MARIMOUTOU-TACOUN, Monsieur Georges PARVEDY, Monsieur Patrice BOULEVART, Madame Sidoleine PAPAYA, Madame Elodie PRAUD, Madame Sonia ALBUFFY, Madame Anne CANAGUY, Monsieur Laurent RAMASSAMY, Monsieur Jean-Paul CONSTANT, Monsieur Laurent PAPAYA,	Madame Catherine Anne PAYET, Madame Jimmye COUPOU, Monsieur Gilles NAZE, Madame Vivianne PAYET BEN HAMIDA, Monsieur Jean-Claude FENELON, Monsieur Jean-Marie VIRAPOULLE, Madame Marie-Lise CHANE-TO, Madame Marie Michèle MARIAYE, Monsieur Augustin CAZAL, Monsieur Bruno ROBERT, Madame Sylvie PAYET, Madame Odile DAMOUR, Monsieur Jean-Louis VITAL, Madame Marie-Valentine SERRANO, Madame Sophie AUDIFAX-LEBON, Monsieur Patrick DALLEAU, Madame Cindy SOUCANE, Monsieur Ludovic ALAMELOU.
---	--

ÉTAIENT ABSENTS : (7) Monsieur Jean-Marc PEQUIN, Madame Sabrina DIJOUX, Monsieur Jean Yannick RAMIN, Monsieur Moussa SAÏD, Madame Sabrina RAMIN, Monsieur Axel BOUCHER, Monsieur Daniel GONTHIER.

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : (5) Madame Primilla CEVAMY à Madame Elodie PRAUD, Madame Alexa SOUPOU à Monsieur Georges PARVEDY, Madame Stéphanie POÏNY-TOPLAN à Monsieur Laurent RAMASSAMY, Monsieur Jean-Paul VIRAPOULLE à Monsieur Jean-Marie VIRAPOULLE, Madame Lorraine MERGY à Monsieur Jeannick ATCHAPA.

Le Président Patrice SELLY ne prend pas part aux votes à partir de l'affaire 2021-C097 jusqu'à l'affaire 2021-C105. La présidence de ces séances est assurée par Monsieur Michel VERGOZ (1^{er} Vice-Président), désigné à cet effet.

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Elodie PRAUD qui accepte, a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance.

Que la condition de quorum a été atteinte.

Accusé de réception en préfecture
974-249740093-20210629-2021-C094-DE
Date de télétransmission : 09/07/2021
Date de réception préfecture : 09/07/2021



Patrice SELLY

**CONTRAT TERRITOIRE-LECTURE ENTRE L'ETAT ET LA CIREST
2021/2022/2023**

Vu l'arrêté du 11 octobre 2006 relatif au compte rendu financier prévu par l'article 10 de la loi du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

Vu les crédits inscrits au chapitre 65 (*subvention de fonctionnement*) du Budget 2021 de la CIREST ;

Vu le programme 361 de la Mission « Culture » ;

Vu le Schéma Est de Développement Culturel et notamment son axe prioritaire consacré à la Lecture Publique ;

Vu les contractualisations précédentes (2015-2017/ 2018-2020) du Contrat Territoire Lecture et la nouvelle demande de contractualisation (2021-2023) entre **l'Etat-Ministère de la Culture**, représenté par la Direction des Affaires Culturelles de la Réunion et la **Cirest** ;

Considérant, que le dispositif de contractualisation avec **l'Etat-Ministère de la Culture**, représenté par la Direction des Affaires Culturelles de la Réunion a pour objectif de démultiplier l'offre culturelle de la Collectivité pour favoriser l'accès à la lecture publique et à la culture et lutter contre les inégalités sociales et territoriales;

Considérant, que **l'Etat-Ministère de la Culture**, représenté par la Direction des Affaires culturelles de la Réunion, sollicite au titre de ce dispositif la participation à parité de la Cirest à hauteur de 15 000€ ;

Considérant que la Commission Sport et Culture en date du 21 juin 2021 a émis un avis favorable sur le renouvellement du Contrat Territoire Lecture (2021-2023) ;

Contexte

Le **Contrat Territoire-Lecture** (CTL) est un dispositif de conventionnement entre l'État et les collectivités territoriales établi pour une durée de trois ans. Il permet d'élaborer et de financer conjointement des plans d'actions en faveur du développement de la lecture avec le souci de toucher en priorité les territoires ou populations les plus éloignées de la lecture.

Le Contrat Territoire-Lecture permet d'accompagner et de structurer des projets très variés. **C'est un outil utile pour soutenir et encadrer des actions du Réseau de Lecture Publique Est** et permettre ainsi la construction d'une politique commune entre les différents établissements de l'intercommunalité. Cet outil souple s'adapte à une grande diversité de projets et de territoires et permet, grâce à l'expertise de la Direction des Affaires Culturelles de La Réunion (DAC R) et à l'implication des professionnels de médiathèques/bibliothèques, une montée en puissance des collectivités sur la lecture publique.

Pour rappel, le « **Contrat Territoire-Lecture** » 2018/2020 est arrivé à échéance. Afin de bénéficier de renouvellement de crédits, la Direction des Affaires Culturelles de la Réunion sollicite la CIREST pour renouveler le Contrat Territoire Lecture de 2021/2022/2023.

Accusé de réception en préfecture 974-249740093-20210629-2021-C094-DE Date de télétransmission : 09/07/2021 Date de réception préfecture : 09/07/2021
--

Objectifs

Le dispositif Contrat Territoire-Lecture permet de mettre en œuvre les préconisations du schéma Directeur Culture de l'Est, d'étendre et de densifier l'offre de services et d'actions d'animation à l'aune de l'équité territoriale. Egalement de cultiver un partenariat efficace autour des projets, d'optimiser les moyens d'action en faveur des différents publics. Du reste, il offre à la collectivité l'opportunité de renforcer la visibilité de sa politique de développement de la lecture publique sur le territoire Est.

Il a enfin pour but de préciser les engagements et les contributions de chacune des parties dans leurs champs d'intervention respectifs ainsi que les modalités de collaboration et d'échanges au cours des trois années du partenariat.

Montant total du projet :

La collectivité et l'État s'engagent financièrement à parité pour un montant global de 30 000€ sur la période du Contrat Territoire-Lecture. De fait pour l'année 2021, le montant global pour la mise en œuvre du CTL sera de **30 000 €**, avec une participation de la collectivité à hauteur de **15 000€** et de l'État à **15 000 €** également.

Considérant que la Commission Tourisme, Sport et Culture qui s'est réunie le 21 juin 2021, a émis un **avis favorable**.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- Approuve les termes du présent rapport,
- Adopte le projet du Contrat Territoire-Lecture présenté en annexe,
- Autorise le Président ou son représentant à signer tous les actes y afférents.

Fait à Saint-Benoît, le 29 juin 2021

**Pour extrait conforme,
Le Président de la CIREST
Patrice SELLY**



Accusé de réception en préfecture
974-249740093-20210629-2021-C094-DE
Date de télétransmission : 09/07/2021
Date de réception préfecture : 09/07/2021

SEANCE DU 29 JUIN 2021

AFFAIRE 2021-C095

SUBVENTION AU COMITE D'OEUVRES SOCIALES DE LA CIREST POUR L'ANNEE 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt-neuf juin le Conseil Communautaire de la Communauté Intercommunale Réunion Est, dûment convoqué, s'est réuni dans le Gymnase de Bras-Fusil à Saint-Benoît, la séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Patrice SELLY.

Le Président certifie que la convocation initiale du Conseil Communautaire avait été faite, le **22 juin 2021**

Le nombre des membres en exercice est **48**

Nombre de membres :

Présents	Représentés	Absents	Total des votes
36	5	7	41

ÉTAIENT PRESENTS : (36)

Monsieur Patrice SELLY,
Monsieur Michel VERGOZ,
Monsieur Joé BEDIER,
Monsieur Jeannick ATCHAPA,
Monsieur Johnny PAYET,
Monsieur Stéphane FOUASSIN,
Monsieur Ridwane ISSA,
Madame Isabelle PERMACAONDIN,
Madame Monique MARIMOUTOU-TACOUN,
Monsieur Georges PARVEDY,
Monsieur Patrice BOULEVART,
Madame Sidoleine PAPAYA,
Madame Elodie PRAUD,
Madame Sonia ALBUFFY,
Madame Anne CANAGUY,
Monsieur Laurent RAMASSAMY,
Monsieur Jean-Paul CONSTANT,
Monsieur Laurent PAPAYA,

Madame Catherine Anne PAYET,
Madame Jimmye COUPOU,
Monsieur Gilles NAZE,
Madame Vivianne PAYET BEN HAMIDA,
Monsieur Jean-Claude FENELON,
Monsieur Jean-Marie VIRAPOULLE,
Madame Marie-Lise CHANE-TO,
Madame Marie Michèle MARIAYE,
Monsieur Augustin CAZAL,
Monsieur Bruno ROBERT,
Madame Sylvie PAYET,
Madame Odile DAMOUR,
Monsieur Jean-Louis VITAL,
Madame Marie-Valentine SERRANO,
Madame Sophie AUDIFAX-LEBON,
Monsieur Patrick DALLEAU,
Madame Cindy SOUCANE,
Monsieur Ludovic ALAMELOU.

ÉTAIENT ABSENTS : (7) Monsieur Jean-Marc PEQUIN, Madame Sabrina DIJOUX, Monsieur Jean Yannick RAMIN, Monsieur Moussa SAÏD, Madame Sabrina RAMIN, Monsieur Axel BOUCHER, Monsieur Daniel GONTHIER.

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : (5) Madame Primilla CEVAMY à Madame Elodie PRAUD, Madame Alexa SOUPOU à Monsieur Georges PARVEDY, Madame Stéphanie POÏNY-TOPLAN à Monsieur Laurent RAMASSAMY, Monsieur Jean-Paul VIRAPOULLE à Monsieur Jean-Marie VIRAPOULLE, Madame Lorraine MERGY à Monsieur Jeannick ATCHAPA.

Le Président Patrice SELLY ne prend pas part aux votes à partir de l'affaire 2021-C097 jusqu'à l'affaire 2021-C105. La présidence de ces séances est assurée par Monsieur Michel VERGOZ (1^{er} Vice-Président), désigné à cet effet.

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Elodie PRAUD qui accepte, a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance.

Que la condition de quorum a été atteinte.

Accusé de réception en préfecture
974-249740093-20210629-2021-C095-DE
Date de télétransmission : 09/07/2021
Date de réception préfecture : 09/07/2021



Le Président
Patrice SELLY

**SUBVENTION AU COMITE D'OEUVRES SOCIALES DE LA CIREST
POUR L'ANNEE 2021**

Vu la délibération en date du 26 septembre 2007 pour la mise en place du Comité d'Œuvres Sociales (COS) sous forme d'une structure associative relevant de la loi du 1er juillet 1901.

Vu la création d'un nouveau COS EST le 21 novembre 2007 lors de l'assemblée générale constitutive.

Considérant qu'un nouveau bureau du COS représentant la CIREST et l'OTI a été élu le 05 septembre 2018 pour une mandature de 3 ans. Lors de l'assemblée Générale Mixte du 16 novembre 2018, il a été voté à l'unanimité de permettre aux personnels contractuels d'adhérer à l'Association. Depuis, le nombre d'adhérents n'a cessé de s'accroître. Le nombre d'adhérents est de plus en plus important, de 160 adhérents en 2019 à 198 adhérents en 2021 soit une augmentation de 23,95%. Il en va de même pour le nombre d'enfants : 169 en 2019 pour 227 en 2021 soit une augmentation de 34, 32%. L'année 2020 a été particulière, non pas épargnée par la crise sanitaire du Covid 19, mais l'engagement de l'équipe présente a été tenu face aux actions prévues en 2020.

Considérant que pour l'année 2021, le COS EST sollicite une subvention à hauteur de 95 500 euros afin de mener à bien ses actions en faveur des adhérents pour financer son programme d'actions.

Il est proposé de reconduire la subvention à hauteur de 60 000 € (enveloppe prévue au BP 2021). La demande complémentaire sera instruite dans le cadre de la prochaine décision modificative.

Conformément à l'article 3 de la convention ci-jointe, un acompte de 80% sera versé à la signature de ladite convention.

Cette dépense est inscrite au budget primitif 2021 de la CIREST au chapitre 65 art.6574 « subvention de fonctionnement aux associations et organismes de droit privé » et sera engagée sur ce même article.

Considérant que la Commission des Finances et Affaires Générales qui s'est réunie le 18 juin 2021, a émis un **avis favorable**.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- Approuve le montant de la subvention allouée au COS EST pour l'année 2021 pour un montant de 60 000 euros,
- Valider la convention de subvention,
- Autorise le Président ou son représentant à signer tous les actes y afférents.

Fait à Saint-Benoît, le 29 juin 2021

**Pour extrait conforme,
Le Président de la CIREST**

Accusé de réception en préfecture
974-249740093-20210629-2021-C095-DE
Date de télétransmission : 09/07/2021
Date de réception préfecture : 09/07/2021

SEANCE DU 29 JUIN 2021

AFFAIRE 2021-C096
COMPTES DE GESTION 2020

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt-neuf juin le Conseil Communautaire de la Communauté Intercommunale Réunion Est, dûment convoqué, s'est réuni dans le Gymnase de Bras-Fusil à Saint-Benoît, la séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Patrice SELLY.

Le Président certifie que la convocation initiale du Conseil Communautaire avait été faite, le **22 juin 2021**

Le nombre des membres en exercice est **48**

Nombre de membres :

Présents	Représentés	Absents	Total des votes
36	5	7	41

ÉTAIENT PRESENTS : (36)

Monsieur Patrice SELLY,
Monsieur Michel VERGOZ,
Monsieur Joé BEDIER,
Monsieur Jeannick ATCHAPA,
Monsieur Johnny PAYET,
Monsieur Stéphane FOUASSIN,
Monsieur Ridwane ISSA,
Madame Isabelle PERMACAONDIN,
Madame Monique MARIMOUTOU-TACOUN,
Monsieur Georges PARVEDY,
Monsieur Patrice BOULEVART,
Madame Sidoleine PAPAYA,
Madame Elodie PRAUD,
Madame Sonia ALBUFFY,
Madame Anne CANAGUY,
Monsieur Laurent RAMASSAMY,
Monsieur Jean-Paul CONSTANT,
Monsieur Laurent PAPAYA,

Madame Catherine Anne PAYET,
Madame Jimmye COUPOU,
Monsieur Gilles NAZE,
Madame Vivianne PAYET BEN HAMIDA,
Monsieur Jean-Claude FENELON,
Monsieur Jean-Marie VIRAPOULLE,
Madame Marie-Lise CHANE-TO,
Madame Marie Michèle MARIAYE,
Monsieur Augustin CAZAL,
Monsieur Bruno ROBERT,
Madame Sylvie PAYET,
Madame Odile DAMOUR,
Monsieur Jean-Louis VITAL,
Madame Marie-Valentine SERRANO,
Madame Sophie AUDIFAX-LEBON,
Monsieur Patrick DALLEAU,
Madame Cindy SOUCANE,
Monsieur Ludovic ALAMELOU.

ÉTAIENT ABSENTS : (7) Monsieur Jean-Marc PEQUIN, Madame Sabrina DIJOUX, Monsieur Jean Yannick RAMIN, Monsieur Moussa SAÏD, Madame Sabrina RAMIN, Monsieur Axel BOUCHER, Monsieur Daniel GONTHIER.

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : (5) Madame Primilla CEVAMY à Madame Elodie PRAUD, Madame Alexa SOUPOU à Monsieur Georges PARVEDY, Madame Stéphanie POÏNY-TOPLAN à Monsieur Laurent RAMASSAMY, Monsieur Jean-Paul VIRAPOULLE à Monsieur Jean-Marie VIRAPOULLE, Madame Lorraine MERGY à Monsieur Jeannick ATCHAPA.

Le Président Patrice SELLY ne prend pas part aux votes à partir de l'affaire 2021-C097 jusqu'à l'affaire 2021-C105. La présidence de ces séances est assurée par Monsieur Michel VERGOZ (1^{er} Vice-Président), désigné à cet effet.

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Elodie PRAUD qui accepte, a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance.

Que la condition de quorum a été atteinte.

Accusé de réception en préfecture
974-249740093-20210629-2021-C096-DE
Date de télétransmission : 09/07/2021
Date de réception préfecture : 09/07/2021



Le Président
Patrice SELLY

COMPTES DE GESTION 2020

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2121-14 relatif à la désignation d'un président de séance autre que le maire pour le débat et l'arrêt du compte administratif,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.5211-1- relatif aux dispositions relatives au fonctionnement du conseil municipal applicables au fonctionnement de l'organe délibérant des établissements publics de coopération intercommunale,

Il vous est présenté, pour approbation, les comptes de gestion 2020 du Comptable public concernant les budgets suivants de l'EPCI :

- le budget principal
- le budget annexe de la ZA Paniandy
- le budget annexe du Pôle Bois
- le budget annexe du Photovoltaïque
- le budget annexe de l'eau potable en régie
- le budget annexe de l'eau potable en délégation
- le budget annexe de l'assainissement collectif en régie
- le budget annexe de l'assainissement collectif en délégation
- le budget annexe de l'assainissement non collectif en régie.

Après avoir procédé aux contrôles, il a été constaté une parfaite concordance des valeurs entre les comptes de gestion du comptable public et les comptes administratifs de la Cirest,

Aussi, il est demandé au conseil communautaire de bien vouloir approuver les comptes de gestion 2020 de Monsieur le Comptable public, conformément aux documents comptables joints en annexe, pour :

- le budget principal de l'EPCI
- le budget annexe de la ZA Paniandy
- le budget annexe du Pôle Bois
- le budget annexe du Photovoltaïque
- le budget annexe de l'eau potable en régie
- le budget annexe de l'eau potable en délégation
- le budget annexe de l'assainissement collectif en régie
- le budget annexe de l'assainissement collectif en délégation
- le budget annexe de l'assainissement non collectif en régie.

Considérant que la Commission des Finances et Affaires Générales qui s'est réunie le 18 juin 2021, a émis un **avis favorable**.

Accusé de réception en préfecture 974-249740093-20210629-2021-C096-DE Date de télétransmission : 09/07/2021 Date de réception préfecture : 09/07/2021
--

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- Approuve les comptes de gestion 2020 de Monsieur le Comptable public, conformément aux documents comptables joints en annexe, pour :
 - le budget principal de l'EPCI
 - le budget annexe de la ZA Paniandy
 - le budget annexe du Pôle Bois
 - le budget annexe du Photovoltaïque
 - le budget annexe de l'eau potable en régie
 - le budget annexe de l'eau potable en délégation
 - le budget annexe de l'assainissement collectif en régie
 - le budget annexe de l'assainissement collectif en délégation
 - le budget annexe de l'assainissement non collectif en régie.

- Autorise le Président ou son représentant à signer tous les actes y afférents.

Fait à Saint-Benoît, le 29 juin 2021

**Pour extrait conforme,
Le Président de la CIREST
Patrice SELLY**



Accusé de réception en préfecture
974-249740093-20210629-2021-C096-DE
Date de télétransmission : 09/07/2021
Date de réception préfecture : 09/07/2021

SEANCE DU 29 JUIN 2021

AFFAIRE 2021-C097
COMPTE ADMINISTRATIF 2020 – BUDGET PRINCIPAL

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt-neuf juin le Conseil Communautaire de la Communauté Intercommunale Réunion Est, dûment convoqué, s'est réuni dans le Gymnase de Bras-Fusil à Saint-Benoît, la séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Patrice SELLY.

Le Président certifie que la convocation initiale du Conseil Communautaire avait été faite, le **22 juin 2021**

Le nombre des membres en exercice est **48**

Nombre de membres :

Présents	Représentés	Absents	Total des votes
36	5	7	41

ÉTAIENT PRESENTS : (36)

Monsieur Patrice SELLY,
Monsieur Michel VERGOZ,
Monsieur Joé BEDIER,
Monsieur Jeannick ATCHAPA,
Monsieur Johnny PAYET,
Monsieur Stéphane FOUASSIN,
Monsieur Ridwane ISSA,
Madame Isabelle PERMACAONDIN,
Madame Monique MARIMOUTOU-TACOUN,
Monsieur Georges PARVEDY,
Monsieur Patrice BOULEVART,
Madame Sidoleine PAPAYA,
Madame Elodie PRAUD,
Madame Sonia ALBUFFY,
Madame Anne CANAGUY,
Monsieur Laurent RAMASSAMY,
Monsieur Jean-Paul CONSTANT,
Monsieur Laurent PAPAYA,

Madame Catherine Anne PAYET,
Madame Jimmye COUPOU,
Monsieur Gilles NAZE,
Madame Vivianne PAYET BEN HAMIDA,
Monsieur Jean-Claude FENELON,
Monsieur Jean-Marie VIRAPOULLE,
Madame Marie-Lise CHANE-TO,
Madame Marie Michèle MARIAYE,
Monsieur Augustin CAZAL,
Monsieur Bruno ROBERT,
Madame Sylvie PAYET,
Madame Odile DAMOUR,
Monsieur Jean-Louis VITAL,
Madame Marie-Valentine SERRANO,
Madame Sophie AUDIFAX-LEBON,
Monsieur Patrick DALLEAU,
Madame Cindy SOUCANE,
Monsieur Ludovic ALAMELOU.

ÉTAIENT ABSENTS : (7) Monsieur Jean-Marc PEQUIN, Madame Sabrina DIJOUX, Monsieur Jean Yannick RAMIN, Monsieur Moussa SAÏD, Madame Sabrina RAMIN, Monsieur Axel BOUCHER, Monsieur Daniel GONTHIER.

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : (5) Madame Primilla CEVAMY à Madame Elodie PRAUD, Madame Alexa SOUPOU à Monsieur Georges PARVEDY, Madame Stéphanie POÏNY-TOPLAN à Monsieur Laurent RAMASSAMY, Monsieur Jean-Paul VIRAPOULLE à Monsieur Jean-Marie VIRAPOULLE, Madame Lorraine MERGY à Monsieur Jeannick ATCHAPA.

Le Président Patrice SELLY ne prend pas part aux votes à partir de l'affaire 2021-C097 jusqu'à l'affaire 2021-C105. La présidence de ces séances est assurée par Monsieur Michel VERGOZ (1^{er} Vice-Président), désigné à cet effet.

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Elodie PRAUD qui accepte, a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance.

Que la condition de quorum a été atteinte.

Accusé de réception en préfecture
974-249740093-20210629-2021-C097-DE
Date de télétransmission : 09/07/2021
Date de réception préfecture : 09/07/2021



Le Président
Patrice SELLY

COMPTE ADMINISTRATIF 2020 – BUDGET PRINCIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2121-14 relatif à la désignation d'un président de séance autre que le maire pour le débat et l'arrêt du compte administratif,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.5211-1- relatif aux dispositions relatives au fonctionnement du conseil municipal applicables au fonctionnement de l'organe délibérant des établissements publics de coopération intercommunale,

Le résultat de clôture du budget principal s'élève, hors restes à réaliser, à 4 533 045.89 € au 31/12/2020, toutes sections confondues.

Les deux sections présentent les résultats suivants :

- Section d'investissement : (-) 7 399 371.72 €
- Section de fonctionnement : (+) 11 932 417.61 €

Par ailleurs, des restes à réaliser ont été comptabilisés à hauteur de :

- 2 036 883.69 € en dépenses
- 4 353 357.88 € en recettes

Soit un solde de restes à réaliser de 2 316 474.19 €.

En tenant compte de ces restes à réaliser, le résultat global de clôture s'élève à 6 849 520.08 €, dont :

- Section d'investissement : (-) 5 082 897.53 €
- Section de fonctionnement : (+) 11 932 417.61 €

Ainsi, en mouvements budgétaires, les résultats du compte administratif 2020 du budget principal se décomposent de la manière suivante :

	Résultat de l'exercice 2020	Résultat 2019 reporté	Résultat cumulé au 31/12/2020	Solde des RAR 2020	Résultat global de clôture 2020
Investissement	898 324,73	-8 297 696,45	-7 399 371,72	2 316 474,19	-5 082 897,53
Fonctionnement	1 490 172,82	10 442 244,79	11 932 417,61	-	11 932 417,61
RESULTAT GLOBAL	2 388 497,55	2 144 548,34	4 533 045,89	2 316 474,19	6 849 520,08

En investissement, le solde négatif constaté en 2020 (-5 M€) sera financé par l'important excédent de fonctionnement dégagé en 2020 (+11.9 M€).

Accusé de réception en préfecture
 974-249740093-20210629-2021-C097-DE
 Date de télétransmission : 09/07/2021
 Date de réception préfecture : 09/07/2021

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

1/ Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement se sont élevées à **68 072 717.00 €**, elles ont augmenté de + 9% par rapport à 2019 (soit + 5 799.6 k€).

Elles se détaillent, par chapitre, de la manière suivante :

REALISATION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT						
Chap.	Libellé	2019	2020	Structure 2020	Évolution 20/19 k€	Évolution 20/19 %
011	Charges à caract. général	26 310 809,09	27 586 711,50	41%	1 275,9	5%
012	Charges de personnel	9 499 322,37	11 258 825,03	17%	1 759,5	19%
014	Atténuations de produits	14 309 100,00	14 309 099,99	21%	-0,0	0%
65	Autres ch. gest. courante	9 024 444,14	10 858 741,97	16%	1 834,3	20%
66	Charges financières	394 023,55	367 805,99	1%	-26,2	-7%
67	Charges exceptionnelles	71 595,54	717 036,00	1%	645,4	902%
042	Opérations d'ordre	2 663 864,70	2 974 496,52	4%	310,6	12%
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT		62 273 159,39	68 072 717,00	100%	5 799,6	9%

Les **charges à caractère général**, chapitre 011 représentant 41 % des dépenses de fonctionnement (DF), se sont élevées à 27.6 M€, soit une augmentation de +5% (soit +1.3 M€). Toutefois, cette augmentation est à relativiser car elle intègre des régularisations de charges sur exercice antérieur pour un montant de 833 k€. Après neutralisation de ces charges exceptionnelles, ce poste de dépenses a augmenté de +2%.

Ce chapitre enregistre, pour près de 93 %, les dépenses liées à deux compétences clés de la Cirest, à savoir :

- Le transport : 15.2 M€
- La collecte et le traitement des ordures ménagères : 10.4 M€

Les **charges de personnel** (chap. 012 représentant 17 % des DF) se sont élevées à 11.3 M€ en 2020. Elles ont progressé de 19 % (soit + 1.8 k€). Les raisons principales de cette augmentation sont les suivantes :

Concernant les fonctionnaires :

Ce budget a été impacté par le glissement vieillesse et technicité (GVT) : les avancements d'échelons à cadence unique obligatoires, plusieurs avancements de grade suite à la réussite des examens ou par ancienneté, nomination d'agents suite à la promotion interne et à la réussite de concours internes ou externes.

Concernant le transfert « eau et Assainissement » :

Le transfert du personnel des 6 communes de l'Est est pris en charge par le budget principal avant d'être remboursé pour partie par les budgets annexes : la rémunération des nouveaux agents, régime indemnitaire (RIFSEEP), avantages sociaux (titre restaurants, mutuelle) et astreintes les soirs de semaine et week-ends.

<p>Accusé de réception en préfecture 974-249740093-20210629-2021-C097-DE Date de télétransmission : 09/07/2021 Date de réception préfecture : 09/07/2021</p>
--

Recrutements de contractuels

La prise d'une compétence telle que l'eau et assainissement nécessite des recrutements de nouveaux agents présentant des expertises techniques particulières, nécessaires à la CIREST pour exercer cette nouvelle compétence.

Des nouveaux recrutements ont notamment permis de renforcer les services soit en effectifs, technicité et expertise, soit en terme d'effectifs sur des plages horaires importants.

Recrutement des ATS

En 2020, il a été nécessaire de recruter quatre accompagnateurs scolaires supplémentaires par rapport à 2019 suite à la création de nouvelles lignes de bus scolaires.

Les **atténuations de produits** (chap. 014 représentant 21 % des DF) se sont élevées à 14,3 M€, leur montant a été strictement identique à celui enregistré en 2019 (aucun nouveau transfert de compétence en 2020). Pour mémoire, ce chapitre correspond aux attributions de compensation versées aux communes.

Les **autres charges de gestion courante** (chap. 65 représentant 16% des DF) se sont élevées à 10.9 M€ et ont augmenté de +20% du fait de la régularisation de charges sur exercice antérieur de 790 k€ (Sydne). Après neutralisation de cette charge exceptionnelle, ce poste de dépenses a augmenté de +12% en 2020. Il intègre principalement les contributions aux organismes extérieurs (dont SYDNE pour 7.7 M€ et OTI-Est pour 930 k€) et les subventions aux associations : soutien à l'animation et la promotion touristique (71 k€), sportive et culturelle du territoire (70 k€), à l'insertion et l'emploi (546 k€), au logement, à l'habitat et aux énergies renouvelables (52 k€), et ce au travers de subventions allouées au tissu associatif et aux communes.

Les **charges financières** (chap. 66 représentant 1 % des DF) se sont élevées à 368 M€ et ont décliné de - 7 % en 2020 (soit - 26 k€). Cette baisse, amorcée depuis 2018, découle notamment du faible recours à l'emprunt au cours des derniers exercices (+ 1 M€ d'emprunts nouveaux entre 2017 et 2019).

Les **charges exceptionnelles** (chap. 67 représentant 1 % des DF) se sont élevées à 717 k€ et ont augmenté de +902 % en 2020 (soit +646 k€). Les dépenses concernées sont des subventions exceptionnelles versées aux budgets annexes de l'assainissement collectif en régie (563 k€) et du SPANC (153 k€).

Enfin, les **dépenses d'ordre** (chap. 042 représentant 4% des DF) se sont élevées à un peu moins de 3 M€. Elles concernent exclusivement la dotation aux amortissements de la Cirst et de l'ex-RTE (évolution de +12%, soit + 310 k€).

Accusé de réception en préfecture
974-249740093-20210629-2021-C097-DE
Date de télétransmission : 09/07/2021
Date de réception préfecture : 09/07/2021

Les recettes de fonctionnement de l'exercice 2019 se sont élevées à **80 005 134.61 €**, soit une augmentation de 2% par rapport à 2019 (correspondant à + 1.3 M€).

Elles se détaillent, par chapitre, de la manière suivante :

REALISATION DES DEPENSES DE FONTIONNEMENT						
Chap.	Libellé	2019	2020	Structure 2020	Évolution 20/19 k€	Évolution 20/19 %
70	Produit des services	1 305 052,88	2 356 217,29	3%	1 051,2	81%
73	Impôts et taxes	50 581 564,26	52 759 351,90	66%	2 177,8	4%
74	Dotations et subventions	14 042 773,31	13 477 182,01	17%	-565,6	-4%
013	Atténuation de charges	101 737,61	135 487,80	0%	33,8	33%
75	Autres prod. gest. courante	33 383,41	20 165,00	0%	-13,2	-40%
76	Produits financiers	53 600,00	0,00	0%	-53,6	-100%
77	Produits exceptionnels	623 646,74	59 821,74	0%	-563,8	-90%
042	Opérations d'ordre	1 041 249,41	754 664,08	1%	-286,6	-28%
002	Résultat de fonct. reporté	10 876 712,06	10 442 244,79	13%	-434,5	-4%
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT		78 659 719,68	80 005 134,61	100%	1 345,4	2%

Les **produits des services** (chap. 70 représentant 3 % des RF) se sont élevées à 2.4 M€ et ont augmenté de + 81 % en 2020 (soit + 1 M€). Cette progression est essentiellement due au remboursement par les budgets annexes de l'eau et de l'assainissement des frais de personnel mis à leur disposition par le budget principal (1 M€).

Les autres recettes du chapitre concernent principalement la Redevance spéciale d'enlèvement des ordures ménagères (638 k€ en 2020), la tarification perçue sur les transports scolaires (431 k€) ainsi que le reversement de la SEM Estival (62k€ soit la quote-part de 80% sur la billettique) et sont restées relativement stables en 2020.

Les **impôts et taxes** (chap. 73 représentant 66 % des RF) se sont élevés à 52.8 M€ et ont augmenté de + 4 % en 2020 (soit +2.2 k€, dont +900 M€ de produits issus de régularisations de situations de contribuables). Il faut rappeler qu'aucune augmentation des taux des impôts n'a été opérée en 2020.

La fiscalité est répartie comme suit en 2020 :

- Fiscalité professionnelle unique (y/c FNGIR) : 25,5 M€ (+ 2%, soit + 595 k€)
- Rôle supplémentaires : 1.6 M€ (+ 120%, soit + 856 k€)
- FPIC (Fonds péréq. ressources Intercom. et communales) : 1,5 M€ (stable)
- TEOM : 15,6 M€ (+ 2.2%, soit + 339 k€)
- Versement transport (VT) : 7,5 M€ (+4.4%, soit +318 k€)
- Taxe sur les carburants : 0,9 M€ (- 1%, soit - 9 k€)
- Taxe de séjour : 137 k€ (+ 24%, soit + 27 k€)

Accusé de réception en préfecture
974-249740093-20210629-2021-C097-DE
Date de télétransmission : 09/07/2021
Date de réception préfecture : 09/07/2021

Les **dotations et subventions** (chap. 74 représentant 17% des RF) se sont élevées à 13.5 M€ et ont diminué de -4 % en 2020 (soit -566 M€). Elles sont principalement composées des ressources suivantes :

- Les dotations et allocations compensatrices : 4,9 M€ (+ 3.4%, soit + 58 k€)
- La DGF : 4,3 M€ (+ 2.7%, soit +94 k€).
- La DGD Transport : 1,8 M€ (stable)
- Les dotations transport (Région) : 270 k€ (stable)
- Les subventions versées par CITEO (recyclage) : 1.3 M€ (+21%, soit +225 k€)
- Les aides de l'État au titre des contrats aidés : 461 k€ (-10%, soit -52 k€)
- L'aide de l'État pour le PILHI : 95 k€ (stable)

Les **atténuations de charges** (chap. 013 représentant 0,17% des RF) se sont élevées à 135 k€ et ont augmenté de +33 % en 2020 (soit +34 k€) du fait de l'augmentation des effectifs suite à la prise de compétence « eau et assainissement », notamment. Elles correspondent aux remboursements sur les salaires et charges sociales (40 k€) ainsi que la quote-part imputée aux agents pour les titres repas (94 k€).

Les **autres produits de gestion courante** (chap. 75 représentant 0,03% des RF) se sont élevées à 20 k€ et ont diminué de -40% en 2020 (soit -13 k€). Il s'agit principalement des loyers perçus de l'AD2R (11 k€) et des locataires de la zone artisanale de Mare à poule d'eau (9 k€).

Les **produits financiers** (chap. 76) enregistraient jusqu'en 2019 le versement de dividendes par la SEM Estival dans laquelle la Cirest détient une participation. Aucun produit n'a été perçu à ce titre en 2020.

Les **produits exceptionnels** (chap. 77 représentant 0.07% des RF) se sont élevées à 60 k€ et ont fortement diminué -90% en 2020 (soit -564 k€). Ils intégraient en 2019 le versement d'une indemnisation d'assurance sur accident de travail (400 k€) ainsi que diverses régularisations et pénalités en matière de transports scolaires (155 k€), non reconduits en 2020.

Les **recettes d'ordre** (chap. 042 représentant 1% des RF) se sont élevées à 755 k€. Elles concernent exclusivement la reprise des subventions transférables. La diminution enregistrée en 2020 (-28%, soit -287 k€) découle de l'érosion naturelle de la valeur comptable des subventions perçues.

Enfin, le résultat **de fonctionnement excédentaire de l'exercice 2019** (chap. 002 représentant 13% des RF) a été reprise à hauteur de 10.4 M€, soit une diminution de -4% correspondant à -435 k€. Cette reprise résulte des dispositions de la délibération d'affectation des résultats 2019 approuvée au cours de l'année 2020 par le conseil communautaire.

Ainsi, au vu de l'ensemble des dépenses et des recettes de fonctionnement détaillées ci-dessus, le résultat de fonctionnement cumulé au 31/12/2020 s'élève à **(+) 11 932 417.61 €** (en diminution de (-) 27% par rapport à 2019).

Accusé de réception en préfecture
974-249740093-20210629-2021-C097-DE
Date de télétransmission : 09/07/2021
Date de réception préfecture : 09/07/2021

1/ Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement réalisées au cours de l'exercice 2020 se sont élevées à **23 394 393.76 €**, elles ont augmenté de +72 % par rapport à 2019 (soit + 9.8 M€).

Elles se détaillent, par chapitre, de la manière suivante :

REALISATION DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT						
Chap.	Libellé	2019	2020	Structure 2020	Évolution 20/19 k€	Évolution 20/19 %
16	Emprunts et dettes	1 504 843,87	1 565 034,78	7%	60,2	4%
18	Compte de liaison Régies SPIC		200 000,00	1%	200,0	
20	Immob. incorporelles	870 864,52	617 675,26	3%	-253,2	-29%
204	Subv. d'équipement	1 630 699,91	1 304 407,78	6%	-326,3	-20%
21	Immob. corporelles	1 759 421,96	4 183 579,55	18%	2 424,2	138%
23	Immob. en cours	5 174 903,92	6 420 335,86	27%	1 245,4	24%
26	Titres de participations	0,00	50 000,00	0%	50,0	
27	Autres immob. financières	331 390,65		0%	-331,4	-100%
040	Opérations ordre	1 041 249,41	754 664,08	3%	-286,6	-28%
041	Opérations ordre		1 000,00	0%	1,0	
001	Résultat d'invest. reporté	1 322 354,35	8 297 696,45	35%	6 975,3	527%
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		13 635 728,59	23 394 393,76	100%	9 758,7	72%

Les **emprunts et dettes assimilées** (chap. 16 représentant 7% des DI) se sont élevés à 1,6M€ et ont augmenté de +4% en 2020 (soit +60 k€). Ce chapitre affiche une stabilité budgétaire autour de 1,5 M€ depuis 2017, et ce du fait d'un très faible recours à l'emprunt au cours des trois derniers exercices (+ 1 M€ entre 2017 et 2019).

Le chapitre 18 « **compte de liaison** » enregistre la dotation initiale versée par le budget principal au budget annexe du SPANC, pour un montant de 200 k€.

Les **dépenses d'équipement brut** (regroupement des chapitres 20, 21 et 23 représentant 48% des DI) ont connu une importante augmentation en 2020 en s'établissant à 11.2 M€ en 2020 contre 7,8 M€ en 2019 (+56%, soit + 4,4 M€ par rapport à 2019). Ces dépenses correspondent à des études, travaux ou acquisitions d'immobilisations et se répartissent comme suit :

- ❖ Les immobilisations incorporelles (chap. 20 représentant 3% des DI) se sont élevées à 618 k€ et ont diminué de -29% en 2020 (soit - 253 k€). Il s'agit des frais d'études, d'insertion et d'acquisitions de logiciels qui ont été engagés sur les principaux projets suivants :

Accusé de réception en préfecture
 974-249740093-20210629-2021-C097-DE
 Date de télétransmission : 09/07/2021
 Date de réception préfecture : 09/07/2021

- **Tourisme (185 k€)** : PIVE de la Plaine des Palmistes (23 k€), étude Antenne OTI Saint-Benoît (13 k€), Signalétique information locale (26 k€), programmation pour la continuité du sentier littoral Est (93 k€), conception scénographique des trois sites touristique de Salazie (30 k€) ;
 - **Développement économique (103 k€)** : Modernisation des zones d'activités (103 k€)
 - **GEMAPI (67 k€)** : étude de définition des aménagements et actions de réduction de vulnérabilité sur le TRI Saint-André-Sainte-Suzanne (67 k€) ;
 - **Environnement (60 k€)** : Décharge de Bras Panon (51 k€), déchèterie St-André cressonnière (8.8 k€).
 - **Aménagement du territoire (51.6 k€)** : Plan Climat Energie Air Territorial - PCAET (51.6 k€);
 - **Moyens généraux (34 k€)** : étude pour l'aménagement de bureaux (6.5k€), logiciels (23,7 k€), AAPC (3.6 k€) ;
 - **Sport (33 k€)** : réhabilitation des stations VTT (33 k€) ;
 - **SIG (31k€)** : scanner, traceur, drones (31 k€).
 - **Transports (7.3 k€)** : étude PDU (1.2k€), Dépôt bus TU à Paniandy-Mandat SPL (5.7 k€) ;
- ❖ les immobilisations corporelles (chap. 21 représentant 18% des DI) se sont élevées à 4.2 M€ et ont augmenté de 138% en 2020 (soit + 2.4 M€). Elles correspondent principalement aux acquisitions suivantes :
- **Transports (2.9 M€)** : acquisition de bus (2.7 M€), de véhicules de service (153 k€), de bornes de recharges pour les véhicules propres (21.7 k€), carnets de bord électroniques (5 k€) ;
 - **Economie (664 k€)** : Acquisition du parc d'activité des plaines auprès de la SAS PALME (664 k€) ;
 - **Environnement (505 k€)** : acquisition de bacs « Ordures Ménagères » (62k€), de bio-composteurs (55 k€), de bacs pour la collecte sélective (56 k€), de bornes d'apport volontaire (323 k€), de divers équipements (7 k€)
 - **Moyens généraux (104 k€)** : matériel de bureau et informatique (68 k€), autres matériels et outillages (34 k€) ;
- ❖ les immobilisations en cours (chap. 23 représentant 27% des DI) se sont élevées à 6.4 M€ et ont augmenté de +24% en 2020 (soit + 1.2 M€). Elles correspondent principalement aux opérations suivantes :
- **Transports (2.982 M€)** : études AMO TCSP (96 k€), études de Maîtrise d'Oeuvre Esti+ (26 k€), travaux Esti+ (2.7 M€), abris voyageurs (60.5 k€), poteaux d'arrêt (65.4 k€);
 - **Eau et assainissement (2,4 M€)** : Travaux sur le Chemin du Centre à St-André au titre des eaux pluviales (2.4 M€)
 - **Moyens généraux (1,2 M€)** : Travaux du siège de la Cirst (308 k€) dont nouvelle salle du conseil (196 k€) ;
 - **Tourisme (683 k€)** : signalétique et aménagement Mare à poule d'eau (11 k€), continuité du sentier littoral (69 k€), Signalisation information locale-SIL (583 k€) ;
 - **Environnement (52 k€)** : déchèterie mobile de Salazie (26 k€)
 - **GEMAPI (20 k€)** : Travaux de confortement des berges de la Ravine Sèche (5.8 k€), Travaux de remise en état des digues - llet Coco (14 k€).
- ❖ Les subventions d'équipement versées (chap. 204 représentant 6% des DI) se sont élevées à 1.3 M€ et ont diminué de -20% en 2020 (soit - 326 k€). Elles correspondent notamment aux financements suivants :
- Fonds de concours alloués aux communes (FIIS) : 955 k€
 - Chantiers d'insertion : 234 k€
 - Bourses à la création d'entreprises : 45 k€

Accusé de réception en préfecture
974-249740093-20210629-2021-C097-DE
Date de télétransmission : 09/07/2021
Date de réception préfecture : 09/07/2021

- OGRAL (opération groupée d'amélioration légère de l'habitat) pour le PILHI (plan intercommunal de lutte contre l'habitat insalubre) : 37 k€
- GEOD : 15 k€
- Partenariat technopole réunion : 9 k€

Les **autres immobilisations financières** (chap. 27) n'ont enregistré aucune écriture sur 2020. Ils diminuent car une avance remboursable de 331 k€ avait été versée au budget annexe du lotissement « ZA Paniandy en 2019.

Les **dépenses d'ordre** (chap. 040 représentant 3% des DI) se sont élevées à 755 k€ et ont diminué de 28% en 2020 (soit - 287 k€). Elles concernent exclusivement la reprise des subventions transférables.

Enfin, le **solde déficitaire de la section d'investissement de l'exercice 2019** (chap. 001 représentant 35% des DI) a été repris à hauteur de 8.3 M€, soit une progression de +527 % correspondant à + 6.8 M€.

Par ailleurs, il faut également noter que des dépenses de la section d'investissement ont été inscrites au titre des restes à réaliser de l'exercice 2020. Leur montant total a été arrêté à 2 036 883.69 € selon répartition par chapitre suivante :

RESTES A REALISER 2020 - DEPENSES		
Chap.	Libellé	RAR 2020 DEPENSES
20	Immobilisations incorporelles	102 483,61
204	Subventions d'équipement	708 267,51
21	Immobilisations corporelles	599 746,77
23	Immobilisations en cours	626 385,80
TOTAL DES RAR 2020 DEPENSES		2 036 883,69

Accusé de réception en préfecture
974-249740093-20210629-2021-C097-DE
Date de télétransmission : 09/07/2021
Date de réception préfecture : 09/07/2021

Les recettes d'investissement réalisées au cours de l'exercice 2020 se sont élevées à **15 995 022.04** €, elles ont augmenté de +200 % par rapport à 2019 (soit +10.6 M€).

Elles se détaillent, par chapitre, comme suit :

REALISATION DES RECETTES D'INVESTISSEMENT						
Chap.	Libellé	2019	2020	Structure 2020	Évolution 20/19 k€	Évolution 20/19 %
10	Dotations et fonds divers	0,00	7 230 221,94	45%	7 230,2	
13	Subventions	1 586 999,78	1 786 845,34	11%	199,8	13%
16	Emprunts et dettes	1 000 000,00	4 000 000,00	25%	3 000,0	300%
204	Remb. subvention Invest.		2 458,24	0%	2,5	
23	Remb. immo. En cours	87 167,66		0%	-87,2	-100%
040	Opérations ordre	2 663 864,70	2 974 496,52	19%	310,6	12%
041	Opérations ordre		1 000,00	0%	1,0	
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		5 338 032,14	15 995 022,04	100%	10 657,0	200%

Les **dotations et fonds divers** (chap. 10) ont fortement progressé du fait de l'absence de mouvement en 2019. Cette situation exceptionnelle provient d'un retard dans le traitement de la déclaration de FCTVA réalisée en fin d'année 2019, qui a entraîné un « glissement » de la recette sur l'exercice 2020 (1.3 M€). Par ailleurs ce chapitre enregistre l'affectation du solde excédentaire de la section de fonctionnement à la section d'investissement pour couvrir son besoin de financement à hauteur de 5 944 k€.

Les **subventions** (chap. 13 représentant 11% des RI) se sont élevées à 1.8 M€ et ont augmenté de +13 % en 2020 (soit +200 k€). Elles correspondent principalement aux financements perçus sur les opérations suivantes :

- TSCP (Europe/ État/ Région) : 1 384 k€
- Equipements de loisirs des Hauts (Europe/ Région) : 172 k€
- Etude sur le transfert de la compétence Eau et assainissement : 70 k€

Les **emprunts et dettes assimilées** (chap. 16 représentant 25% des RI) se sont élevées à 4 M€. Il s'agit d'un emprunt conclu avec l'Agence Française de Développement pour un montant total de 5M€, dont 1 M€ ont été versés en 2019 et le solde en 2020 (soit 4 M€).

Les **immobilisations en cours** (chap. 23) n'enregistrent aucun mouvement en 2020. Ils concernaient en 2019 les remboursements des avances forfaitaires versées aux entreprises dans le cadre de marchés publics (87 k€).

Enfin, les recettes d'ordre (chap. 040 représentant 19 % des RI) se sont élevées à près de 3 M€. Elles concernent exclusivement la dotation aux amortissements de la Cirest et de l'ex-RTE qui a connu une augmentation par rapport à 2019 (évolution de +12%, soit +311 k€).

Accusé de réception en préfecture
974-249740093-20210629-2021-C097-DE
Date de télétransmission : 09/07/2021
Date de réception préfecture : 09/07/2021

Par ailleurs, des recettes de la section d'investissement ont été inscrites au titre des restes à réaliser de l'exercice 2020. Leur montant total a été arrêté à 4 353 357,88 € selon la répartition par chapitre suivante :

RESTES A REALISER 2020 - RECETTES		
Chap.	Libellé	RAR 2019 RECETTES
13	Subventions	4 353 357,88
TOTAL DES RAR 2020 RECETTES		4 353 357,88

Ainsi, compte tenu des dépenses et des recettes détaillées ci-dessus, **le résultat d'investissement cumulé au 31/12/2020 s'élève à (+) 4 533 045.89 €.**

En tenant compte des restes à réaliser, dont le solde s'élève à 2 316 474.19 €, **le résultat d'investissement cumulé corrigé des restes à réaliser s'élève au 31/12/2020 à (-) 6 849 520.08 €.**

COMPARATIFS ENTRE COMMUNAUTES D'AGGLOMERATION A LA REUNION

Le tableau suivant présente les ratios financiers de la CIREST, comparés à ceux des communautés d'agglomération de l'île (*):

CA 2020 - INFORMATIONS FINANCIERES - RATIOS	CIREST	TCO	CINOR	CIVIS	moyenne
Dépenses réelles de fonctionnement/population	508 €	605 €	664 €	687 €	616
Produits des impositions directes/Population	236 €	287 €	265 €	297 €	271
Recettes réelles de fonctionnement/population	537 €	777 €	757 €	746 €	704
Dépenses d'équipement brut/population	88 €	82 €	266 €	214 €	163
Encours de la dette/population	162 €	338 €	333 €	597 €	357
Dotation global de fonctionnement/population	34 €	48 €	49 €	40 €	43
Dépenses de personnel/Dépenses réelles de fonctionnement	17%	13%	18%	25%	18%
Dépenses de fonctionnement+ Remboursement de la dette en capital/recettes réelles de fonctionnement	97%	81%	94%	98%	93%
Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement	16%	11%	35%	29%	23%
Encours de la dette/recettes de fonctionnement	30%	43%	44%	80%	49%

(*) données de la CASUD non disponibles

Ces ratios montrent qu'en 2020, le niveau de dépenses de la Cirst est plus faible que pour les autres agglomérations de l'île, mais cela s'explique par des recettes plus faibles également, tant en produits fiscaux qu'en dotations. La part du personnel dans les frais de fonctionnement a légèrement progressé mais elle reste l'une des plus faibles de l'île (17% contre 18% et 25% pour la Cinor et la Civis). Son taux d'endettement est aussi plus faible que la moyenne (30% contre au minimum 43%), qui s'explique également par un niveau d'investissement parmi les plus faible de l'île (88€/ habitant contre une moyenne de 163 €/ habitant.

L'évolution des soldes intermédiaires de gestion se présente de la façon suivante :

Accusé de réception en préfecture
974-249740093-20210629-2021-C097-DE
Date de télétransmission : 09/07/2021
Date de réception préfecture : 09/07/2021

	2 018	2 019	2 020	Ev° 20/19	Ev° 20/19
	CA				
FORMATION DE L'EPARGNE					
Dép. réelles de fonctt (hors intérêts)	58 783 997,22	59 215 271	64 730 414	9%	5 515 143,35
dont Charges de personnel	8 694 963,53	9 499 322	11 258 825	19%	1 759 502,66
Reversement aux communes	14 309 100,02	14 309 100	14 309 100	0%	-0,01
Transport	14 978 535,35	14 969 326	15 319 674	2%	350 347,52
Ex-RTE (reprise des charges non soldées)	0	0	0		0,00
Environnement	17 118 684,51	15 399 517	18 861 076	22%	3 461 559,13
Patrimoine	107 573,57	86 414	82 625	-4%	-3 789,01
Tourisme	1 083 103,82	1 640 243	1 378 727	-16%	-261 515,70
Economie	112 237,51	271 978	241 522	-11%	-30 456,04
Communication	100 276,70	124 837	76 449	-39%	-48 387,55
Sport et Culture	49 444,44	116 669	73 522	-37%	-43 146,87
Aménagement et Planification	82 269,03	98 567	94 156	-4%	-4 411,48
Insertion	694 636,81	1 358 231	902 328	-34%	-455 903,21
Gemapi Eau Assainissement		69 360	772 213	1013%	702 852,64
Charges exceptionnelles (titres annulés)	214 920,00	71 596	986	-99%	-70 609,54
autres charges de gestion (Moy. Généraux)	1 238 251,93	1 200 110	1 359 211	13%	159 100,81
Rec. réelles de fonctt	64 855 321,54	66 741 759	68 808 226	3%	2 066 466,74
dont FPU	19 260 341,00	19 545 022,00	20 996 363,00	7%	1 451 341,00
T.E.O.M.	14 679 581,00	15 242 980,00	15 582 398	2%	339 418,00
Versement Transport	7 537 279,93	7 163 666,00	7 481 314	4%	317 648,05
T/carburants	1 103 327,59	926 449,00	916 995	-1%	-9 454,21
FNGIR	6 098 490,00	6 103 157,00	6 103 157	0%	0,00
DCRTP/ DUCSTP	3 210 083,00	3 180 597,00	3 180 597	0%	0,00
Allocations compensatrices	1 292 502,00	1 702 652,00	1 761 033	3%	58 381,00
FPIC	1 462 573,00	1 457 330,00	1 509 022	4%	51 692,00
D. G. F.	4 380 129,00	4 208 627,00	4 302 309	2%	93 682,00
D.G.D. Transports	1 874 495,98	1 871 538,00	1 871 423	0%	-114,94
Département - Subv. Transport (--> Région)	158 359,00	632 482,00	173 988	-72%	-458 494,06
Transport scolaire (cartes)	515 936,00	499 292,00	431 063	-14%	-68 229,25
FSE (Insertion)	346 527,59	641 717,00	0	-100%	-641 717,00
Recettes contrats aidés	551 738,92	512 485,00	460 646	-10%	-51 838,99
Redevance Spéciale (déchets)	341 347,93	659 062,00	638 210	-3%	-20 852,19
Eco-Emballages	607 577,04	1 038 861,00	1 264 218	22%	225 357,30
Recette exceptionnelles	574 131,04	623 647,00	59 822	-90%	-563 825,26
Remboursement des SPIC			1 091 611		1 091 611,00
autres recettes de fonctt	860 901,52	732 195,00	984 057	34%	251 862,29
Epargne de Gestion	6 071 324,32	7 526 488	4 077 811	-46%	-3 448 676,61
Intérêts de la dette	431 733,09	394 024,00	367 806	-7%	-26 218,01
Epargne brute	5 639 591,23	7 132 464	3 710 005	-48%	-3 422 458,60
Capital de la dette	1 963 045,58	1 504 844,00	1 565 035	4%	60 190,78
Epargne nette	3 676 545,65	5 627 620	2 144 970	-62%	-3 482 649,38
FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS					
Dépenses d'invest (cptes 20, 21, 23)	3 372 609,39	7 805 190,00	11 221 591	44%	3 416 400,67
Dépenses d'invtt autres que les immo.	1 260 090,48	1 962 091,00	1 554 408	-21%	-407 683,22
Besoin de financement	4 632 699,87	9 767 281	12 775 998	31%	3 008 717,45
FCTVA	770 925,48	0,00	1 285 906		1 285 906,44
Subventions d'investissement	2 778 732,83	1 587 000,00	1 786 845	13%	199 845,34
Emprunts	47 140,64	1 000 000,00	4 000 000	300%	3 000 000,00
Autres	149 060,00	87 168,00	2 458	-97%	-84 709,76
Epargne nette	3 676 545,65	5 627 620,00	2 144 970	-62%	-3 482 649,52
Abondement (+) ou utilisation (-) du FDR	2 789 704,73	-1 465 494,00	-3 555 818	143%	-2 090 323,95
Solde antérieur CIREST	6 764 653	9 554 358,00	8 088 864	-15%	-1 465 494,00
Solde de clôture hors RAR (=FDR)	9554358	8 088 864,00	4 533 046	-44%	-3 555 817
Encours de la dette au 31/12	18 869 420	18 364 577	20 799 542	13%	2 434 964
Capacité de désendettement en années	3,3 ans	2,6 ans	5,6 ans		

Accusé de réception en préfecture
974-249740093-20210629-2021-C097-DE
Date de télétransmission : 09/07/2021
Date de réception préfecture : 09/07/2021

L'analyse financière rétrospective ci-dessus fait ressortir une progression des charges (+9%) plus rapide que celle des produits (+3%) en 2020, ce qui impacte l'épargne nette qui subit une dégradation de l'ordre (-) 3.5 M€. **Toutefois, après retraitement des dépenses de fonctionnement 2019 ayant impacté l'exercice 2020 (pour rappel, 1.6 M€), l'évolution corrigée des dépenses réelles de fonctionnement est (+) 4%. Le risque d' « effet ciseaux » doit donc être nuancé.**

Les dépenses d'investissement (hors dette) de l'exercice 2020 se sont élevées à 12.8 M€ (+ 31%, soit + 3 M€ par rapport à 2019).

Au cours des trois dernières années, la Cirest a investi pour 27 M€ qu'elle a financé en priorité par la mobilisation des subventions des partenaires (Europe, État, Région, ...) et les marges de manœuvre dégagées sur la section de fonctionnement. Le recours à l'emprunt a ainsi été très limité au strict minimum (+5 M€ sur la période 2018-2020).

Avec un encours de la dette de 20.8 M€ au 31/12/2020 (en augmentation de +13% par rapport à 2019), **la capacité de désendettement s'établit en 2020 à 5,6 années** alors que le seuil limite est fixé à 12 ans pour les communes et leurs groupements.

Au 31/12/2020, le fonds de roulement de la Cirest s'établit à + 4 533 k€ (soit + 6 850 k€ après prise en compte des restes à réaliser).

Considérant que la Commission des Finances et Affaires Générales qui s'est réunie le 18 juin 2021, a émis un **avis favorable**.

Le Conseil Communautaire, à la majorité,

- Adopte le compte administratif 2020 du budget principal, conformément au document comptable joint en annexe.

Fait à Saint-Benoît, le 29 juin 2021

**Pour extrait conforme,
Le Président de la CIREST
Patrice SELLY**



Accusé de réception en préfecture
974-249740093-20210629-2021-C097-DE
Date de télétransmission : 09/07/2021
Date de réception préfecture : 09/07/2021

COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE REUNION EST
Bras-Panon – Plaine des Palmistes – Saint-André
Saint-Benoît – Sainte-Rose - Salazie

SEANCE DU 29 JUIN 2021

AFFAIRE 2021-C098
COMPTE ADMINISTRATIF 2020
DU BUDGET ANNEXE DE LA ZA PANIANDY

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt-neuf juin le Conseil Communautaire de la Communauté Intercommunale Réunion Est, dûment convoqué, s'est réuni dans le Gymnase de Bras-Fusil à Saint-Benoît, la séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Patrice SELLY.

Le Président certifie que la convocation initiale du Conseil Communautaire avait été faite, le **22 juin 2021**

Le nombre des membres en exercice est **48**

Nombre de membres :

Présents	Représentés	Absents	Total des votes
36	5	7	41

ÉTAIENT PRESENTS : (36)

Monsieur Patrice SELLY, Monsieur Michel VERGOZ, Monsieur Joé BEDIER, Monsieur Jeannick ATCHAPA, Monsieur Johnny PAYET, Monsieur Stéphane FOUASSIN, Monsieur Ridwane ISSA, Madame Isabelle PERMACAONDIN, Madame Monique MARIMOUTOU-TACOUN, Monsieur Georges PARVEDY, Monsieur Patrice BOULEVART, Madame Sidoleine PAPAYA, Madame Elodie PRAUD, Madame Sonia ALBUFFY, Madame Anne CANAGUY, Monsieur Laurent RAMASSAMY, Monsieur Jean-Paul CONSTANT, Monsieur Laurent PAPAYA,	Madame Catherine Anne PAYET, Madame Jimmye COUPOU, Monsieur Gilles NAZE, Madame Vivianne PAYET BEN HAMIDA, Monsieur Jean-Claude FENELON, Monsieur Jean-Marie VIRAPOULLE, Madame Marie-Lise CHANE-TO, Madame Marie Michèle MARIAYE, Monsieur Augustin CAZAL, Monsieur Bruno ROBERT, Madame Sylvie PAYET, Madame Odile DAMOUR, Monsieur Jean-Louis VITAL, Madame Marie-Valentine SERRANO, Madame Sophie AUDIFAX-LEBON, Monsieur Patrick DALLEAU, Madame Cindy SOUCANE, Monsieur Ludovic ALAMELOU.
---	--

ÉTAIENT ABSENTS : (7) Monsieur Jean-Marc PEQUIN, Madame Sabrina DIJOUX, Monsieur Jean Yannick RAMIN, Monsieur Moussa SAÏD, Madame Sabrina RAMIN, Monsieur Axel BOUCHER, Monsieur Daniel GONTHIER.

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : (5) Madame Primilla CEVAMY à Madame Elodie PRAUD, Madame Alexa SOUPOU à Monsieur Georges PARVEDY, Madame Stéphanie POÏNY-TOPLAN à Monsieur Laurent RAMASSAMY, Monsieur Jean-Paul VIRAPOULLE à Monsieur Jean-Marie VIRAPOULLE, Madame Lorraine MERGY à Monsieur Jeannick ATCHAPA.

Le Président Patrice SELLY ne prend pas part aux votes à partir de l'affaire 2021-C097 jusqu'à l'affaire 2021-C105. La présidence de ces séances est assurée par Monsieur Michel VERGOZ (1^{er} Vice-Président), désigné à cet effet.

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Elodie PRAUD qui accepte, a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance.

Que la condition de quorum a été atteinte.

Accusé de réception en préfecture
974-249740093-20210629-2021-C098-DE
Date de télétransmission : 09/07/2021
Date de réception préfecture : 09/07/2021



Président
Patrice SELLY

**COMPTE ADMINISTRATIF 2020
DU BUDGET ANNEXE DE LA ZA PANIANDY**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2121-14 et L.2121-31 relatifs à la désignation d'un président de séance autre que le maire pour le débat et l'arrêt du compte administratif et à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.5211-1- relatif aux dispositions relatives au fonctionnement du conseil municipal applicables au fonctionnement de l'organe délibérant des établissements publics de coopération intercommunale,

Le résultat de clôture au 31/12/2020 du budget annexe de la zone d'activité de Paniandy s'élève à **(+) 42 834,84 €** toutes sections confondues en tenant compte du résultat antérieur.

Les deux sections présentent les résultats suivants :

- **Section de fonctionnement** : **(+) 125 873,68 €**
- **Section d'investissement** : **(-) 83 038,84 €**

Aucun reste à réaliser n'a été constaté sur l'exercice écoulé.

Ces résultats se décomposent de la manière suivante :

INVESTISSEMENT ET FONCTIONNEMENT	Prévision	Réalisation	% Réalisé
Dépenses	1 606 147,27	1 068 096,73	66,50%
Recettes	2 000 147,27	1 110 931,57	55,54%
Résultat de l'exercice 2020		42 834,84	

FONCTIONNEMENT	Prévision	Réalisation	%Réalisé
Dépenses	1 016 538,26	502 388,01	49,42%
Recettes	1 016 538,26	578 011,73	56,86%
Résultat de l'exercice 2020		75 623,72	
Reprise du résultat de l'exercice 2019		50 249,96	
Résultat de clôture 2020 (A)		125 873,68	

INVESTISSEMENT	Prévision	Réalisation	%Réalisé
Dépenses	589 609,01	502 388,01	85,21%
Recettes	983 609,01	482 669,88	49,07%
Résultat de l'exercice 2020		-19 718,13	
Reprise du résultat de l'exercice 2019		-63 320,71	
Résultat de clôture 2020 (B)		-83 038,84	

Résultat global de clôture 2020 (A+B)		42 834,84	
--	--	------------------	--

Accusé de réception en préfecture
974-249740093-20210629-2021-C098-DE
Date de télétransmission : 09/07/2021
Date de réception préfecture : 09/07/2021

Les principales dépenses concernent des études de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la zone.

En ce qui concerne la section de fonctionnement :

Des dépenses réelles ont été réalisées à hauteur de 92 349.67 € pour les études de la zone (ch. 011).

Des loyers ont été encaissés au titre des baux emphytéotiques à hauteur de 75 623.72 € (ch.70).

En ce qui concerne la section d'investissement :

Le déficit de l'exercice 2019 a été repris en dépenses (compte 001) à hauteur de 63 320.71€.

Les recettes concernent les surloyers encaissés par la CIREST en 2020, soit 9 310.83€. Ces surloyers permettent aux locataires des locaux d'en devenir propriétaires à la fin d'un bail.

Les autres écritures comptables concernent des mouvements d'ordre (ch. 042 en recettes de fonctionnement et 040 en dépenses d'investissement) concernant des variations de stocks liées aux travaux sur les terrains en cours d'aménagement.

Considérant que la Commission des Finances et Affaires Générales qui s'est réunie le 18 juin 2021, a émis **un avis favorable**.

Le Conseil Communautaire, à la majorité,

- Adopte, au niveau du chapitre, le compte administratif 2020 du "budget annexe ZA Paniandy"

Fait à Saint-Benoît, le 29 juin 2021

**Pour extrait conforme,
Le Président de la CIREST
Patrice SELLY**



The image shows a circular official seal of the Communauté Intercommunale Réunion Est. The seal features a central emblem with a figure and the text 'COMMUNAUTÉ INTERCOMMUNALE RÉUNION EST' around the perimeter. A large, stylized handwritten signature in black ink is written over the seal.

Accusé de réception en préfecture
974-249740093-20210629-2021-C098-DE
Date de télétransmission : 09/07/2021
Date de réception préfecture : 09/07/2021

SEANCE DU 29 JUIN 2021

AFFAIRE 2021-C099

COMPTE ADMINISTRATIF 2020 DU BUDGET ANNEXE DE LA ZI3 BRAS FUSIL-POLE BOIS

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt-neuf juin le Conseil Communautaire de la Communauté Intercommunale Réunion Est, dûment convoqué, s'est réuni dans le Gymnase de Bras-Fusil à Saint-Benoît, la séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Patrice SELLY.

Le Président certifie que la convocation initiale du Conseil Communautaire avait été faite, le **22 juin 2021**

Le nombre des membres en exercice est **48**

Nombre de membres :

Présents	Représentés	Absents	Total des votes
36	5	7	41

ÉTAIENT PRESENTS : (36)

Monsieur Patrice SELLY,
Monsieur Michel VERGOZ,
Monsieur Joé BEDIER,
Monsieur Jeannick ATCHAPA,
Monsieur Johnny PAYET,
Monsieur Stéphane FOUASSIN,
Monsieur Ridwane ISSA,
Madame Isabelle PERMACAONDIN,
Madame Monique MARIMOUTOU-TACOUN,
Monsieur Georges PARVEDY,
Monsieur Patrice BOULEVART,
Madame Sidoleine PAPAYA,
Madame Elodie PRAUD,
Madame Sonia ALBUFFY,
Madame Anne CANAGUY,
Monsieur Laurent RAMASSAMY,
Monsieur Jean-Paul CONSTANT,
Monsieur Laurent PAPAYA,

Madame Catherine Anne PAYET,
Madame Jimmye COUPOU,
Monsieur Gilles NAZE,
Madame Vivianne PAYET BEN HAMIDA,
Monsieur Jean-Claude FENELON,
Monsieur Jean-Marie VIRAPOULLE,
Madame Marie-Lise CHANE-TO,
Madame Marie Michèle MARIAYE,
Monsieur Augustin CAZAL,
Monsieur Bruno ROBERT,
Madame Sylvie PAYET,
Madame Odile DAMOUR,
Monsieur Jean-Louis VITAL,
Madame Marie-Valentine SERRANO,
Madame Sophie AUDIFAX-LEBON,
Monsieur Patrick DALLEAU,
Madame Cindy SOUCANE,
Monsieur Ludovic ALAMELOU.

ÉTAIENT ABSENTS : (7) Monsieur Jean-Marc PEQUIN, Madame Sabrina DIJOUX, Monsieur Jean Yannick RAMIN, Monsieur Moussa SAÏD, Madame Sabrina RAMIN, Monsieur Axel BOUCHER, Monsieur Daniel GONTHIER.

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : (5) Madame Primilla CEVAMY à Madame Elodie PRAUD, Madame Alexa SOUPOU à Monsieur Georges PARVEDY, Madame Stéphanie POÏNY-TOPLAN à Monsieur Laurent RAMASSAMY, Monsieur Jean-Paul VIRAPOULLE à Monsieur Jean-Marie VIRAPOULLE, Madame Lorraine MERGY à Monsieur Jeannick ATCHAPA.

Le Président Patrice SELLY ne prend pas part aux votes à partir de l'affaire 2021-C097 jusqu'à l'affaire 2021-C105. La présidence de ces séances est assurée par Monsieur Michel VERGOZ (1^{er} Vice-Président), désigné à cet effet.

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Elodie PRAUD qui accepte, a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance.

Que la condition de quorum a été atteinte.

Accusé de réception en préfecture
974-249740093-20210629-2021-C099-DE
Date de télétransmission : 09/07/2021
Date de réception préfecture : 09/07/2021



**COMPTE ADMINISTRATIF 2020
DU BUDGET ANNEXE DE LA ZI3 BRAS FUSIL-POLE BOIS**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2121-14 et L.2121-31 relatifs à la désignation d'un président de séance autre que le maire pour le débat et l'arrêt du compte administratif et à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.5211-1- relatif aux dispositions relatives au fonctionnement du conseil municipal applicables au fonctionnement de l'organe délibérant des établissements publics de coopération intercommunale,

Le résultat de clôture au 31/12/2020 du budget annexe du Pôle Bois s'élève à **(+) 367 001,37€** toutes sections confondues en tenant compte du résultat antérieur. Aucun reste à réaliser n'a été constaté sur l'exercice écoulé.

Les deux sections présentent les résultats suivants :

- Section de fonctionnement : **(+) 359 898,68 €**
- Section d'investissement : **(-) 7 102,69 €**

Ces résultats se décomposent de la manière suivante :

INVESTISSEMENT ET FONCTIONNEMENT	Prévision	Réalisation	% Réalisé
Dépenses	5 283 025,98	57 290,08	1,08%
Recettes	5 594 346,29	424 291,45	7,58%
Résultat de l'exercice 2020		367 001,37	

FONCTIONNEMENT	Prévision	Réalisation	% Réalisé
Dépenses	2 825 281,94	28 645,04	1,01%
Recettes	2 825 281,94	93 005,82	3,29%
Résultat de l'exercice 2020		64 360,78	
Reprise du résultat de l'exercice 2019	295 537,90	295 537,90	
Résultat de clôture 2020 (A)		359 898,68	

Accusé de réception en préfecture
974-249740093-20210629-2021-C099-DE
Date de télétransmission : 09/07/2021
Date de réception préfecture : 09/07/2021

INVESTISSEMENT	Prévision	Réalisation	% Réalisé
Dépenses	2 457 744,04	28 645,04	1,17%
Recettes	2 769 064,35	19 965,32	0,72%
Résultat de l'exercice 2020		-8 679,72	
Reprise du résultat de l'exercice 2019	15 782,41	15 782,41	
Résultat de clôture 2020 (B)		7 102,69	

Résultat global de clôture 2020 (A+B)		367 001,37	
--	--	-------------------	--

En ce qui concerne la section de fonctionnement :

Des dépenses ont été réalisées à hauteur de 26 141,00 € pour des études (ch 011)

Les recettes réelles concernent les loyers encaissés à hauteur de 64 360,78 € (ch 75)

Les opérations d'ordre concernent la variation du stock de terrain au 01/01/2020 (dépense sur le chapitre 042 pour 2 504,04 €) et la variation du stock final au 31/12/2020 (recette sur le chapitre 042 pour 28 645,04 €).

Enfin, l'excédent de l'exercice 2020 a été affecté sur la section de fonctionnement (compte 002) à hauteur de 295 537,90 €.

En ce qui concerne la section d'investissement :

Les recettes concernent les surloyers encaissés par la CIREST en 2020, soit 17 461,28 €. Ces surloyers permettent aux locataires des locaux d'en devenir propriétaires à la fin d'un bail.

L'excédent d'investissement de l'exercice 2019 de (+) 15 782,41 € a été repris dans les recettes d'investissement (compte 001).

Les opérations d'ordre concernent l'annulation du stock de terrain au 01/01/2020 (recette sur le chapitre 040 pour 2 504,04 €) et la constatation du stock final au 31/12/2020 (dépense sur le chapitre 040 pour 28 645,04 €).

Considérant que la Commission des Finances et Affaires Générales qui s'est réunie le 18 juin 2021, a émis **un avis favorable**.

<p>Accusé de réception en préfecture 974-249740093-20210629-2021-C099-DE Date de télétransmission : 09/07/2021 Date de réception préfecture : 09/07/2021</p>
--

Le Conseil Communautaire, à la majorité,

- Adopte le compte administratif 2020 du budget annexe de la ZI3 Bras Fusil dite Pôle Bois, conformément au document comptable joint en annexe "

Fait à Saint-Benoît, le 29 juin 2021

**Pour extrait conforme,
Le Président de la CIREST**
Patrice SELLY



Accusé de réception en préfecture
974-249740093-20210629-2021-C099-DE
Date de télétransmission : 09/07/2021
Date de réception préfecture : 09/07/2021

COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE REUNION EST
Bras-Panon – Plaine des Palmistes – Saint-André
Saint-Benoît – Sainte-Rose - Salazie

SEANCE DU 29 JUIN 2021

AFFAIRE 2021-C100
COMPTE ADMINISTRATIF 2020 DU BUDGET ANNEXE « PHOTOVOLTAÏQUE »

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt-neuf juin le Conseil Communautaire de la Communauté Intercommunale Réunion Est, dûment convoqué, s'est réuni dans le Gymnase de Bras-Fusil à Saint-Benoît, la séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Patrice SELLY.

Le Président certifie que la convocation initiale du Conseil Communautaire avait été faite, le **22 juin 2021**

Le nombre des membres en exercice est **48**

Nombre de membres :

Présents	Représentés	Absents	Total des votes
36	5	7	41

ÉTAIENT PRESENTS : (36)

Monsieur Patrice SELLY,
Monsieur Michel VERGOZ,
Monsieur Joé BEDIER,
Monsieur Jeannick ATCHAPA,
Monsieur Johnny PAYET,
Monsieur Stéphane FOUASSIN,
Monsieur Ridwane ISSA,
Madame Isabelle PERMACAONDIN,
Madame Monique MARIMOUTOU-TACOUN,
Monsieur Georges PARVEDY,
Monsieur Patrice BOULEVART,
Madame Sidoleine PAPAYA,
Madame Elodie PRAUD,
Madame Sonia ALBUFFY,
Madame Anne CANAGUY,
Monsieur Laurent RAMASSAMY,
Monsieur Jean-Paul CONSTANT,
Monsieur Laurent PAPAYA,

Madame Catherine Anne PAYET,
Madame Jimmye COUPOU,
Monsieur Gilles NAZE,
Madame Vivianne PAYET BEN HAMIDA,
Monsieur Jean-Claude FENELON,
Monsieur Jean-Marie VIRAPOULLE,
Madame Marie-Lise CHANE-TO,
Madame Marie Michèle MARIAYE,
Monsieur Augustin CAZAL,
Monsieur Bruno ROBERT,
Madame Sylvie PAYET,
Madame Odile DAMOUR,
Monsieur Jean-Louis VITAL,
Madame Marie-Valentine SERRANO,
Madame Sophie AUDIFAX-LEBON,
Monsieur Patrick DALLEAU,
Madame Cindy SOUCANE,
Monsieur Ludovic ALAMELOU.

ÉTAIENT ABSENTS : (7) Monsieur Jean-Marc PEQUIN, Madame Sabrina DIJOUX, Monsieur Jean Yannick RAMIN, Monsieur Moussa SAÏD, Madame Sabrina RAMIN, Monsieur Axel BOUCHER, Monsieur Daniel GONTHIER.

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : (5) Madame Primilla CEVAMY à Madame Elodie PRAUD, Madame Alexa SOUPOU à Monsieur Georges PARVEDY, Madame Stéphanie POÏNY-TOPLAN à Monsieur Laurent RAMASSAMY, Monsieur Jean-Paul VIRAPOULLE à Monsieur Jean-Marie VIRAPOULLE, Madame Lorraine MERGY à Monsieur Jeannick ATCHAPA.

Le Président Patrice SELLY ne prend pas part aux votes à partir de l'affaire 2021-C097 jusqu'à l'affaire 2021-C105. La présidence de ces séances est assurée par Monsieur Michel VERGOZ (1^{er} Vice-Président), désigné à cet effet.

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Elodie PRAUD qui accepte, a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance.

Que la condition de quorum a été atteinte.

Accusé de réception en préfecture
974-249740093-20210629-2021-C100V2-DE
Date de télétransmission : 09/07/2021
Date de réception préfecture : 09/07/2021



Président
Patrice SELLY

**COMPTE ADMINISTRATIF 2020
DU BUDGET ANNEXE « PHOTOVOLTAÏQUE »**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2121-14 et L.2121-31 relatifs à la désignation d'un président de séance autre que le maire pour le débat et l'arrêt du compte administratif et à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.5211-1- relatif aux dispositions relatives au fonctionnement du conseil municipal applicables au fonctionnement de l'organe délibérant des établissements publics de coopération intercommunale,

Le résultat de clôture au 31/12/2020 du budget annexe « Photovoltaïque » s'élève à (+) 10 745.82 € toutes sections confondues en tenant compte du résultat antérieur.

Les deux sections présentent les résultats suivants :

- Section de fonctionnement : (+) 10 745.84 €
- Section d'investissement : (-) 0.02 €

Aucun reste à réaliser n'a été constaté sur l'exercice écoulé.

Les résultats constatés au compte administratif 2020 du budget annexe « Photovoltaïque » se décomposent de la manière suivante :

INVESTISSEMENT ET FONCTIONNEMENT	Prévision	Réalisation	%Réalisé
Dépenses	64 703,12	54 854,27	84,78%
Recettes	64 703,12	65 600,09	101,39%
Résultat de l'exercice 2020		10 745,82	

FONCTIONNEMENT	Prévision	Réalisation	%Réalisé
Dépenses	39 817,44	30 398,27	76,34%
Recettes	39 817,44	37 326,67	93,74%
Résultat de l'exercice 2020		6 928,40	
Reprise du résultat de l'exercice 2019	3 817,44	3 817,44	
Résultat de clôture 2020 (A)		10 745,84	

INVESTISSEMENT	Prévision	Réalisation	%Réalisé
Dépenses	24 885,68	23 570,32	94,71%
Recettes	24 885,68	24 455,98	98,27%
Résultat de l'exercice 2020		885,66	
Reprise du résultat de l'exercice 2019		-885,68	
Résultat de clôture 2020 (B)		-0,02	

Accusé de réception en préfecture
974-249740093-20210629-2021-C100V2-DE
Date de télétransmission : 09/07/2021
Date de réception préfecture : 09/07/2021

Résultat global de clôture 2020 (A+B)		10 745,82	
---------------------------------------	--	-----------	--

En ce qui concerne la section de fonctionnement :

Les dépenses de fonctionnement de l'exercice 2020 correspondent :

- au remboursement des intérêts d'emprunt à hauteur de 6 827,97 € (chapitre 66)
- à l'obligation d'amortissement des installations pour 23 570,30 € (chapitre 042).

Les recettes encaissées au titre de la vente de la production d'électricité à EDF se sont élevées à 36 827,00 € (chapitre 70).

En ce qui concerne la section d'investissement :

Les dépenses d'investissement ont concerné :

- le remboursement du capital de l'emprunt pour 23 570,32 € (chapitre 16)
- la reprise du déficit d'investissement de l'exercice 2019 pour (-) 885,68 € (chapitre 001).

Les recettes d'investissement ont concerné :

- la dotation aux amortissements des panneaux photovoltaïque pour 23 570,30 € (chapitre 040)
- la couverture du déficit d'investissement de 2019 à hauteur de 885,68 € (chapitre 10).

Considérant que la Commission des Finances et Affaires Générales qui s'est réunie le 18 juin 2021, a émis **un avis favorable**.

Le Conseil Communautaire, à la majorité,

- Adopte le compte administratif 2020 du budget annexe « Photovoltaïque », conformément au document comptable joint en annexe

Fait à Saint-Benoît, le 29 juin 2021

**Pour extrait conforme,
Le Président de la CIREST
Patrice SELLY**



Accusé de réception en préfecture
974-249740093-20210629-2021-C100V2-DE
Date de télétransmission : 09/07/2021
Date de réception préfecture : 09/07/2021

SEANCE DU 29 JUIN 2021

AFFAIRE 2021-C101

COMPTE ADMINISTRATIF 2020 DU BUDGET ANNEXE EAU POTABLE EN REGIE

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt-neuf juin le Conseil Communautaire de la Communauté Intercommunale Réunion Est, dûment convoqué, s'est réuni dans le Gymnase de Bras-Fusil à Saint-Benoît, la séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Patrice SELLY.

Le Président certifie que la convocation initiale du Conseil Communautaire avait été faite, le **22 juin 2021**

Le nombre des membres en exercice est **48**

Nombre de membres :

Présents	Représentés	Absents	Total des votes
36	5	7	41

ÉTAIENT PRESENTS : (36)

Monsieur Patrice SELLY,
Monsieur Michel VERGOZ,
Monsieur Joé BEDIER,
Monsieur Jeannick ATCHAPA,
Monsieur Johnny PAYET,
Monsieur Stéphane FOUASSIN,
Monsieur Ridwane ISSA,
Madame Isabelle PERMACAONDIN,
Madame Monique MARIMOUTOU-TACOUN,
Monsieur Georges PARVEDY,
Monsieur Patrice BOULEVART,
Madame Sidoleine PAPAYA,
Madame Elodie PRAUD,
Madame Sonia ALBUFFY,
Madame Anne CANAGUY,
Monsieur Laurent RAMASSAMY,
Monsieur Jean-Paul CONSTANT,
Monsieur Laurent PAPAYA,
Madame Catherine Anne PAYET,
Madame Jimmye COUPOU,
Monsieur Gilles NAZE,
Madame Vivianne PAYET BEN HAMIDA,
Monsieur Jean-Claude FENELON,
Monsieur Jean-Marie VIRAPOULLE,
Madame Marie-Lise CHANE-TO,
Madame Marie Michèle MARIAYE,
Monsieur Augustin CAZAL,
Monsieur Bruno ROBERT,
Madame Sylvie PAYET,
Madame Odile DAMOUR,
Monsieur Jean-Louis VITAL,
Madame Marie-Valentine SERRANO,
Madame Sophie AUDIFAX-LEBON,
Monsieur Patrick DALLEAU,
Madame Cindy SOUCANE,
Monsieur Ludovic ALAMELOU.

ÉTAIENT ABSENTS : (7) Monsieur Jean-Marc PEQUIN, Madame Sabrina DIJOUX, Monsieur Jean Yannick RAMIN, Monsieur Moussa SAÏD, Madame Sabrina RAMIN, Monsieur Axel BOUCHER, Monsieur Daniel GONTHIER.

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : (5) Madame Primilla CEVAMY à Madame Elodie PRAUD, Madame Alexa SOUPOU à Monsieur Georges PARVEDY, Madame Stéphanie POÏNY-TOPLAN à Monsieur Laurent RAMASSAMY, Monsieur Jean-Paul VIRAPOULLE à Monsieur Jean-Marie VIRAPOULLE, Madame Lorraine MERGY à Monsieur Jeannick ATCHAPA.

Le Président Patrice SELLY ne prend pas part aux votes à partir de l'affaire 2021-C097 jusqu'à l'affaire 2021-C105. La présidence de ces séances est assurée par Monsieur Michel VERGOZ (1^{er} Vice-Président), désigné à cet effet.

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Elodie PRAUD qui accepte, a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance.

Que la condition de quorum a été atteinte.

Accusé de réception en préfecture
974-249740093-20210629-2021-C101-DE
Date de télétransmission : 09/07/2021
Date de réception préfecture : 09/07/2021



Président
Patrice SELLY

**COMPTE ADMINISTRATIF 2020
DU BUDGET ANNEXE EAU POTABLE EN REGIE**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2121-14 et L.2121-31 relatifs à la désignation d'un président de séance autre que le maire pour le débat et l'arrêt du compte administratif et à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.5211-1- relatif aux dispositions relatives au fonctionnement du conseil municipal applicables au fonctionnement de l'organe délibérant des établissements publics de coopération intercommunale,

Le résultat de clôture au 31/12/2020 du budget annexe de l'eau potable en régie s'élève à **(+) 1 832 193,31€** toutes sections confondues en tenant compte du résultat antérieur.

Les deux sections présentent les résultats suivants :

- Section de fonctionnement : (+) 1 173 556,05€
- Section d'investissement : (-) 658 637,26€

INVESTISSEMENT ET FONCTIONNEMENT	Prévision	Réalisation	% Réalisé
Dépenses	8 035 700,12	2 207 413,27	27,47%
Recettes	8 035 700,11	4 039 606,58	50,27%
Résultat de l'exercice 2020		1 832 193,31	

FONCTIONNEMENT	Prévision	Réalisation	%Réalisé
Dépenses	2 746 868,43	1 045 987,46	38,08%
Recettes	2 746 868,42	2 219 543,51	80,80%
Résultat de l'exercice 2020		1 173 556,05	
Reprise du résultat de l'exercice 2019			
Résultat de clôture 2020 (A)		1 173 556,05	

INVESTISSEMENT	Prévision	Réalisation	%Réalisé
Dépenses	5 288 831,69	1 161 425,81	44,86%
Recettes	5 288 831,69	1 820 063,07	76,59%
Résultat de l'exercice 2020		658 637,26	
Reprise du résultat de l'exercice 2019			
Résultat de clôture 2020 (B)		658 637,26	

Résultat global de clôture 2020 hors RAR (A+B)	0,00	1 832 193,31	
---	-------------	---------------------	--

Accusé de réception en préfecture
974-249740093-20210629-2021-C101-DE
Date de télétransmission : 09/07/2021
Date de réception préfecture : 09/07/2021

Après prise en compte des restes à réaliser (cf. annexe ci-jointe), le résultat de clôture au 31/12/2020 du budget annexe de l'eau potable en régie s'élève à (+) 2 134 246.20 €, comme suit :

INVESTISSEMENT ET FONCTIONNEMENT	Réalisation
RAR Dépenses	1 087 269,32
RAR Recettes	1 389 322,21
Solde des RAR 2020 (C)	302 052,89
Résultat global de clôture 2020 avec RAR (A+B+C)	2 134 246,20

Principales réalisations en ce qui concerne la section de fonctionnement :

Les principales dépenses de fonctionnement concernent :

- les frais de personnel (ch.012/ 592 606.58€) correspondant à environ 14. 55 ETP en partie mis à disposition par le budget principal (agents techniques et administratifs)
- Les charges à caractère général (ch.011/ 328 330.57 €) correspondant aux frais de fonctionnement en exploitation de la régie
- Les charges financières (ch.66/ 125 047.85 €) correspondant aux intérêts de la dette.

Les recettes de fonctionnement proviennent essentiellement :

- de la vente d'eau aux abonnés (ch.70/ 1 347 346.22 €)
- du transfert des résultats excédentaires des budgets communaux (ch.77/ 872 197.23 €)

Principales réalisations en ce qui concerne la section d'investissement :

Les principales dépenses d'investissement concernent :

- les dépenses d'équipement (ch.20/21/23/ 898 890.56 €) relatives :
 - o aux travaux de renforcement du réseau de distribution en eau potable de Bras Piton ;
 - o aux travaux de modernisation du réseau de distribution en eau potable pour Gerberas/Romarins ;
 - o aux travaux du réseau de distribution en eau potable du Chemin des Arums et Hervé Dhort ;
 - o à la réalisation de branchements neufs pour les nouveaux usagers du périmètre de la Régie ;
 - o aux prestations d'études antérieures au démarrage de la réhabilitation de l'UPEP de Bras des Calumets ;
- le remboursement de la dette en capital (ch.16/ 262 535.25 €)

Les recettes d'investissement proviennent essentiellement :

- du transfert du solde positif au 31.12.2019 des budgets communaux (ch.10/ 493 352.15 €)
- de subventions d'équipement perçues (ch.13/ 417 460.92 €)
- de l'encaissement d'un emprunt (ch.16/ 909 250 00 €)

Accuse de réception en préfecture
974-249740093-20210629-2021-C101-DE
Date de télétransmission : 09/07/2021
Date de réception préfecture : 09/07/2021

Telles sont les principales réalisations du budget annexe de l'eau potable en régie pour l'exercice 2020.

Le Conseil Communautaire, à la majorité,

- Adopte le compte administratif 2020 du budget annexe de l'eau potable en régie.

Fait à Saint-Benoît, le 29 juin 2021

**Pour extrait conforme,
Le Président de la CIREST**
Patrice SELLY



Accusé de réception en préfecture
974-249740093-20210629-2021-C101-DE
Date de télétransmission : 09/07/2021
Date de réception préfecture : 09/07/2021

COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE REUNION EST
*Bras-Panon – Plaine des Palmistes – Saint-André
Saint-Benoît – Sainte-Rose - Salazie*

SEANCE DU 29 JUIN 2021

AFFAIRE 2021-C102

COMPTE ADMINISTRATIF 2020 DU BUDGET ANNEXE EAU POTABLE EN GESTION DELEGUEE

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt-neuf juin le Conseil Communautaire de la Communauté Intercommunale Réunion Est, dûment convoqué, s'est réuni dans le Gymnase de Bras-Fusil à Saint-Benoît, la séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Patrice SELLY.

Le Président certifie que la convocation initiale du Conseil Communautaire avait été faite, le **22 juin 2021**

Le nombre des membres en exercice est **48**

Nombre de membres :

Présents	Représentés	Absents	Total des votes
36	5	7	41

ÉTAIENT PRESENTS : (36)

Monsieur Patrice SELLY, Monsieur Michel VERGOZ, Monsieur Joé BEDIER, Monsieur Jeannick ATCHAPA, Monsieur Johnny PAYET, Monsieur Stéphane FOUASSIN, Monsieur Ridwane ISSA, Madame Isabelle PERMACAONDIN, Madame Monique MARIMOUTOU-TACOUN, Monsieur Georges PARVEDY, Monsieur Patrice BOULEVART, Madame Sidoleine PAPAYA, Madame Elodie PRAUD, Madame Sonia ALBUFFY, Madame Anne CANAGUY, Monsieur Laurent RAMASSAMY, Monsieur Jean-Paul CONSTANT, Monsieur Laurent PAPAYA,	Madame Catherine Anne PAYET, Madame Jimmye COUPOU, Monsieur Gilles NAZE, Madame Vivianne PAYET BEN HAMIDA, Monsieur Jean-Claude FENELON, Monsieur Jean-Marie VIRAPOULLE, Madame Marie-Lise CHANE-TO, Madame Marie Michèle MARIAYE, Monsieur Augustin CAZAL, Monsieur Bruno ROBERT, Madame Sylvie PAYET, Madame Odile DAMOUR, Monsieur Jean-Louis VITAL, Madame Marie-Valentine SERRANO, Madame Sophie AUDIFAX-LEBON, Monsieur Patrick DALLEAU, Madame Cindy SOUCANE, Monsieur Ludovic ALAMELOU.
---	--

ÉTAIENT ABSENTS : (7) Monsieur Jean-Marc PEQUIN, Madame Sabrina DIJOUX, Monsieur Jean Yannick RAMIN, Monsieur Moussa SAÏD, Madame Sabrina RAMIN, Monsieur Axel BOUCHER, Monsieur Daniel GONTHIER.

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : (5) Madame Primilla CEVAMY à Madame Elodie PRAUD, Madame Alexa SOUPOU à Monsieur Georges PARVEDY, Madame Stéphanie POÏNY-TOPLAN à Monsieur Laurent RAMASSAMY, Monsieur Jean-Paul VIRAPOULLE à Monsieur Jean-Marie VIRAPOULLE, Madame Lorraine MERGY à Monsieur Jeannick ATCHAPA.

Le Président Patrice SELLY ne prend pas part aux votes à partir de l'affaire 2021-C097 jusqu'à l'affaire 2021-C105. La présidence de ces séances est assurée par Monsieur Michel VERGOZ (1^{er} Vice-Président), désigné à cet effet.

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Elodie PRAUD qui accepte, a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance.

Que la condition de quorum a été atteinte.

Accusé de réception en préfecture 974-249740093-20210629-2021-C102-DE Date de télétransmission : 09/07/2021 Date de réception préfecture : 09/07/2021	 <p>Le Président Patrice SELLY</p>
--	---

**COMPTE ADMINISTRATIF 2020
DU BUDGET ANNEXE EAU POTABLE EN GESTION DELEGUEE**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2121-14 et L.2121-31 relatifs à la désignation d'un président de séance autre que le maire pour le débat et l'arrêt du compte administratif et à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.5211-1- relatif aux dispositions relatives au fonctionnement du conseil municipal applicables au fonctionnement de l'organe délibérant des établissements publics de coopération intercommunale,

Le résultat de clôture au 31/12/2020 du budget annexe de l'eau potable en gestion déléguée s'élève à **(+) 6 337 581.07 €** toutes sections confondues en tenant compte du résultat antérieur.

Les deux sections présentent les résultats suivants :

- Section de fonctionnement : (+) 4 220 701.37 €
- Section d'investissement : (+) 2 116 879.70 €

INVESTISSEMENT ET FONCTIONNEMENT	Prévision	Réalisation	% Réalisé
Dépenses	23 939 134,98	9 785 026,19	40,87%
Recettes	23 939 134,98	16 122 607,26	67,35%
Résultat de l'exercice 2020		6 337 581,07	

FONCTIONNEMENT	Prévision	Réalisation	%Réalisé
Dépenses	4 998 726,97	385 779,96	7,72%
Recettes	4 998 726,97	4 606 481,33	92,15%
Résultat de l'exercice 2020		4 220 701,37	
Reprise du résultat de l'exercice 2019		0,00	
Résultat de clôture 2020 (A)		4 220 701,37	

INVESTISSEMENT	Prévision	Réalisation	%Réalisé
Dépenses	18 940 408,01	9 399 246,23	44,86%
Recettes	18 940 408,01	11 516 125,93	76,59%
Résultat de l'exercice 2020		2 116 879,70	
Reprise du résultat de l'exercice 2019			
Résultat de clôture 2020 (B)		2 116 879,70	

Résultat global de clôture 2020 hors RAR (A+B)	0,00	6 337 581,07	
---	-------------	---------------------	--

Accusé de réception en préfecture
974-249740093-20210629-2021-C102-DE
Date de télétransmission : 09/07/2021
Date de réception préfecture : 09/07/2021

Après prise en compte des restes à réaliser (cf. annexe ci-jointe), le résultat de clôture au 31/12/2020 du budget annexe de l'eau potable en gestion déléguée s'élève à (+) 883 928.13 €, comme suit :

INVESTISSEMENT ET FONCTIONNEMENT	Réalisation
RAR Dépenses	7 773 304,74
RAR Recettes	2 319 651,80
Solde des RAR 2020 (C)	-5 453 652,94

Résultat global de clôture 2020 avec RAR (A+B+C)	883 928,13
---	-------------------

Principales réalisations en ce qui concerne la section de fonctionnement :

Les principales dépenses de fonctionnement concernent :

- les frais de personnel (ch.012/ 112 287€) correspondant à environ 2.2 ETP mis à disposition par le budget principal (agents techniques et administratifs)
- Les charges à caractère général (ch.011/ 87 418.67 €) correspondant principalement à la location du dispositif de pompage dans le captage Bras des Lianes lors des épisodes de sécheresse, et aux frais d'exploitation
- Les charges financières (ch.66/ 186 074.29 €) correspondant aux intérêts de la dette.

Les recettes de fonctionnement proviennent essentiellement :

- de la vente d'eau aux abonnés (ch.70/ 2 436 183.35 €)
- du transfert des résultats excédentaires des budgets communaux (ch.77/ 2 170 297.98 €)

Principales réalisations en ce qui concerne la section d'investissement :

Les principales dépenses d'investissement concernent :

- les dépenses d'équipement (ch.20/21/23/ 7 596 861.49 €) relatives :
 - o Conception-réalisation de l'UPEP Dioré à Saint André
 - o Construction de l'UPEP Gros FAHAM à Bras Panon
 - o Travaux de Requalification du chemin du centre pour le réseau de distribution en eau potable
 - o Travaux d'extension de réseau de distribution en eau potable de Bras Mussard
 - o Travaux de modernisation du réseau d'eau potable à Saint André (Allée cocos, Allée Delmas et Ruelle Janac)
 - o Travaux de réhabilitation partielle du Réservoir Carrère
 - o Travaux de modernisation du réseau de distribution d'eau potable sur saint Benoit (Chemin Pêche, Chemin Saint Marguerite, chemin Hubert Delisle)
- les opérations pour compte de tiers concernant l'opération « Chemin du centre » à St-André (333 102.61 €)
- le transfert du solde négatif au 31.12.2019 des budgets communaux (ch.10/ 693 679.09 €)
- le remboursement de la dette en capital (ch.16/ 368 338.53 €)

Accusé de réception en préfecture
974-249740093-20210629-2021-C102-DE
Date de télétransmission : 09/07/2021
Date de réception préfecture : 09/07/2021

Les recettes d'investissement proviennent essentiellement :

- de subventions d'équipement perçues (ch.13/ 1 664 779.63 €)
- du transfert du solde positif au 31.12.2019 des budgets communaux (ch.10/ 1 328 255.39 €)
- de l'encaissement d'emprunts (ch.16/ 4 597 500.00 €).

Telles sont les principales réalisations du budget annexe de l'eau potable en gestion déléguée pour l'exercice 2020.

Considérant que la Commission des Finances et Affaires Générales qui s'est réunie le 18 juin 2021, a émis **un avis favorable**.

Le Conseil Communautaire, à la majorité,

- Adopte le compte administratif 2020 du budget annexe de l'eau potable en gestion déléguée.

Fait à Saint-Benoît, le 29 juin 2021

**Pour extrait conforme,
Le Président de la CIREST
Patrice SELLY**



Accusé de réception en préfecture
974-249740093-20210629-2021-C102-DE
Date de télétransmission : 09/07/2021
Date de réception préfecture : 09/07/2021

SEANCE DU 29 JUIN 2021

AFFAIRE 2021-C103

COMPTE ADMINISTRATIF 2020 DU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF EN REGIE

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt-neuf juin le Conseil Communautaire de la Communauté Intercommunale Réunion Est, dûment convoqué, s'est réuni dans le Gymnase de Bras-Fusil à Saint-Benoît, la séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Patrice SELLY.

Le Président certifie que la convocation initiale du Conseil Communautaire avait été faite, le **22 juin 2021**

Le nombre des membres en exercice est **48**

Nombre de membres :

Présents	Représentés	Absents	Total des votes
36	5	7	41

ÉTAIENT PRESENTS : (36)

Monsieur Patrice SELLY,	Madame Catherine Anne PAYET,
Monsieur Michel VERGOZ,	Madame Jimmye COUPOU,
Monsieur Joé BEDIER,	Monsieur Gilles NAZE,
Monsieur Jeannick ATCHAPA,	Madame Vivianne PAYET BEN HAMIDA,
Monsieur Johnny PAYET,	Monsieur Jean-Claude FENELON,
Monsieur Stéphane FOUASSIN,	Monsieur Jean-Marie VIRAPOULLE,
Monsieur Ridwane ISSA,	Madame Marie-Lise CHANE-TO,
Madame Isabelle PERMACAONDIN,	Madame Marie Michèle MARIAYE,
Madame Monique MARIMOUTOU-TACOUN,	Monsieur Augustin CAZAL,
Monsieur Georges PARVEDY,	Monsieur Bruno ROBERT,
Monsieur Patrice BOULEVART,	Madame Sylvie PAYET,
Madame Sidoleine PAPAYA,	Madame Odile DAMOUR,
Madame Elodie PRAUD,	Monsieur Jean-Louis VITAL,
Madame Sonia ALBUFFY,	Madame Marie-Valentine SERRANO,
Madame Anne CANAGUY,	Madame Sophie AUDIFAX-LEBON,
Monsieur Laurent RAMASSAMY,	Monsieur Patrick DALLEAU,
Monsieur Jean-Paul CONSTANT,	Madame Cindy SOUCANE,
Monsieur Laurent PAPAYA,	Monsieur Ludovic ALAMELOU.

ÉTAIENT ABSENTS : (7) Monsieur Jean-Marc PEQUIN, Madame Sabrina DIJOUX, Monsieur Jean Yannick RAMIN, Monsieur Moussa SAÏD, Madame Sabrina RAMIN, Monsieur Axel BOUCHER, Monsieur Daniel GONTHIER.

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : (5) Madame Primilla CEVAMY à Madame Elodie PRAUD, Madame Alexa SOUPOU à Monsieur Georges PARVEDY, Madame Stéphanie POÏNY-TOPLAN à Monsieur Laurent RAMASSAMY, Monsieur Jean-Paul VIRAPOULLE à Monsieur Jean-Marie VIRAPOULLE, Madame Lorraine MERGY à Monsieur Jeannick ATCHAPA.

Le Président Patrice SELLY ne prend pas part aux votes à partir de l'affaire 2021-C097 jusqu'à l'affaire 2021-C105. La présidence de ces séances est assurée par Monsieur Michel VERGOZ (1^{er} Vice-Président), désigné à cet effet.

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Elodie PRAUD qui accepte, a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance.

Que la condition de quorum a été atteinte.

Accusé de réception en préfecture
974-249740093-20210629-2021-C103-DE
Date de télétransmission : 09/07/2021
Date de réception préfecture : 09/07/2021

Le Président
Patrice SELLY



**COMPTE ADMINISTRATIF 2020
DU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF EN REGIE**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2121-14 et L.2121-31 relatifs à la désignation d'un président de séance autre que le maire pour le débat et l'arrêt du compte administratif et à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.5211-1- relatif aux dispositions relatives au fonctionnement du conseil municipal applicables au fonctionnement de l'organe délibérant des établissements publics de coopération intercommunale,

Le résultat de clôture au 31/12/2020 du budget annexe de l'assainissement collectif en régie s'élève à **(+) 4 902.52 €** toutes sections confondues en tenant compte du résultat antérieur.

Les deux sections présentent les résultats suivants :

- Section de fonctionnement : (+) 206 370.92 €
- Section d'investissement : (-) 201 468.40 €

INVESTISSEMENT ET FONCTIONNEMENT	Prévision	Réalisation	% Réalisé
Dépenses	1 400 204,86	583 382,98	41,66%
Recettes	1 400 204,86	588 285,50	42,01%
Résultat de l'exercice 2020		4 902,52	

FONCTIONNEMENT	Prévision	Réalisation	%Réalisé
Dépenses	859 390,00	381 914,58	44,44%
Recettes	859 390,00	588 285,50	68,45%
Résultat de l'exercice 2020		206 370,92	
Reprise du résultat de l'exercice 2019			
Résultat de clôture 2020 (A)		206 370,92	

INVESTISSEMENT	Prévision	Réalisation	%Réalisé
Dépenses	540 814,86	201 468,40	44,86%
Recettes	540 814,86	0,00	76,59%
Résultat de l'exercice 2020		-201 468,40	
Reprise du résultat de l'exercice 2019			
Résultat de clôture 2020 (B)		-201 468,40	

Résultat global de clôture 2020 hors RAR (A+B)	0,00	4 902,52	
---	-------------	-----------------	--

Accusé de réception en préfecture
974-249740093-20210629-2021-C103-DE
Date de télétransmission : 09/07/2021
Date de réception préfecture : 09/07/2021

Après prise en compte des restes à réaliser (cf. annexe ci-jointe), le résultat de clôture au 31/12/2020 du budget annexe de l'assainissement collectif en régie s'élève à (+) 366.52 €, comme suit :

INVESTISSEMENT ET FONCTIONNEMENT	Réalisation
RAR Dépenses	4 536,00
RAR Recettes	0,00
Solde des RAR 2020 (C)	-4 536,00

Résultat global de clôture 2020 avec RAR (A+B+C)	366,52
---	---------------

Principales réalisations en ce qui concerne la section de fonctionnement :

Les principales dépenses de fonctionnement concernent :

- Les charges à caractère général (ch.011/ 125 438.31 €) correspondant aux frais d'exploitation de la régie
- les frais de personnel (ch.012/ 76 731€) correspondant à environ 1.9 ETP mis à disposition par le budget principal (agents techniques et administratifs)
- Les charges financières (ch.66/ 179 745.27 €) correspondant aux intérêts de la dette.

Les recettes de fonctionnement proviennent essentiellement :

- de la redevance d'assainissement collectif des usagers (ch.70/ 25 281.50 €)
- d'une subvention exceptionnelle versée par le budget principal (ch.77/ 563 004.00 €)

Principales réalisations en ce qui concerne la section d'investissement :

La seule dépense d'investissement sur ce budget concerne le remboursement de la dette en capital (ch.16/ 201 468.00 €), et aucune recette d'investissement n'a été perçue en 2020.

Telles sont les principales réalisations du budget annexe de l'assainissement collectif en régie pour l'exercice 2020.

Considérant que la Commission des Finances et Affaires Générales qui s'est réunie le 18 juin 2021, a émis **un avis favorable**.

<p>Accusé de réception en préfecture 974-249740093-20210629-2021-C103-DE Date de télétransmission : 09/07/2021 Date de réception préfecture : 09/07/2021</p>

Le Conseil Communautaire, à la majorité,

- Adopte le compte administratif 2020 du budget annexe de l'assainissement collectif en régie.

Fait à Saint-Benoît, le 29 juin 2021

**Pour extrait conforme,
Le Président de la CIREST**
Patrice SELLY



Accusé de réception en préfecture
974-249740093-20210629-2021-C103-DE
Date de télétransmission : 09/07/2021
Date de réception préfecture : 09/07/2021

COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE REUNION EST
Bras-Panon – Plaine des Palmistes – Saint-André
Saint-Benoît – Sainte-Rose - Salazie

SEANCE DU 29 JUIN 2021

AFFAIRE 2021-C104

**COMPTE ADMINISTRATIF 2020 DU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF EN
GESTION DELEGUEE**

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt-neuf juin le Conseil Communautaire de la Communauté Intercommunale Réunion Est, dûment convoqué, s'est réuni dans le Gymnase de Bras-Fusil à Saint-Benoît, la séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Patrice SELLY.

Le Président certifie que la convocation initiale du Conseil Communautaire avait été faite, le **22 juin 2021**

Le nombre des membres en exercice est **48**

Nombre de membres :

Présents	Représentés	Absents	Total des votes
36	5	7	41

ÉTAIENT PRESENTS : (36)

Monsieur Patrice SELLY,
Monsieur Michel VERGOZ,
Monsieur Joé BEDIER,
Monsieur Jeannick ATCHAPA,
Monsieur Johnny PAYET,
Monsieur Stéphane FOUASSIN,
Monsieur Ridwane ISSA,
Madame Isabelle PERMACAONDIN,
Madame Monique MARIMOUTOU-TACOUN,
Monsieur Georges PARVEDY,
Monsieur Patrice BOULEVART,
Madame Sidoleine PAPAYA,
Madame Elodie PRAUD,
Madame Sonia ALBUFFY,
Madame Anne CANAGUY,
Monsieur Laurent RAMASSAMY,
Monsieur Jean-Paul CONSTANT,
Monsieur Laurent PAPAYA,

Madame Catherine Anne PAYET,
Madame Jimmye COUPOU,
Monsieur Gilles NAZE,
Madame Vivianne PAYET BEN HAMIDA,
Monsieur Jean-Claude FENELON,
Monsieur Jean-Marie VIRAPOULLE,
Madame Marie-Lise CHANE-TO,
Madame Marie Michèle MARIAYE,
Monsieur Augustin CAZAL,
Monsieur Bruno ROBERT,
Madame Sylvie PAYET,
Madame Odile DAMOUR,
Monsieur Jean-Louis VITAL,
Madame Marie-Valentine SERRANO,
Madame Sophie AUDIFAX-LEBON,
Monsieur Patrick DALLEAU,
Madame Cindy SOUCANE,
Monsieur Ludovic ALAMELOU.

ÉTAIENT ABSENTS : (7) Monsieur Jean-Marc PEQUIN, Madame Sabrina DIJOUX, Monsieur Jean Yannick RAMIN, Monsieur Moussa SAÏD, Madame Sabrina RAMIN, Monsieur Axel BOUCHER, Monsieur Daniel GONTHIER.

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : (5) Madame Primilla CEVAMY à Madame Elodie PRAUD, Madame Alexa SOUPOU à Monsieur Georges PARVEDY, Madame Stéphanie POÏNY-TOPLAN à Monsieur Laurent RAMASSAMY, Monsieur Jean-Paul VIRAPOULLE à Monsieur Jean-Marie VIRAPOULLE, Madame Lorraine MERGY à Monsieur Jeannick ATCHAPA.

Le Président Patrice SELLY ne prend pas part aux votes à partir de l'affaire 2021-C097 jusqu'à l'affaire 2021-C105. La présidence de ces séances est assurée par Monsieur Michel VERGOZ (1^{er} Vice-Président), désigné à cet effet.

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Elodie PRAUD qui accepte, a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance.

Que la condition de quorum a été atteinte

Accusé de réception en préfecture
974-249740093-20210629-2021-C104-DE
Date de télétransmission : 09/07/2021
Date de réception préfecture : 09/07/2021



Le Président
Patrice SELLY

**COMPTE ADMINISTRATIF 2020
DU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF EN GESTION DELEGUEE**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2121-14 et L.2121-31 relatifs à la désignation d'un président de séance autre que le maire pour le débat et l'arrêt du compte administratif et à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.5211-1- relatif aux dispositions relatives au fonctionnement du conseil municipal applicables au fonctionnement de l'organe délibérant des établissements publics de coopération intercommunale,

Le résultat de clôture au 31/12/2020 du budget annexe de l'assainissement collectif en gestion déléguée s'élève à **(-) 68 875.70 €** toutes sections confondues en tenant compte du résultat antérieur.

Les deux sections présentent les résultats suivants :

- Section de fonctionnement : (+) 914 528.21 €
- Section d'investissement : (-) 983 403.91 €

INVESTISSEMENT ET FONCTIONNEMENT	Prévision	Réalisation	% Réalisé
Dépenses	6 081 936,00	1 901 957,35	31,27%
Recettes	6 081 936,00	1 833 081,65	30,14%
Résultat de l'exercice 2020		-68 875,70	

FONCTIONNEMENT	Prévision	Réalisation	%Réalisé
Dépenses	2 631 836,00	513 354,37	19,51%
Recettes	2 631 836,00	1 427 882,58	54,25%
Résultat de l'exercice 2020		914 528,21	
Reprise du résultat de l'exercice 2019			
Résultat de clôture 2020 (A)		914 528,21	

INVESTISSEMENT	Prévision	Réalisation	%Réalisé
Dépenses	3 450 100,00	1 388 602,98	44,86%
Recettes	3 450 100,00	405 199,07	76,59%
Résultat de l'exercice 2020		-983 403,91	
Reprise du résultat de l'exercice 2019			
Résultat de clôture 2020 (B)		-983 403,91	

Résultat global de clôture 2020 hors RAR (A+B)	0,00	-68 875,70	
---	-------------	-------------------	--

Accusé de réception en préfecture
974-249740093-20210629-2021-C104-DE
Date de télétransmission : 09/07/2021
Date de réception préfecture : 09/07/2021

Après prise en compte des restes à réaliser (cf. annexe ci-jointe), le résultat de clôture au 31/12/2020 du budget annexe de l'assainissement collectif en gestion déléguée s'élève à (-) 71 648.70 €, comme suit :

INVESTISSEMENT ET FONCTIONNEMENT	Réalisation
RAR Dépenses	2 773,00
RAR Recettes	0,00
Solde des RAR 2020 (C)	-2 773,00
Résultat global de clôture 2020 avec RAR (A+B+C)	-71 648,70

Principales réalisations en ce qui concerne la section de fonctionnement :

Les principales dépenses de fonctionnement concernent :

- Les charges financières (ch.66/ 402 480.95 €) correspondant aux intérêts de la dette.
- les frais de personnel (ch.012/ 98 375.00 €) correspondant à environ 1.95 ETP (agents techniques et administratifs)
- Les charges à caractère général (ch.011/ 5 998.30 €).

Les recettes de fonctionnement proviennent uniquement :

- de la redevance d'assainissement collectif perçue et de la participation au financement de l'assainissement collectif (ch.70/ 1 309 382.58 € et 118 500.00 €).

Principales réalisations en ce qui concerne la section d'investissement :

Les principales dépenses d'investissement concernent :

- les dépenses d'équipement (ch.20/21/23/ 722 936.05 €) relatives :
 - o aux travaux de modernisation du réseau d'assainissement collectif du Chemin du centre
 - o aux prestations d'études antérieures à l'extension de la STEP de Saint André
- le remboursement de la dette en capital (ch.16/ 665 666.93 €)

Les recettes d'investissement proviennent essentiellement :

- de l'encaissement d'un emprunt (ch.16/ 390 242.00 €)
- de subventions d'équipement perçues (ch.13/ 14 957.07 €).

Telles sont les principales réalisations du budget annexe de l'assainissement collectif en gestion déléguée pour l'exercice 2020.

<p>Accusé de réception en préfecture 974-249740093-20210629-2021-C104-DE Date de télétransmission : 09/07/2021 Date de réception préfecture : 09/07/2021</p>
--

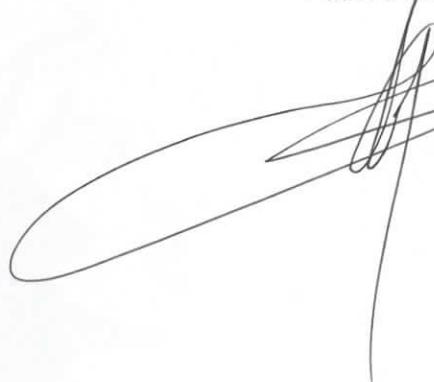
Considérant que la Commission des Finances et Affaires Générales qui s'est réunie le 18 juin 2021, a émis **un avis favorable**.

Le Conseil Communautaire, à la majorité,

- Adopte le compte administratif 2020 du budget annexe de l'assainissement collectif en gestion déléguée.

Fait à Saint-Benoît, le 29 juin 2021

**Pour extrait conforme,
Le Président de la CIREST
Patrice SELLY**



Accusé de réception en préfecture
974-249740093-20210629-2021-C104-DE
Date de télétransmission : 09/07/2021
Date de réception préfecture : 09/07/2021

COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE REUNION EST
Bras-Panon – Plaine des Palmistes – Saint-André
Saint-Benoît – Sainte-Rose - Salazie

SEANCE DU 29 JUIIN 2021

AFFAIRE 2021-C105

COMPTE ADMINISTRATIF 2020 DU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF EN REGIE

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt-neuf juin le Conseil Communautaire de la Communauté Intercommunale Réunion Est, dûment convoqué, s'est réuni dans le Gymnase de Bras-Fusil à Saint-Benoît, la séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Patrice SELLY.

Le Président certifie que la convocation initiale du Conseil Communautaire avait été faite, le **22 juin 2021**

Le nombre des membres en exercice est **48**

Nombre de membres :

Présents	Représentés	Absents	Total des votes
36	5	7	41

ÉTAIENT PRESENTS : (36)

Monsieur Patrice SELLY,	Madame Catherine Anne PAYET,
Monsieur Michel VERGOZ,	Madame Jimmye COUPOU,
Monsieur Joé BEDIER,	Monsieur Gilles NAZE,
Monsieur Jeannick ATCHAPA,	Madame Vivianne PAYET BEN HAMIDA,
Monsieur Johnny PAYET,	Monsieur Jean-Claude FENELON,
Monsieur Stéphane FOUASSIN,	Monsieur Jean-Marie VIRAPOULLE,
Monsieur Ridwane ISSA,	Madame Marie-Lise CHANE-TO,
Madame Isabelle PERMACAONDIN,	Madame Marie Michèle MARIAYE,
Madame Monique MARIMOUTOU-TACOUN,	Monsieur Augustin CAZAL,
Monsieur Georges PARVEDY,	Monsieur Bruno ROBERT,
Monsieur Patrice BOULEVART,	Madame Sylvie PAYET,
Madame Sidoleine PAPAYA,	Madame Odile DAMOUR,
Madame Elodie PRAUD,	Monsieur Jean-Louis VITAL,
Madame Sonia ALBUFFY,	Madame Marie-Valentine SERRANO,
Madame Anne CANAGUY,	Madame Sophie AUDIFAX-LEBON,
Monsieur Laurent RAMASSAMY,	Monsieur Patrick DALLEAU,
Monsieur Jean-Paul CONSTANT,	Madame Cindy SOUCANE,
Monsieur Laurent PAPAYA,	Monsieur Ludovic ALAMELOU.

ÉTAIENT ABSENTS : (7) Monsieur Jean-Marc PEQUIN, Madame Sabrina DIJOUX, Monsieur Jean Yannick RAMIN, Monsieur Moussa SAÏD, Madame Sabrina RAMIN, Monsieur Axel BOUCHER, Monsieur Daniel GONTHIER.

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : (5) Madame Primilla CEVAMY à Madame Elodie PRAUD, Madame Alexa SOUPOU à Monsieur Georges PARVEDY, Madame Stéphanie POÏNY-TOPLAN à Monsieur Laurent RAMASSAMY, Monsieur Jean-Paul VIRAPOULLE à Monsieur Jean-Marie VIRAPOULLE, Madame Lorraine MERGY à Monsieur Jeannick ATCHAPA.

Le Président Patrice SELLY ne prend pas part aux votes à partir de l'affaire 2021-C097 jusqu'à l'affaire 2021-C105. La présidence de ces séances est assurée par Monsieur Michel VERGOZ (1^{er} Vice-Président), désigné à cet effet.

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Elodie PRAUD qui accepte, a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance.

Que la condition de quorum a été atteinte.

Accusé de réception en préfecture
974-249740093-20210529-2021-C105-DE
Date de télétransmission : 09/07/2021
Date de réception préfecture : 09/07/2021

Président
Patrice SELLY

**COMPTE ADMINISTRATIF 2020
DU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF EN RÉGIE**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2121-14 et L.2121-31 relatifs à la désignation d'un président de séance autre que le maire pour le débat et l'arrêt du compte administratif et à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.5211-1- relatif aux dispositions relatives au fonctionnement du conseil municipal applicables au fonctionnement de l'organe délibérant des établissements publics de coopération intercommunale,

Le résultat de clôture au 31/12/2020 du budget annexe de l'assainissement non collectif en régie s'élève à **(-) 24 059.34 €** toutes sections confondues en tenant compte du résultat antérieur.

Les deux sections présentent les résultats suivants :

- Section de fonctionnement : (-) 273 901.60 €
- Section d'investissement : (+) 249 842.26 €

INVESTISSEMENT ET FONCTIONNEMENT	Prévision	Réalisation	% Réalisé
Dépenses	995 417,00	489 139,04	49,14%
Recettes	995 417,00	465 079,70	46,72%
Résultat de l'exercice 2020		-24 059,34	

FONCTIONNEMENT	Prévision	Réalisation	%Réalisé
Dépenses	577 217,00	466 080,80	80,75%
Recettes	577 217,00	192 179,20	33,29%
Résultat de l'exercice 2020		-273 901,60	
Reprise du résultat de l'exercice 2019			
Résultat de clôture 2020 (A)		-273 901,60	

INVESTISSEMENT	Prévision	Réalisation	%Réalisé
Dépenses	418 200,00	23 058,24	5,51%
Recettes	418 200,00	272 900,50	65,26%
Résultat de l'exercice 2020		249 842,26	
Reprise du résultat de l'exercice 2019			
Résultat de clôture 2020 (B)		249 842,26	

Résultat global de clôture 2020 hors RAR (A+B)	0,00	-24 059,34	
---	-------------	-------------------	--

Accusé de réception en préfecture
974-249740093-20210629-2021-C105-DE
Date de télétransmission : 09/07/2021
Date de réception préfecture : 09/07/2021

Après prise en compte des restes à réaliser (cf. annexe ci-jointe), le résultat de clôture au 31/12/2020 du budget annexe de l'assainissement non collectif en régie s'élève à (-) 32 186.84 €, comme suit :

INVESTISSEMENT ET FONCTIONNEMENT	Réalisation
RAR Dépenses	8 127,50
RAR Recettes	0,00
Solde des RAR 2020 (C)	-8 127,50
Résultat global de clôture 2020 avec RAR (A+B+C)	-32 186,84

Principales réalisations en ce qui concerne la section de fonctionnement :

Les principales dépenses de fonctionnement concernent :

- les frais de personnel (ch.012/ 426 935.56 €) correspondant à environ 9.95 ETP en partie mis à disposition par le budget principal (agents techniques et administratifs)
- Les charges à caractère général (ch.011/ 39 145.24 €) correspondant aux frais d'exploitation de la régie

Les recettes de fonctionnement proviennent essentiellement :

- de la redevance d'assainissement non collectif (ch.70/ 38 130.00 €)
- de recettes exceptionnelles (ch.77/ 154 049.20 €) dont une subvention exceptionnelle du budget principal (153 046.00 €).

Principales réalisations en ce qui concerne la section d'investissement :

Les principales dépenses d'investissement concernent :

- les dépenses d'équipement (ch.20/21/23/ 23 058.24 €) relatives à
 - o l'acquisition de matériel de bureau et matériel informatique (serveurs, tablettes,...) pour le fonctionnement du service
 - o l'aménagement des locaux pour la réception du public suite à la pandémie de COVID19

Les recettes d'investissement proviennent essentiellement :

- de subventions d'équipement perçues pour le diagnostic initial de la commune de Plaine des Palmistes (ch.13/ 72 900.50 €)
- de la dotation initiale provenant du budget principal (ch.10/ 200 000.00 €).

Telles sont les principales réalisations du budget annexe de l'assainissement non collectif en régie pour l'exercice 2020.

Considérant que la Commission des Finances et Affaires Générales qui s'est réunie le 18 juin 2021, a émis **un avis favorable**.

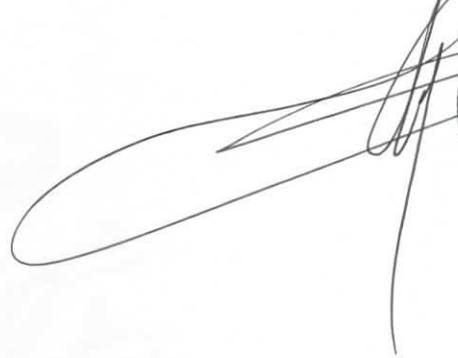
Accusé de réception en préfecture 974-249740093-20210629-2021-C105-DE Date de télétransmission : 09/07/2021 Date de réception préfecture : 09/07/2021
--

Le Conseil Communautaire, à la majorité,

- Adopte le compte administratif 2020 du budget annexe de l'assainissement non collectif en régie.

Fait à Saint-Benoît, le 29 juin 2021

**Pour extrait conforme,
Le Président de la CIREST
Patrice SELLY**



Accusé de réception en préfecture
974-249740093-20210629-2021-C105-DE
Date de télétransmission : 09/07/2021
Date de réception préfecture : 09/07/2021

SEANCE DU 29 JUIN 2021

AFFAIRE 2021-C106

**REPRISE DES RESULTATS ET DES RESTES A REALISER DE L'EXERCICE 2020 ET
AFFECTATION AU BUDGET 2021 - BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES**

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt-neuf juin le Conseil Communautaire de la Communauté Intercommunale Réunion Est, dûment convoqué, s'est réuni dans le Gymnase de Bras-Fusil à Saint-Benoît, la séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Patrice SELLY.

Le Président certifie que la convocation initiale du Conseil Communautaire avait été faite, le **22 juin 2021**

Le nombre des membres en exercice est **48**

Nombre de membres :

Présents	Représentés	Absents	Total des votes
36	5	7	41

ÉTAIENT PRESENTS : (36)

Monsieur Patrice SELLY,
Monsieur Michel VERGOZ,
Monsieur Joé BEDIER,
Monsieur Jeannick ATCHAPA,
Monsieur Johnny PAYET,
Monsieur Stéphane FOUASSIN,
Monsieur Ridwane ISSA,
Madame Isabelle PERMACAONDIN,
Madame Monique MARIMOUTOU-TACOUN,
Monsieur Georges PARVEDY,
Monsieur Patrice BOULEVART,
Madame Sidoleine PAPAYA,
Madame Elodie PRAUD,
Madame Sonia ALBUFFY,
Madame Anne CANAGUY,
Monsieur Laurent RAMASSAMY,
Monsieur Jean-Paul CONSTANT,
Monsieur Laurent PAPAYA,

Madame Catherine Anne PAYET,
Madame Jimmye COUPOU,
Monsieur Gilles NAZE,
Madame Vivianne PAYET BEN HAMIDA,
Monsieur Jean-Claude FENELON,
Monsieur Jean-Marie VIRAPOULLE,
Madame Marie-Lise CHANE-TO,
Madame Marie Michèle MARIAYE,
Monsieur Augustin CAZAL,
Monsieur Bruno ROBERT,
Madame Sylvie PAYET,
Madame Odile DAMOUR,
Monsieur Jean-Louis VITAL,
Madame Marie-Valentine SERRANO,
Madame Sophie AUDIFAX-LEBON,
Monsieur Patrick DALLEAU,
Madame Cindy SOUCANE,
Monsieur Ludovic ALAMELOU.

ÉTAIENT ABSENTS : (7) Monsieur Jean-Marc PEQUIN, Madame Sabrina DIJOUX, Monsieur Jean Yannick RAMIN, Monsieur Moussa SAÏD, Madame Sabrina RAMIN, Monsieur Axel BOUCHER, Monsieur Daniel GONTHIER.

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : (5) Madame Primilla CEVAMY à Madame Elodie PRAUD, Madame Alexa SOUPOU à Monsieur Georges PARVEDY, Madame Stéphanie POÏNY-TOPLAN à Monsieur Laurent RAMASSAMY, Monsieur Jean-Paul VIRAPOULLE à Monsieur Jean-Marie VIRAPOULLE, Madame Lorraine MERGY à Monsieur Jeannick ATCHAPA.

Le Président Patrice SELLY ne prend pas part aux votes à partir de l'affaire 2021-C097 jusqu'à l'affaire 2021-C105. La présidence de ces séances est assurée par Monsieur Michel VERGOZ (1^{er} Vice-Président), désigné à cet effet.

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Elodie PRAUD qui accepte, a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance.

Que la condition de quorum a été atteinte.



Président

Accusé de réception en préfecture
974-249740093-20210629-2021-C106-DE
Date de télétransmission : 12/07/2021
Date de réception préfecture : 12/07/2021

Patrice SELLY

**REPRISE DES RESULTATS ET DES RESTES A REALISER DE L'EXERCICE
2020 ET AFFECTATION AU BUDGET 2021 -
BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES**

Vu l'article L5211-36 du Code Général des Collectivités Territoriales selon lequel les dispositions du livre III de la 2e partie du CGCT sont applicables aux établissements publics de coopération intercommunale,

Vu l'article L. 2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à l'affectation et à la reprise du résultat antérieur,

Les résultats constatés aux comptes administratifs 2020 du budget principal et des budgets annexes de la Cirest sont présentés par budget dans le tableau de la page suivante :

Accusé de réception en préfecture 974-249740093-20210629-2021-C106-DE Date de télétransmission : 12/07/2021 Date de réception préfecture : 12/07/2021
--

RESULTATS CONSTATES AUX COMPTES ADMINISTRATIFS 2020 DE LA CIREST

Situation au 31/1/2020 (€)	Budget Principal	ZA Paniandy	Z13 Bras Fusil	Photovol- taïque	Eau Potable Régie	Eau Potable DSP	Assainissement Collectif Régie	Assainissement Collectif DSP	SPANC Régie	TOTAL
Résultat de fonctionnement cumulé	11 932 417,61	125 873,68	359 898,68	10 745,84	1 173 556,05	4 220 701,37	206 370,92	914 528,21	-273 901,60	18 670 190,76
Résultat d'investissement cumulé	-7 399 371,72	-83 038,84	7 102,69	-0,02	658 637,26	2 116 879,70	-201 468,40	-983 403,91	249 842,26	-5 634 820,98
Résultat total cumulé	4 533 045,90	42 834,84	367 001,37	10 745,82	1 832 193,31	6 337 581,07	4 902,52	-68 875,70	-24 059,34	13 035 369,78
Solde des RAR d'investissement	2 316 474,19	0,00	0,00	0,00	302 052,89	-5 453 652,94	-4 536,00	-2 773,00	-8 127,50	-2 850 562,36

Besoin de financement à couvrir	-5 082 897,53	-83 038,84	0,00	-0,02	0,00	-3 336 773,24	-206 004,40	-986 176,91	0,00	-9 694 890,94
------------------------------------	---------------	------------	------	-------	------	---------------	-------------	-------------	------	---------------

Effectation du résultat de fonctionnement 2020 :										
Effectation sur le compte 1068	5 082 897,53	83 038,84	0,00	0,02	0,00	3 336 773,24	206 004,40	914 528,21	0,00	9 623 242,24
Effectation sur le compte 002	6 849 520,09	42 834,84	359 898,68	10 745,82	1 173 556,05	883 928,13	366,52	0,00	-273 901,60	9 046 948,52

Report sur le compte 001 (pour information)	-7 399 371,72	-83 038,84	7 102,69	-0,02	658 637,26	2 116 879,70	-201 468,40	-983 403,91	249 842,26	-5 634 820,98
--	---------------	------------	----------	-------	------------	--------------	-------------	-------------	------------	---------------

Le Président propose donc :

- concernant le budget principal :
 - de reprendre le déficit d'investissement en dépenses de (-) 7 399 371.72 € (compte 001 « Solde d'exécution de la section d'investissement reporté »)
 - de reconnaître la sincérité des restes à réaliser joints en annexe et de les reprendre, article par article, en dépenses (2 036 883.69 €) et en recettes (4 353 357.88 €), au budget 2021, soit un solde de (+) 2 316 474.19 €.
 - de couvrir le besoin de financement de la section d'investissement par une affectation des excédents de fonctionnement (compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés ») : (+) 5 082 897.53 €
 - de reprendre en recettes le solde excédentaire de la section de fonctionnement (compte 002 « Excédent de fonctionnement reporté ») : (+) 6 849 520.09 € ;

- concernant le budget annexe de la ZA Paniandy :
 - de reprendre en dépenses du budget 2021 le déficit d'investissement de (-) 83 038.84 € (compte 001 « Solde d'exécution de la section d'investissement reporté »),
 - de couvrir le besoin de financement de la section d'investissement par une affectation des excédents de fonctionnement (compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés ») : (+) 83 038.84 €.
 - de reprendre en recettes du budget 2021 le solde excédentaire de fonctionnement pour un montant de (+) 42 834.84 € (compte 002 « Excédent de fonctionnement reporté ») ;

- concernant le budget annexe de la ZI3 Bras Fusil (Pôle Bois) :
 - de reprendre en recettes du budget 2021 l'excédent d'investissement de (+) 7 102.69 € (compte 001 « Solde d'exécution de la section d'investissement reporté »),
 - de reprendre en recettes du budget 2021 l'excédent de fonctionnement pour un montant de (+) 359 898.68 € (compte 002 « Excédent de fonctionnement reporté ») ;

- concernant le budget annexe Photovoltaïque :
 - de reprendre en dépenses du budget 2021 le déficit d'investissement de (-) 0.02 € (compte 001 « Solde d'exécution de la section d'investissement reporté »),
 - d'affecter au budget 2021 le résultat de la section de fonctionnement en recettes de la section d'investissement pour un montant de (+) 0.02 € au compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés »),
 - de reprendre en recettes du budget 2021 l'excédent de fonctionnement pour un montant de (+) 10 745.82 € (compte 002 « Excédent de fonctionnement reporté »).

- concernant le budget annexe de l'Eau potable en régie :
 - de reprendre en recettes du budget 2021 l'excédent d'investissement pour un montant de (+) 658 637.26 € (compte 001 « Solde d'exécution de la section d'investissement reporté »),

Accusé de réception en préfecture
974-249740093-20210629-2021-C106-DE
Date de télétransmission : 12/07/2021
Date de réception préfecture : 12/07/2021

- de reprendre en recettes du budget 2021 l'excédent de fonctionnement pour un montant de (+) 1 173 556.05 € (compte 002 « Excédent de fonctionnement reporté ») ;
 - De reconnaître la sincérité des restes à réaliser joints en annexe et de les reprendre, article par article, en dépenses (1 087 269.32 €) et en recettes (1 389 322.21 €), au budget 2021, soit un solde de (+) 302 052.89 €.
- concernant le budget annexe de l'Eau potable en gestion déléguée :
 - de reprendre en recettes du budget 2021 l'excédent d'investissement pour un montant de (+) 2 116 879.70 € (compte 001 « Solde d'exécution de la section d'investissement reporté »),
 - de reconnaître la sincérité des restes à réaliser joints en annexe et de les reprendre, article par article, en dépenses (7 773 304.74 €) et en recettes (2 319 651.80 €), au budget 2021, soit un solde de (-) 5 453 652.94 €
 - d'affecter au budget 2021 le résultat de la section de fonctionnement en recettes de la section d'investissement pour un montant de (+) 3 336 773.24 € au compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés »),
 - de reprendre en recettes du budget 2021 l'excédent de fonctionnement pour un montant de (+) 883 928.13 € (compte 002 « Excédent de fonctionnement reporté ») ;
 - concernant le budget annexe de l'Assainissement collectif en régie :
 - de reprendre en dépenses du budget 2021 le déficit d'investissement de (-) 201 468.40 € (compte 001 « Solde d'exécution de la section d'investissement reporté »),
 - de reconnaître la sincérité des restes à réaliser joints en annexe et de les reprendre, article par article, en dépenses (4 536.00 €).
 - de couvrir le besoin de financement de la section d'investissement par une affectation des excédents de fonctionnement (compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés ») : (+) 206 004.40 €
 - de reprendre en recettes le solde excédentaire de la section de fonctionnement (compte 002 « Excédent de fonctionnement reporté ») : (+) 366.52 €.
 - concernant le budget annexe de l'Assainissement collectif en gestion déléguée :
 - de reprendre en dépenses du budget 2021 le déficit d'investissement de (-) 983 403.91 € (compte 001 « Solde d'exécution de la section d'investissement reporté »),
 - de reconnaître la sincérité des restes à réaliser joints en annexe et de les reprendre, article par article, en dépenses (2 773.00 €).
 - de couvrir le besoin de financement de la section d'investissement par une affectation des excédents de fonctionnement (compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés ») : 914 528.21 €
 - concernant le budget annexe de l'Assainissement non collectif en régie :
 - de reprendre en recettes du budget 2021 l'excédent d'investissement de (+) 249 842.26 € (compte 001 « Solde d'exécution de la section d'investissement reporté »),
 - de reconnaître la sincérité des restes à réaliser joints en annexe et de les reprendre, article par article, en dépenses (8 127.50 €).

Accusé de réception en préfecture
974-249740093-20210629-2021-C106-DE
Date de télétransmission : 12/07/2021
Date de réception préfecture : 12/07/2021

- de reprendre en dépenses le solde déficitaire de la section de fonctionnement de (-) 273 901.60 € (compte 002 « Solde de fonctionnement reporté »).

Considérant que la Commission des Finances et Affaires Générales qui s'est réunie le 18 juin 2021, a émis **un avis favorable**.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- Approuve les résultats constatés aux comptes administratifs 2020 du budget principal et des budgets annexes de la CIREST, tels que présentés que dans le tableau ci-dessus.

Fait à Saint-Benoît, le 29 juin 2021

**Pour extrait conforme,
Le Président de la CIREST**
Patrice SELLY



Accusé de réception en préfecture
974-249740093-20210629-2021-C106-DE
Date de télétransmission : 12/07/2021
Date de réception préfecture : 12/07/2021

SEANCE DU 29 JUIN 2021

AFFAIRE 2021-C107
BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2021
BUDGET PRINCIPAL

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt-neuf juin le Conseil Communautaire de la Communauté Intercommunale Réunion Est, dûment convoqué, s'est réuni dans le Gymnase de Bras-Fusil à Saint-Benoît, la séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Patrice SELLY.

Le Président certifie que la convocation initiale du Conseil Communautaire avait été faite, le **22 juin 2021**

Le nombre des membres en exercice est **48**

Nombre de membres :

Présents	Représentés	Absents	Total des votes
36	5	7	41

ÉTAIENT PRESENTS : (36)

Monsieur Patrice SELLY,
Monsieur Michel VERGOZ,
Monsieur Joé BEDIER,
Monsieur Jeannick ATCHAPA,
Monsieur Johnny PAYET,
Monsieur Stéphane FOUASSIN,
Monsieur Ridwane ISSA,
Madame Isabelle PERMACAONDIN,
Madame Monique MARIMOUTOU-TACOUN,
Monsieur Georges PARVEDY,
Monsieur Patrice BOULEVART,
Madame Sidoleine PAPAYA,
Madame Elodie PRAUD,
Madame Sonia ALBUFFY,
Madame Anne CANAGUY,
Monsieur Laurent RAMASSAMY,
Monsieur Jean-Paul CONSTANT,
Monsieur Laurent PAPAYA,
Madame Catherine Anne PAYET,
Madame Jimmye COUPOU,
Monsieur Gilles NAZE,
Madame Vivianne PAYET BEN HAMIDA,
Monsieur Jean-Claude FENELON,
Monsieur Jean-Marie VIRAPOULLE,
Madame Marie-Lise CHANE-TO,
Madame Marie Michèle MARIAYE,
Monsieur Augustin CAZAL,
Monsieur Bruno ROBERT,
Madame Sylvie PAYET,
Madame Odile DAMOUR,
Monsieur Jean-Louis VITAL,
Madame Marie-Valentine SERRANO,
Madame Sophie AUDIFAX-LEBON,
Monsieur Patrick DALLEAU,
Madame Cindy SOUCANE,
Monsieur Ludovic ALAMELOU.

ÉTAIENT ABSENTS : (7) Monsieur Jean-Marc PEQUIN, Madame Sabrina DIJOUX, Monsieur Jean Yannick RAMIN, Monsieur Moussa SAÏD, Madame Sabrina RAMIN, Monsieur Axel BOUCHER, Monsieur Daniel GONTHIER.

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : (5) Madame Primilla CEVAMY à Madame Elodie PRAUD, Madame Alexa SOUPOU à Monsieur Georges PARVEDY, Madame Stéphanie POÏNY-TOPLAN à Monsieur Laurent RAMASSAMY, Monsieur Jean-Paul VIRAPOULLE à Monsieur Jean-Marie VIRAPOULLE, Madame Lorraine MERGY à Monsieur Jeannick ATCHAPA.

Le Président Patrice SELLY ne prend pas part aux votes à partir de l'affaire 2021-C097 jusqu'à l'affaire 2021-C105. La présidence de ces séances est assurée par Monsieur Michel VERGOZ (1^{er} Vice-Président), désigné à cet effet.

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Elodie PRAUD qui accepte, a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance.

Que la condition de quorum a été atteinte

Accusé de réception en préfecture
974-249740093-20210629-2021-C107-DE
Date de télétransmission : 09/07/2021
Date de réception préfecture : 09/07/2021



Le Président
Patrice SELLY
Patrice SELLY

**BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2021
BUDGET PRINCIPAL**

Vu l'article L. 1612-11 du Code Général des Collectivités Territoriales permettant à l'organe délibérant d'apporter des modifications au budget jusqu'au terme de l'exercice auquel elles s'appliquent,

Le Budget Supplémentaire du budget principal pour l'exercice 2021 s'élève à 16 291 775.49 € et se décompose de la manière suivante :

- Fonctionnement : (+) 6 849 520.08 €
- Investissement : (+) 9 442 255.41 €

Ainsi, le budget 2021 de la Cirest s'élève 110 438 865.49 €, dont :

- Fonctionnement : 78 086 160.08 €
- Investissement : 32 352 705.41 €

Par section, le budget supplémentaire 2021 se présente comme suit :

		Budget Supplémentaire 2021			Total Budget 2021
	B. Primitif 2021	RAR 2020	Ajustement de crédits	Total BS 2021	
Fonctionnement	71 236 640,00		6 849 520,08	6 849 520,08	78 086 160,08
Investissement	22 910 450,00	2 036 883,69	7 405 371,72	9 442 255,41	32 352 705,41
Total Dépenses	94 147 090,00	2 036 883,69	14 254 891,80	16 291 775,49	110 438 865,49
Fonctionnement	71 236 640,00		6 849 520,08	6 849 520,08	78 086 160,08
Investissement	22 910 450,00	4 353 357,88	5 088 897,53	9 442 255,41	32 352 705,41
Total Recettes	94 147 090,00	4 353 357,88	11 938 417,61	16 291 775,49	110 438 865,49
		16 291 775,49			

SECTION D'EXPLOITATION

1/ Les dépenses d'exploitation

Le Budget supplémentaire 2021 prévoit un ajustement des dépenses d'exploitation à hauteur de (+) 6 849 520.08 € selon la répartition, par chapitre, suivante :

Chapitre	Libellé	Ajustement de crédits	Commentaires
67	Charges exceptionnelles	232 000,00	régularisation d'indemnisation à un tiers imputée en section d'investissement lors d'un exercice précédent
023	Virement	6 617 520,08	Augmentation du virement à la section d'investissement
TOTAL		6 849 520,08	

Accusé de réception en préfecture
974-249740093-20210629-2021-C107-DE
Date de télétransmission : 09/07/2021
Date de réception préfecture : 09/07/2021

2/ Les recettes d'exploitation

Le Budget supplémentaire 2021 prévoit la reprise du résultat 2021 à hauteur de (+) 6 849 520.08 € selon la répartition, par chapitre, suivante :

Chapitre	Libellé	Ajustements de l'exercice	Commentaires
002	Résultat de fonctionnement 2020 reporté	6 849 520,08	Reprise de l'excédent de fonctionnement 2020
TOTAL		6 849 520,08	

SECTION D'INVESTISSEMENT

1/ Les dépenses d'investissement

Le Budget supplémentaire 2021 prévoit la reprise des restes à réaliser 2020, la reprise du déficit d'investissement 2020 et un ajustement des dépenses d'investissement pour un montant global de (+) 9 442 255.41 € selon la répartition, par chapitre, suivante :

Chapitre	Libellé	RAR 2020	Ajustements de l'exercice	Commentaires
20	Immobilisations incorporelles	102 483,61		Reprise des RAR
21	Immobilisations corporelles	708 267,51		Reprise des RAR
204	Subventions d'équipement	599 746,77		Reprise des RAR
23	Immobilisations en cours	626 385,80		Reprise des RAR
041	Opérations patrimoniales		6 000,00	Remboursement d'avance sur marché
001	Solde d'exécution 2020 reporté	0,00	7 399 371,72	Reprise du déficit d'investissement 2020
TOTAL		2 036 883.69	7 405 371.72	
		9 442 255.41		

2/ Les recettes d'investissement

Le Budget supplémentaire 2021 prévoit la reprise des restes à réaliser 2020, l'affectation du résultat de fonctionnement 2020 à la section d'investissement, et un ajustement des recettes d'investissement pour un montant global de (+) 9 442 255.41 € selon la répartition, par chapitre, suivante :

Chapitre	Libellé	RAR 2020	Ajustements de l'exercice	Commentaires
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	5 082 897,53	Affectation du résultat de fonctionnement 2020
13	Subventions d'investissement	4 353 357,88	0,00	Reprise des RAR
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	-6 617 520,08	Ajustement du besoin d'emprunt 2020
041	Opérations patrimoniales	0,00	6 000,00	Remboursement d'avance sur marché
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	6 617 520,08	Augmentation du virement à la section d'investissement

Accusé de réception en préfecture
974-249740093-20210629-2021-C107-DE
Date de télétransmission : 09/07/2021
Date de réception préfecture : 09/07/2021

Chapitre	Libellé	RAR 2020	Ajustements de l'exercice	Commentaires
TOTAL		4 353 357,88	5 088 897,53	
		9 442 255.41		

Considérant que la Commission des Finances et Affaires Générales qui s'est réunie le 18 juin 2021, a émis **un avis favorable**.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- Adopte au niveau du chapitre le projet de budget supplémentaire de l'exercice 2021, conformément au document comptable joint en annexe.

Fait à Saint-Benoît, le 29 juin 2021

**Pour extrait conforme,
Le Président de la CIREST
Patrice SELLY**



<p>Accusé de réception en préfecture 974-249740093-20210629-2021-C107-DE Date de télétransmission : 09/07/2021 Date de réception préfecture : 09/07/2021</p>
--

SEANCE DU 29 JUIN 2021

AFFAIRE 2021-C108

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2021 DU BUDGET ANNEXE ZA PANIANDY

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt-neuf juin le Conseil Communautaire de la Communauté Intercommunale Réunion Est, dûment convoqué, s'est réuni dans le Gymnase de Bras-Fusil à Saint-Benoît, la séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Patrice SELLY.

Le Président certifie que la convocation initiale du Conseil Communautaire avait été faite, le **22 juin 2021**

Le nombre des membres en exercice est **48**

Nombre de membres :

Présents	Représentés	Absents	Total des votes
36	5	7	41

ÉTAIENT PRESENTS : (36)

Monsieur Patrice SELLY,
Monsieur Michel VERGOZ,
Monsieur Joé BEDIER,
Monsieur Jeannick ATCHAPA,
Monsieur Johnny PAYET,
Monsieur Stéphane FOUASSIN,
Monsieur Ridwane ISSA,
Madame Isabelle PERMACAONDIN,
Madame Monique MARIMOUTOU-TACOUN,
Monsieur Georges PARVEDY,
Monsieur Patrice BOULEVART,
Madame Sidoleine PAPAYA,
Madame Elodie PRAUD,
Madame Sonia ALBUFFY,
Madame Anne CANAGUY,
Monsieur Laurent RAMASSAMY,
Monsieur Jean-Paul CONSTANT,
Monsieur Laurent PAPAYA,

Madame Catherine Anne PAYET,
Madame Jimmye COUPOU,
Monsieur Gilles NAZE,
Madame Vivianne PAYET BEN HAMIDA,
Monsieur Jean-Claude FENELON,
Monsieur Jean-Marie VIRAPOULLE,
Madame Marie-Lise CHANE-TO,
Madame Marie Michèle MARIAYE,
Monsieur Augustin CAZAL,
Monsieur Bruno ROBERT,
Madame Sylvie PAYET,
Madame Odile DAMOUR,
Monsieur Jean-Louis VITAL,
Madame Marie-Valentine SERRANO,
Madame Sophie AUDIFAX-LEBON,
Monsieur Patrick DALLEAU,
Madame Cindy SOUCANE,
Monsieur Ludovic ALAMELOU.

ÉTAIENT ABSENTS : (7) Monsieur Jean-Marc PEQUIN, Madame Sabrina DIJOUX, Monsieur Jean Yannick RAMIN, Monsieur Moussa SAÏD, Madame Sabrina RAMIN, Monsieur Axel BOUCHER, Monsieur Daniel GONTHIER.

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : (5) Madame Primilla CEVAMY à Madame Elodie PRAUD, Madame Alexa SOUPOU à Monsieur Georges PARVEDY, Madame Stéphanie POÏNY-TOPLAN à Monsieur Laurent RAMASSAMY, Monsieur Jean-Paul VIRAPOULLE à Monsieur Jean-Marie VIRAPOULLE, Madame Lorraine MERGY à Monsieur Jeannick ATCHAPA.

Le Président Patrice SELLY ne prend pas part aux votes à partir de l'affaire 2021-C097 jusqu'à l'affaire 2021-C105. La présidence de ces séances est assurée par Monsieur Michel VERGOZ (1^{er} Vice-Président), désigné à cet effet.

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Elodie PRAUD qui accepte, a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance.

Que la condition de quorum a été atteinte.

Accusé de réception en préfecture
974-249740093-20210629-2021-C108-DE
Date de télétransmission : 09/07/2021
Date de réception préfecture : 09/07/2021



Patrice SELLY
Président
Patrice SELLY

**BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2021
DU BUDGET ANNEXE ZA PANIANDY**

Vu l'article L. 1612-11 du Code Général des Collectivités Territoriales permettant à l'organe délibérant d'apporter des modifications au budget jusqu'au terme de l'exercice auquel elles s'appliquent,

Le Budget Supplémentaire du Budget annexe ZA Paniandy pour l'exercice 2021 s'élève à 125 873.68 € et se décompose de la manière suivante :

- Investissement : (+) 83 038.84 €
- Fonctionnement : (+) 42 834.84 €

Ainsi, le budget 2021 du Budget annexe ZA Paniandy s'élève 1 363 853.68 €, dont :

- Investissement : 663 028.84 €
- Fonctionnement : 700 824.84 €

	B. Primitif 2021	Budget Supplémentaire 2021		Total Budget 2021 après BS
		Reprise des résultats	Ajustement de crédits	
Fonctionnement	657 990,00		42 834,84	700 824,84
Investissement	579 990,00	83 038,84		663 028,84
Total Dépenses	1 237 980,00	83 038,84	42 834,84	1 363 853,68
Fonctionnement	657 990,00	42 834,84		700 824,84
Investissement	579 990,00		83 038,84	663 028,84
Total Recettes	1 237 980,00	42 834,84	83 038,84	1 363 853,68
		125 873,68		

INTEGRATION DES RESULTATS DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Par délibération n°2021-C107 du 29 juin 2021, le Conseil Communautaire a décidé :

- de reprendre en dépenses du budget 2021 le déficit d'investissement de (-) 83 038.84 € (compte 001 « Solde d'exécution de la section d'investissement reporté »),
- de couvrir le besoin de financement de la section d'investissement par une affectation des excédents de fonctionnement (compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés ») : (+) 83 038.84 €.
- de reprendre en recettes du budget 2021 le solde excédentaire de fonctionnement pour un montant de (+) 42 834.84 € (compte 002 « Excédent de fonctionnement reporté ») ;

Aussi convient-il de reprendre ces résultats et de les affecter au budget supplémentaire 2021.

<p>Accusé de réception en préfecture 974-249740093-20210629-2021-C108-DE Date de télétransmission : 09/07/2021 Date de réception préfecture : 09/07/2021</p>
--

SECTION DE FONCTIONNEMENT

En dépenses de fonctionnement, des crédits sont ajoutés au chapitre 67/ compte 673 pour l'annulation de titres sur exercice antérieur (+3 600.00 €), et au chapitre 65/ compte 6522 (+ 39 234.84 €) pour un reversement des excédents au budget principal de la Cirest.

	Dépenses	Recettes
Résultat reporté		42 834,84
Opérations de l'exercice	42 834,84	
Total	42 834,84	42 834,84

Le détail des inscriptions par chapitre est présenté dans les tableaux annexés.

Considérant que la Commission des Finances et Affaires Générales qui s'est réunie le 18 juin 2021, a émis **un avis favorable**.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- Adopte, au niveau du chapitre, le projet de budget supplémentaire de l'exercice 2021 du "budget annexe ZA Paniandy" annexé au présent rapport.

Fait à Saint-Benoît, le 29 juin 2021

Pour extrait conforme,
Le Président de la CIREST
Patrice SELLY



Accusé de réception en préfecture
974-249740093-20210629-2021-C108-DE
Date de télétransmission : 09/07/2021
Date de réception préfecture : 09/07/2021

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2021 DU BUDGET ANNEXE DE LA ZA PANIANDY

FONCTIONNEMENT									
DEPENSES					RECETTES				
chap/art	Libellé	BP 2021	BS 2021	Total Budget 2021	chap/art	Libellé	BP 2021	BS 2021	Total Budget 2021
011-60451	Etudes prestations de services	77 600,00		77 600,00					
65-6522	Reversement de l'excédent au budget principal	10 400,00	39 234,84	49 634,84	75/752	Loyers	78 000,00		78 000,00
67/673	Titres annulés sur exercices antérieurs		3 600,00	3 600,00	002	Excédent de fonctionnement reporté		42 834,84	42 834,84
	TOTAL DEPENSES REELLES	88 000,00	42 834,84	130 834,84		TOTAL RECETTES REELLES	78 000,00	42 834,84	120 834,84
042/7133	Variation de stock des en-cours de production de biens	502 390,00		502 390,00	042/7133	Variation de stock des en-cours de production de biens	579 990,00		579 990,00
	Virement de la SF à la SI	67 600,00		67 600,00					
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE	569 990,00	0,00	569 990,00		TOTAL RECETTES D'ORDRE	579 990,00	0,00	579 990,00
	TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	657 990,00	42 834,84	700 824,84		TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	657 990,00	42 834,84	700 824,84

Accusé de réception en préfecture
974 249740093-20210629-2021-C108-DE
Date de télétransmission : 09/07/2021
Date de réception préfecture : 09/07/2021

INVESTISSEMENT						RECETTES						
DEPENSES												
chap/art	Libellé	BP 2021	BS 2021	Total Budget 2021	chap/art	Libellé	BP 2021	BS 2021	Total Budget 2021	BP 2021	BS 2021	Total Budget 2021
001	Solde d'exécution section d'invest.		83 038,84	0,00	16/1676	Dettes envers locataires acquéreurs	10 000,00	83 038,84	10 000,00	10 000,00	83 038,84	10 000,00
	TOTAL DEPENSES REELLES	0,00	83 038,84	83 038,84		TOTAL RECETTES REELLES	10 000,00	83 038,84	10 000,00	10 000,00	83 038,84	93 038,84
040/3354	Travaux en cours- Etudes et prestations 6045	579 990,00		579 990,00	040/3354	Travaux en cours- Etudes et prestations 6045	502 390,00		502 390,00	502 390,00		502 390,00
					021	Virement de la SF à la SI	67 600,00		67 600,00	67 600,00		67 600,00
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE	579 990,00	0,00	579 990,00		TOTAL RECETTES D'ORDRE	569 990,00	0,00	569 990,00	569 990,00	0,00	569 990,00
	TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	579 990,00	83 038,84	663 028,84		TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	579 990,00	83 038,84	663 028,84	579 990,00	83 038,84	663 028,84
	Total	1 237 980,00	125 873,68	1 363 853,68		Total	1 237 980,00	125 873,68	1 363 853,68	1 237 980,00	125 873,68	1 363 853,68

Accusé de réception en préfecture
974-249740093-20210629-2021-C108-DE
Date de télétransmission : 09/07/2021
Date de réception préfecture : 09/07/2021

COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE REUNION EST
Bras-Panon – Plaine des Palmistes – Saint-André
Saint-Benoît – Sainte-Rose - Salazie

SEANCE DU 29 JUIN 2021

AFFAIRE 2021-C109

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2021 DU BUDGET ANNEXE POLE BOIS ZI3 BRAS FUSIL

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt-neuf juin le Conseil Communautaire de la Communauté Intercommunale Réunion Est, dûment convoqué, s'est réuni dans le Gymnase de Bras-Fusil à Saint-Benoît, la séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Patrice SELLY.

Le Président certifie que la convocation initiale du Conseil Communautaire avait été faite, le **22 juin 2021**

Le nombre des membres en exercice est **48**

Nombre de membres :

Présents	Représentés	Absents	Total des votes
36	5	7	41

ÉTAIENT PRESENTS : (36)

Monsieur Patrice SELLY,
Monsieur Michel VERGOZ,
Monsieur Joé BEDIER,
Monsieur Jeannick ATCHAPA,
Monsieur Johnny PAYET,
Monsieur Stéphane FOUASSIN,
Monsieur Ridwane ISSA,
Madame Isabelle PERMACAONDIN,
Madame Monique MARIMOUTOU-TACOUN,
Monsieur Georges PARVEDY,
Monsieur Patrice BOULEVART,
Madame Sidoleine PAPAYA,
Madame Elodie PRAUD,
Madame Sonia ALBUFFY,
Madame Anne CANAGUY,
Monsieur Laurent RAMASSAMY,
Monsieur Jean-Paul CONSTANT,
Monsieur Laurent PAPAYA,

Madame Catherine Anne PAYET,
Madame Jimmye COUPOU,
Monsieur Gilles NAZE,
Madame Vivianne PAYET BEN HAMIDA,
Monsieur Jean-Claude FENELON,
Monsieur Jean-Marie VIRAPOULLE,
Madame Marie-Lise CHANE-TO,
Madame Marie Michèle MARIAYE,
Monsieur Augustin CAZAL,
Monsieur Bruno ROBERT,
Madame Sylvie PAYET,
Madame Odile DAMOUR,
Monsieur Jean-Louis VITAL,
Madame Marie-Valentine SERRANO,
Madame Sophie AUDIFAX-LEBON,
Monsieur Patrick DALLEAU,
Madame Cindy SOUCANE,
Monsieur Ludovic ALAMELOU.

ÉTAIENT ABSENTS : (7) Monsieur Jean-Marc PEQUIN, Madame Sabrina DIJOUX, Monsieur Jean Yannick RAMIN, Monsieur Moussa SAÏD, Madame Sabrina RAMIN, Monsieur Axel BOUCHER, Monsieur Daniel GONTHIER.

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : (5) Madame Primilla CEVAMY à Madame Elodie PRAUD, Madame Alexa SOUPOU à Monsieur Georges PARVEDY, Madame Stéphanie POÏNY-TOPLAN à Monsieur Laurent RAMASSAMY, Monsieur Jean-Paul VIRAPOULLE à Monsieur Jean-Marie VIRAPOULLE, Madame Lorraine MERGY à Monsieur Jeannick ATCHAPA.

Le Président Patrice SELLY ne prend pas part aux votes à partir de l'affaire 2021-C097 jusqu'à l'affaire 2021-C105. La présidence de ces séances est assurée par Monsieur Michel VERGOZ (1^{er} Vice-Président), désigné à cet effet.

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Elodie PRAUD qui accepte, a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance.

Que la condition de quorum a été atteinte.

Accusé de réception en préfecture
974-249740093-20210629-2021-C109-DE
Date de télétransmission : 09/07/2021
Date de réception préfecture : 09/07/2021

Le Président
Patrice SELLY



**BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2021
DU BUDGET ANNEXE POLE BOIS ZI3 BRAS FUSIL**

Vu l'article L. 1612-11 du Code Général des Collectivités Territoriales permettant à l'organe délibérant d'apporter des modifications au budget jusqu'au terme de l'exercice auquel elles s'appliquent,

Le budget supplémentaire 2021 du « budget annexe Pôle Bois », d'un montant global de (+) 367 001.37 €, se décompose entre les deux sections de la manière suivante :

- Fonctionnement : (+) 359 898.68 €
- Investissement : (+) 7 102.69 €

Ainsi, le budget 2021 de l'eau potable Régie s'élève à 5 356 773.37 €, réparti entre les deux sections de la manière suivante :

- Fonctionnement : 2 970 784.68 €
- Investissement : 2 385 988.69 €

	B. Primitif 2021	Reprise des résultats	Ajustement de crédits	Total Budget 2021
Fonctionnement	2 610 886,00		359 898,68	2 970 784,68
Investissement	2 378 886,00		7 102,69	2 385 988,69
Total Dépenses	4 989 772,00	0,00	367 001,37	5 356 773,37
Fonctionnement	2 610 886,00	359 898,68	0,00	2 970 784,68
Investissement	2 378 886,00	7 102,69	0,00	2 385 988,69
Total Recettes	4 989 772,00	367 001,37	0,00	5 356 773,37
		367 001,37		

Les principales modifications de ce budget concernent :

- La reprise des résultats 2020 (excédent d'investissement 2020 de (+) 7 102.69 € en recettes, excédent de fonctionnement 2020 de (+) 359 898.68 € en recettes),
- L'augmentation des crédits prévus en fonctionnement pour des titres annulés sur l'exercice antérieur (ch.67/ 1 000.00 €), et un reversement des excédents au budget principal (ch.65/ 358 898.68 €)
- L'ajout de crédits pour des dépenses imprévues en investissement (ch.020/ 7 102.69 €).

Considérant que la Commission des Finances et Affaires Générales qui s'est réunie le 18 juin 2021, a émis **un avis favorable**.

<p>Accusé de réception en préfecture 974-249740093-20210629-2021-C109-DE Date de télétransmission : 09/07/2021 Date de réception préfecture : 09/07/2021</p>
--

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- Adopte, au niveau du chapitre, le projet de budget supplémentaire de l'exercice 2021 du "budget annexe Pôle Bois " annexé au présent rapport.

Fait à Saint-Benoît, le 29 juin 2021

**Pour extrait conforme,
Le Président de la CIREST**
Patrice SELLY



Accusé de réception en préfecture
974-249740093-20210629-2021-C109-DE
Date de télétransmission : 09/07/2021
Date de réception préfecture : 09/07/2021

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2021 DU BUDGET ANNEXE POLE BOIS

FONCTIONNEMENT												
DEPENSES						RECETTES						
chap/art	Libellé	BP 2021	BS 2021	Total Budget 2021	chap/art	Libellé	BP 2021	BS 2021	Total Budget 2021	BP 2021	BS 2021	Total Budget 2021
011/60451	Etudes, prestations de service	25 000,00		25 000,00	70/7015	Ventes de terrains aménagés	160 000,00		160 000,00			160 000,00
67/673	Titres annulés sur exercice antérieur		1 000,00	1 000,00	75/752	Loyers	72 000,00		72 000,00			72 000,00
65-6522	Reversement de l'excédent au budget principal	227 000,00	358 898,68	585 898,68	002	Résultat de fonctionnement reporté		359 898,68	359 898,68			359 898,68
	TOTAL DEPENSES REELLES	252 000,00	359 898,68	611 898,68		TOTAL RECETTES REELLES	232 000,00	359 898,68	591 898,68			591 898,68
	Variation de stock des encours de production de biens	2 353 886,00		2 353 886,00	042/71355	Variation de stock - terrains aménagés	2 378 886,00		2 378 886,00			2 378 886,00
	Virement de la SF à la SI	5 000,00		5 000,00								
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE	2 358 886,00	0,00	2 358 886,00		TOTAL RECETTES D'ORDRE	2 378 886,00	0,00	2 378 886,00			2 378 886,00
	TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	2 610 886,00	359 898,68	2 970 784,68		TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	2 610 886,00	359 898,68	2 970 784,68			2 970 784,68

Accusé de réception en préfecture
974-249740093-20210629-2021-C109-DE
Date de télétransmission : 09/07/2021
Date de réception préfecture : 09/07/2021

INVESTISSEMENTS						RECETTES								
DEPENSES			INVESTISSEMENTS			RECETTES			RECETTES					
chap/art	Libellé	BP 2021	BS 2021	Total Budget 2021	chap/art	Libellé	BP 2021	BS 2021	Total Budget 2021	chap/art	Libellé	BP 2021	BS 2021	Total Budget 2021
020	Dépenses imprévues	0,00	7 102,69	7 102,69	16/1676	Dettes envers locataires acquéreurs	20 000,00		20 000,00					20 000,00
					001	Solde d'exécution section d'invest.		7 102,69	7 102,69				7 102,69	7 102,69
	TOTAL DEPENSES REELLES	0,00	7 102,69	7 102,69		TOTAL RECETTES REELLES	20 000,00	7 102,69	27 102,69					27 102,69
040/3355	Encours de production - Travaux	2 378 886,00		2 378 886,00	040/3351	Travaux en cours-Terrains	2 325 240,00		2 325 240,00					2 325 240,00
					040/3354	Travaux en cours-Etudes et prestations	28 646,00		28 646,00					28 646,00
					021	Virement de la SF à la SI	5 000,00		5 000,00					5 000,00
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE	2 378 886,00	0,00	2 378 886,00		TOTAL RECETTES D'ORDRE	2 358 886,00	0,00	2 358 886,00					2 358 886,00
	TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	2 378 886,00	7 102,69	2 385 988,69		TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	2 378 886,00	7 102,69	2 385 988,69					2 385 988,69
	Total	4 989 772,00	367 001,37	5 356 773,37		Total	4 989 772,00	367 001,37	5 356 773,37					5 356 773,37

Accusé de réception en préfecture
 974-249740093-20210629-2021-C109-DE
 Date de télétransmission : 09/07/2021
 Date de réception préfecture : 09/07/2021

COMMUNAUTÉ INTERCOMMUNALE REUNION EST
Bras-Panon – Plaine des Palmistes – Saint-André
Saint-Benoît – Sainte-Rose – Salazie

SEANCE DU 29 JUIN 2021

AFFAIRE 2021-C110

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2021 DU BUDGET ANNEXE PHOTOVOLTAIQUE

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt-neuf juin le Conseil Communautaire de la Communauté Intercommunale Réunion Est, dûment convoqué, s'est réuni dans le Gymnase de Bras-Fusil à Saint-Benoît, la séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Patrice SELLY.

Le Président certifie que la convocation initiale du Conseil Communautaire avait été faite, le **22 juin 2021**

Le nombre des membres en exercice est **48**

Nombre de membres :

Présents	Représentés	Absents	Total des votes
36	5	7	41

ÉTAIENT PRESENTS : (36)

Monsieur Patrice SELLY,
Monsieur Michel VERGOZ,
Monsieur Joé BEDIER,
Monsieur Jeannick ATCHAPA,
Monsieur Johnny PAYET,
Monsieur Stéphane FOUASSIN,
Monsieur Ridwane ISSA,
Madame Isabelle PERMACAONDIN,
Madame Monique MARIMOUTOU-TACOUN,
Monsieur Georges PARVEDY,
Monsieur Patrice BOULEVART,
Madame Sidoleine PAPAYA,
Madame Elodie PRAUD,
Madame Sonia ALBUFFY,
Madame Anne CANAGUY,
Monsieur Laurent RAMASSAMY,
Monsieur Jean-Paul CONSTANT,
Monsieur Laurent PAPAYA,

Madame Catherine Anne PAYET,
Madame Jimmye COUPOU,
Monsieur Gilles NAZE,
Madame Vivianne PAYET BEN HAMIDA,
Monsieur Jean-Claude FENELON,
Monsieur Jean-Marie VIRAPOULLE,
Madame Marie-Lise CHANE-TO,
Madame Marie Michèle MARIAYE,
Monsieur Augustin CAZAL,
Monsieur Bruno ROBERT,
Madame Sylvie PAYET,
Madame Odile DAMOUR,
Monsieur Jean-Louis VITAL,
Madame Marie-Valentine SERRANO,
Madame Sophie AUDIFAX-LEBON,
Monsieur Patrick DALLEAU,
Madame Cindy SOUCANE,
Monsieur Ludovic ALAMELOU.

ÉTAIENT ABSENTS : (7) Monsieur Jean-Marc PEQUIN, Madame Sabrina DIJOUX, Monsieur Jean Yannick RAMIN, Monsieur Moussa SAÏD, Madame Sabrina RAMIN, Monsieur Axel BOUCHER, Monsieur Daniel GONTHIER.

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : (5) Madame Primilla CEVAMY à Madame Elodie PRAUD, Madame Alexa SOUPOU à Monsieur Georges PARVEDY, Madame Stéphanie POÏNY-TOPLAN à Monsieur Laurent RAMASSAMY, Monsieur Jean-Paul VIRAPOULLE à Monsieur Jean-Marie VIRAPOULLE, Madame Lorraine MERGY à Monsieur Jeannick ATCHAPA.

Le Président Patrice SELLY ne prend pas part aux votes à partir de l'affaire 2021-C097 jusqu'à l'affaire 2021-C105. La présidence de ces séances est assurée par Monsieur Michel VERGOZ (1^{er} Vice-Président), désigné à cet effet.

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Elodie PRAUD qui accepte, a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance.

Que la condition de quorum a été atteinte.

Accusé de réception en préfecture
974-249740093-20210629_2021-C110-DE
Date de télétransmission : 09/07/2021
Date de réception préfecture : 09/07/2021

Le Président
Patrice SELLY

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2021 DU BUDGET ANNEXE PHOTOVOLTAIQUE

Vu l'article L. 1612-11 du Code Général des Collectivités Territoriales permettant à l'organe délibérant d'apporter des modifications au budget jusqu'au terme de l'exercice auquel elles s'appliquent,

Le Budget supplémentaire 2021 du Photovoltaïque, d'un montant global de (+) 10 745.84 €, se décompose entre les deux sections de la manière suivante :

- Fonctionnement : (+) 10 745.82 €
- Investissement : (+) 0.02 €

Ainsi, le budget 2021 de l'eau potable Régie s'élève à 10 745.84 €, réparti entre les deux sections de la manière suivante :

- Fonctionnement : 47 745.82 €
- Investissement : 24 000.02 €

	B. Primitif 2021	Reprise des résultats	Ajustement de crédits	Total Budget 2021
Fonctionnement	37 000,00		10 745,82	47 745,82
Investissement	24 000,00	0,02		24 000,02
Total Dépenses	61 000,00	0,02	10 745,82	71 745,84
Fonctionnement	37 000,00	10 745,82		47 745,82
Investissement	24 000,00		0,02	24 000,02
Total Recettes	61 000,00	10 745,82	0,02	71 745,84
		10 745,84		

Les principales modifications de ce budget concernent :

- La reprise des résultats 2020 (déficit d'investissement 2020 de (-) 0.02 € en dépenses, affectation du résultat de fonctionnement 2020 en recettes d'investissement pour (+) 0.02 €, excédent de fonctionnement 2020 de (+) 10 745.82 € en recettes),
- L'augmentation des crédits prévus pour l'entretien et la réparation des panneaux (+10 745.82 €).

Considérant que la Commission des Finances et Affaires Générales qui s'est réunie le 18 juin 2021, a émis **un avis favorable**.

<p>Accusé de réception en préfecture 974-249740093-20210629-2021-C110-DE Date de télétransmission : 09/07/2021 Date de réception préfecture : 09/07/2021</p>
--

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- Adopte au niveau du chapitre, le projet de budget supplémentaire de l'exercice 2021 du "budget annexe Photovoltaïque" annexé au présent rapport.

Fait à Saint-Benoît, le 29 juin 2021

**Pour extrait conforme,
Le Président de la CIREST**
Patrice SELLY



Accusé de réception en préfecture
974-249740093-20210629-2021-C110-DE
Date de télétransmission : 09/07/2021
Date de réception préfecture : 09/07/2021

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2021 DU BUDGET ANNEXE PHOTOVOLTAIQUE

FONCTIONNEMENT									
DEPENSES					RECETTES				
chap/art	Libellé	BP 2021	BS 2021	Total Budget 2021	chap/art	Libellé	BP 2021	BS 2021	Total Budget 2021
011-61521	Entretiens et réparation sur bât publics	6 000,00	10 745,82	16 745,82	70/701	Vente de produits finis et intermédiaires	37 000,00		37 000,00
66/66111	Intérêts d'emprunt	7 000,00		7 000,00	002	Excédents de fonctionnement		10 745,82	10 745,82
	TOTAL DEPENSES REELLES	13 000,00	10 745,82	23 745,82		TOTAL RECETTES REELLES	37 000,00	10 745,82	47 745,82
	<i>Dotations aux amortissements</i>	<i>24 000,00</i>		<i>24 000,00</i>					<i>0,00</i>
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE	24 000,00	0,00	24 000,00		TOTAL RECETTES D'ORDRE	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	37 000,00	10 745,82	47 745,82		TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	37 000,00	10 745,82	47 745,82

Accusé de réception en préfecture
974-249740093-20210629-2021-C110-DE
Date de télétransmission : 09/07/2021
Date de réception préfecture : 09/07/2021

INVESTISSEMENT										
DEPENSES						RECETTES				
chap/art	Libellé	BP 2021	BS 2021	Total Budget 2021	chap/art	Libellé	BP 2021	BS 2021	Total Budget 2021	Total Budget 2021
16/1641	Remboursement emprunt en capital	24 000,00		24 000,00						
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		0,02	0,02	10/1068	Excédents de fonctionnement capitalisés		0,02	0,02	0,02
	TOTAL DEPENSES REELLES	24 000,00	0,02	24 000,02		TOTAL RECETTES REELLES	0,00	0,02	0,02	0,02
					040/28157	<i>Amortissements / Autres installations, matériel et outillage techniques</i>	24 000,00	0,00	24 000,00	24 000,00
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE	0,00	0,00	0,00		TOTAL RECETTES D'ORDRE	24 000,00	0,00	0,00	24 000,00
	TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	24 000,00	0,02	24 000,02		TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	24 000,00	0,02	24 000,02	24 000,02
	TOTAL GENERAL	61 000,00	10 745,84	71 745,84			61 000,00	10 745,84	10 745,84	71 745,84

Accusé de réception en préfecture
 974-249740093-20210629-2021-C110-DE
 Date de télétransmission : 09/07/2021
 Date de réception préfecture : 09/07/2021

SEANCE DU 29 JUIN 2021

AFFAIRE 2021-C111
BUDGET EAU POTABLE REGIE
BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt-neuf juin le Conseil Communautaire de la Communauté Intercommunale Réunion Est, dûment convoqué, s'est réuni dans le Gymnase de Bras-Fusil à Saint-Benoît, la séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Patrice SELLY.

Le Président certifie que la convocation initiale du Conseil Communautaire avait été faite, le **22 juin 2021**

Le nombre des membres en exercice est **48**

Nombre de membres :

Présents	Représentés	Absents	Total des votes
36	5	7	41

ÉTAIENT PRESENTS : (36)

Monsieur Patrice SELLY,
Monsieur Michel VERGOZ,
Monsieur Joé BEDIER,
Monsieur Jeannick ATCHAPA,
Monsieur Johnny PAYET,
Monsieur Stéphane FOUASSIN,
Monsieur Ridwane ISSA,
Madame Isabelle PERMACAONDIN,
Madame Monique MARIMOUTOU-TACOUN,
Monsieur Georges PARVEDY,
Monsieur Patrice BOULEVART,
Madame Sidoleine PAPAYA,
Madame Elodie PRAUD,
Madame Sonia ALBUFFY,
Madame Anne CANAGUY,
Monsieur Laurent RAMASSAMY,
Monsieur Jean-Paul CONSTANT,
Monsieur Laurent PAPAYA,

Madame Catherine Anne PAYET,
Madame Jimmye COUPOU,
Monsieur Gilles NAZE,
Madame Vivianne PAYET BEN HAMIDA,
Monsieur Jean-Claude FENELON,
Monsieur Jean-Marie VIRAPOULLE,
Madame Marie-Lise CHANE-TO,
Madame Marie Michèle MARIAYE,
Monsieur Augustin CAZAL,
Monsieur Bruno ROBERT,
Madame Sylvie PAYET,
Madame Odile DAMOUR,
Monsieur Jean-Louis VITAL,
Madame Marie-Valentine SERRANO,
Madame Sophie AUDIFAX-LEBON,
Monsieur Patrick DALLEAU,
Madame Cindy SOUCANE,
Monsieur Ludovic ALAMELOU.

ÉTAIENT ABSENTS : (7) Monsieur Jean-Marc PEQUIN, Madame Sabrina DIJOUX, Monsieur Jean Yannick RAMIN, Monsieur Moussa SAÏD, Madame Sabrina RAMIN, Monsieur Axel BOUCHER, Monsieur Daniel GONTHIER.

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : (5) Madame Primilla CEVAMY à Madame Elodie PRAUD, Madame Alexa SOUPOU à Monsieur Georges PARVEDY, Madame Stéphanie POÏNY-TOPLAN à Monsieur Laurent RAMASSAMY, Monsieur Jean-Paul VIRAPOULLE à Monsieur Jean-Marie VIRAPOULLE, Madame Lorraine MERGY à Monsieur Jeannick ATCHAPA.

Le Président Patrice SELLY ne prend pas part aux votes à partir de l'affaire 2021-C097 jusqu'à l'affaire 2021-C105. La présidence de ces séances est assurée par Monsieur Michel VERGOZ (1^{er} Vice-Président), désigné à cet effet.

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Elodie PRAUD qui accepte, a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance.

Que la condition de quorum a été atteinte.

Accusé de réception en préfecture
974-249740093-20210629-2021-C111-DE
Date de télétransmission : 09/07/2021
Date de réception en préfecture : 09/07/2021

Le Président
Patrice SELLY

AFFAIRE 2021-C111

BUDGET EAU POTABLE REGIE BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2021

Vu la Loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe),

Vu l'article L. 1612-11 du Code Général des Collectivités Territoriales permettant à l'organe délibérant d'apporter des modifications au budget jusqu'au terme de l'exercice auquel elles s'appliquent,

Le Budget supplémentaire 2021 de l'eau potable en Régie, d'un montant global de (+) 4 409 071.57 €, se décompose entre les deux sections de la manière suivante :

- Fonctionnement : (+) 1 180 556.05 €
- Investissement : (+) 3 228 515.52 €

Ainsi, le budget 2021 de l'eau potable Régie s'élève à 8 349 531.56 €, réparti entre les deux sections de la manière suivante :

- Fonctionnement 2 654 856.05 €
- Investissement : 5 694 675.52 €

		Budget Supplémentaire 2021			
	B. Primitif 2021	Restes à réaliser	Ajustement de l'exercice	Total BS 2021	Total Budget 2021
Fonctionnement	1 474 300,00	0,00	1 180 556,05	1 180 556,05	2 654 856,05
Investissement	2 466 160,00	1 087 269,32	2 141 246,20	3 228 515,52	5 694 675,52
Total Dépenses	3 940 460,00	1 087 269,32	3 321 802,25	4 409 071,57	8 349 531,56
Fonctionnement	1 474 300,00	0,00	1 180 556,05	1 180 556,05	2 654 856,05
Investissement	2 466 160,00	1 389 322,21	1 839 193,31	3 228 515,52	5 694 675,52
Total Recettes	3 940 460,00	1 389 322,21	3 019 749,36	4 409 071,57	8 349 531,56

SECTION D'EXPLOITATION

1/ Les dépenses d'exploitation

Le Budget supplémentaire 2021 prévoit un ajustement des dépenses d'exploitation à hauteur de (+) 1 180 556,05 € selon la répartition, par chapitre, suivante :

Chapitre	Libellé	Ajustements de l'exercice	Commentaires
023	Virement à la section d'Investissement	1 177 256,05	Augmentation du virement à la section d'investissement
042	Opérations d'ordre transfert entre sections	3 300,00	Augmentation de la dotation aux amortissements
TOTAL		1 180 556,05	

Accuse de réception en préfecture
 974-249740093-20210629-2021-C111-DE
 Date de télétransmission : 09/07/2021
 Date de réception préfecture : 09/07/2021

2/ Les recettes d'exploitation

Le Budget supplémentaire 2021 prévoit l'affectation du résultat 2019 et un ajustement des recettes d'exploitation pour un montant global de (+) 1 180 556,05 € selon la répartition, par chapitre, suivante :

Chapitre	Libellé	Ajustements de l'exercice	Commentaires
042	Opérations d'ordre transfert entre sections	7 000,00	Ajustement des reprises sur les subventions transférables
002	Résultat de fonctionnement 2020 reporté	1 173 556,05	Reprise de l'excédent de fonctionnement 2020
TOTAL		1 180 556,05	

SECTION D'INVESTISSEMENT

1/ Les dépenses d'investissement

Le Budget supplémentaire 2021 prévoit la reprise des restes à réaliser 2020 et un ajustement des dépenses d'investissement pour un montant global de (+) 3 228 515,52 € selon la répartition, par chapitre, suivante :

Chapitre	Libellé	RAR 2020	Ajustements de l'exercice	Commentaires
23	Immobilisations en cours	1 085 372,76	2 133 046,20	Ajustement des crédits sur l'UPEP Bras-des Calumets
27	Autres immobilisations financières	1 896,56	1 200,00	Ajustement des crédits pour le paiement d'un dépôt de garantie (EDF)
040	Opérations d'ordre transfert entre sections	0,00	7 000,00	Ajustement des reprises sur les subventions transférables
TOTAL		1 087 269,32	2 141 246,20	
		3 228 515,52		

Accusé de réception en préfecture
 974-249740093-20210629-2021-C111-DE
 Date de télétransmission : 09/07/2021
 Date de réception préfecture : 09/07/2021

2/ Les recettes d'investissement

Le Budget supplémentaire 2021 prévoit la reprise des restes à réaliser 2020, la reprise de l'excédent d'investissement 2020 et un ajustement des recettes d'investissement pour un montant global de (+) 3 228 515,52 € selon la répartition, par chapitre, suivante :

Chapitre	Libellé	RAR 2020	Ajustements de l'exercice	Commentaires
13	Subventions d'investissement	480 072,21	0,00	
16	Emprunts et dettes assimilées	909 250,00	0,00	Emprunt Banque des territoires
040	Opérations d'ordre transfert entre sections	0,00	3 300,00	Augmentation des amortissements
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	1 177 256,05	Augmentation du virement à la section d'investissement
001	Solde d'exécution 2020 reporté	0,00	658 637,26	Reprise de l'excédent d'investissement 2020
TOTAL		1 389 322,21	1 839 193,31	
		3 228 515,52		

Considérant que la Commission des Finances et Affaires Générales qui s'est réunie le 18 juin 2021, a émis **un avis favorable**.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- Adopter, au niveau du chapitre, le budget supplémentaire 2021 du budget annexe de la régie d'eau potable.

Fait à Saint-Benoît, le 29 juin 2021

Pour extrait conforme,
Le Président de la CIREST
Patrice SELLY



Accusé de réception en préfecture
974-249740093-20210629-2021-C111-DE
Date de télétransmission : 09/07/2021
Date de réception préfecture : 09/07/2021

SEANCE DU 29 JUIN 2021

AFFAIRE 2021-C112
BUDGET EAU POTABLE DSP
BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt-neuf juin le Conseil Communautaire de la Communauté Intercommunale Réunion Est, dûment convoqué, s'est réuni dans le Gymnase de Bras-Fusil à Saint-Benoît, la séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Patrice SELLY.

Le Président certifie que la convocation initiale du Conseil Communautaire avait été faite, le **22 juin 2021**

Le nombre des membres en exercice est **48**

Nombre de membres :

Présents	Représentés	Absents	Total des votes
36	5	7	41

ÉTAIENT PRESENTS : (36)

Monsieur Patrice SELLY,
Monsieur Michel VERGOZ,
Monsieur Joé BEDIER,
Monsieur Jeannick ATCHAPA,
Monsieur Johnny PAYET,
Monsieur Stéphane FOUASSIN,
Monsieur Ridwane ISSA,
Madame Isabelle PERMACAONDIN,
Madame Monique MARIMOUTOU-TACOUN,
Monsieur Georges PARVEDY,
Monsieur Patrice BOULEVART,
Madame Sidoleine PAPAYA,
Madame Elodie PRAUD,
Madame Sonia ALBUFFY,
Madame Anne CANAGUY,
Monsieur Laurent RAMASSAMY,
Monsieur Jean-Paul CONSTANT,
Monsieur Laurent PAPAYA,

Madame Catherine Anne PAYET,
Madame Jimmye COUPOU,
Monsieur Gilles NAZE,
Madame Vivianne PAYET BEN HAMIDA,
Monsieur Jean-Claude FENELON,
Monsieur Jean-Marie VIRAPOULLE,
Madame Marie-Lise CHANE-TO,
Madame Marie Michèle MARIAYE,
Monsieur Augustin CAZAL,
Monsieur Bruno ROBERT,
Madame Sylvie PAYET,
Madame Odile DAMOUR,
Monsieur Jean-Louis VITAL,
Madame Marie-Valentine SERRANO,
Madame Sophie AUDIFAX-LEBON,
Monsieur Patrick DALLEAU,
Madame Cindy SOUCANE,
Monsieur Ludovic ALAMELOU.

ÉTAIENT ABSENTS : (7) Monsieur Jean-Marc PEQUIN, Madame Sabrina DIJOUX, Monsieur Jean Yannick RAMIN, Monsieur Moussa SAÏD, Madame Sabrina RAMIN, Monsieur Axel BOUCHER, Monsieur Daniel GONTHIER.

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : (5) Madame Primilla CEVAMY à Madame Elodie PRAUD, Madame Alexa SOUPOU à Monsieur Georges PARVEDY, Madame Stéphanie POINY-TOPLAN à Monsieur Laurent RAMASSAMY, Monsieur Jean-Paul VIRAPOULLE à Monsieur Jean-Marie VIRAPOULLE, Madame Lorraine MERGY à Monsieur Jeannick ATCHAPA.

Le Président Patrice SELLY ne prend pas part aux votes à partir de l'affaire 2021-C097 jusqu'à l'affaire 2021-C105. La présidence de ces séances est assurée par Monsieur Michel VERGOZ (1^{er} Vice-Président), désigné à cet effet.

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Elodie PRAUD qui accepte, a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance.

Que la condition de quorum a été atteinte.

Accusé de réception en préfecture
974-249740093-20210629-2021-C112-DE
Date de télétransmission : 09/07/2021
Date de réception préfecture : 09/07/2021



Le Président
Patrice SELLY

AFFAIRE 2021-C112

**BUDGET EAU POTABLE DSP
BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2021**

Vu la Loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe),

Vu l'article L. 1612-11 du Code Général des Collectivités Territoriales permettant à l'organe délibérant d'apporter des modifications au budget jusqu'au terme de l'exercice auquel elles s'appliquent,

Le Budget supplémentaire 2021 de l'eau potable en Régie, d'un montant global de (+) 8 701 632.87 €, se décompose entre les deux sections de la manière suivante :

- Fonctionnement : (+) 906 128.13 €
- Investissement : (+) 7 795 504.74 €

Ainsi, le budget 2021 de l'eau potable Régie s'élève à 19 963 972.87 €, réparti entre les deux sections de la manière suivante :

- Fonctionnement : 3 309 128.13 €
- Investissement : 16 654 844.74 €

		Budget Supplémentaire 2021			Total Budget 2021
	B. Primitif 2021	Restes à réaliser	Ajustement de l'exercice	Total BS 2021	
Fonctionnement	2 403 000,00	0,00	906 128,13	906 128,13	3 309 128,13
Investissement	8 859 340,00	7 773 304,74	22 200,00	7 795 504,74	16 654 844,74
Total Dépenses	11 262 340,00	7 773 304,74	928 328,13	8 701 632,87	19 963 972,87
Fonctionnement	2 403 000,00	0,00	906 128,13	906 128,13	3 309 128,13
Investissement	8 859 340,00	2 319 651,80	5 475 852,94	7 795 504,74	16 654 844,74
Total Recettes	11 262 340,00	2 319 651,80	6 381 981,07	8 701 632,87	19 963 972,87

SECTION D'EXPLOITATION

1/ Les dépenses d'exploitation

Le Budget supplémentaire 2021 prévoit un ajustement des dépenses d'exploitation à hauteur de (+) 906 128.13 € selon la répartition, par chapitre, suivante :

Chapitre	Libellé	Ajustements de l'exercice	Commentaires
023	Virement à la section d'Investissement	906 128.13	Augmentation du virement à la section d'investissement
TOTAL		906 128.13	

Accusé de réception en préfecture
974-249740093-20210629-2021-C112-DE
Date de télétransmission : 09/07/2021
Date de réception préfecture : 09/07/2021

2/ Les recettes d'exploitation

Le Budget supplémentaire 2021 prévoit l'affectation du résultat 2019 et un ajustement des recettes d'exploitation pour un montant global de (+) 906 128.13 € selon la répartition, par chapitre, suivante :

Chapitre	Libellé	Ajustement de crédits	Commentaires
042	Opérations d'ordre transfert entre sections	22 200,00	Ajustement des reprises sur les subventions transférables
002	Résultat de fonctionnement reporté	883 928,13	Reprise de l'excédent de fonctionnement 2020
TOTAL		906 128,13	

SECTION D'INVESTISSEMENT

1/ Les dépenses d'investissement

Le Budget supplémentaire 2021 prévoit la reprise des restes à réaliser 2020 et un ajustement des dépenses d'investissement pour un montant global de (+) 7 795 504.74 € selon la répartition, par chapitre, suivante :

Chapitre	Libellé	RAR 2020	Ajustement de crédits	Commentaires
20	Immobilisations incorporelles	6 800,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	201,00	0,00	
23	Immobilisations en cours	7 766 303,74	0,00	Opérations principales <ul style="list-style-type: none"> • UPEP Gros FAHAM • UPEP Dioré • Travaux de Modernisation Salazie Secteur Nord A • Equipement Forage désert et réhabilitation Bras mousseline
040	Opérations d'ordre transfert entre sections	0,00	22 200,00	Ajustement des reprises sur les subventions transférables
TOTAL		7 773 304,74	22 200,00	

Accusé de réception en préfecture
974-249740093-20210629-2021-C112-DE
Date de télétransmission : 09/07/2021
Date de réception préfecture : 09/07/2021

2/ Les recettes d'investissement

Le Budget supplémentaire 2021 prévoit la reprise des restes à réaliser 2020, la reprise de l'excédent d'investissement 2020 et un ajustement des recettes d'investissement pour un montant global de (+) 7 795 504.74 € selon la répartition, par chapitre, suivante :

Chapitre	Libellé	RAR 2020	Ajustement de crédits	Commentaires
10r	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	3 336 773,24	Affectation du résultat 2020
13	Subventions d'investissement	56 901,80	0,00	Reprise de RAR 2020
16	Emprunts et dettes assimilées	2 262 750,00	-883 928,13	Reprise du RAR de l'emprunt Banque des territoires et ajustement du besoin d'emprunts nouveaux
021r	Virement de la section d'exploitation	0,00	906 128,13	Augmentation du virement à la section d'investissement
001	Solde d'exécution positif reporté de N-1	0,00	2 116 879,70	Reprise de l'excédent d'investissement 2020
TOTAL		2 319 651,80	5 475 852,94	

Considérant que la Commission des Finances et Affaires Générales qui s'est réunie le 18 juin 2021, a émis **un avis favorable**.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- Adopte, au niveau du chapitre, le supplémentaire 2020 du budget annexe de l'eau potable en gestion déléguée.

Fait à Saint-Benoît, le 29 juin 2021

**Pour extrait conforme,
Le Président de la CIREST**
Patrice SELLY



Accusé de réception en préfecture
974-249740093-20210629-2021-C112-DE
Date de télétransmission : 09/07/2021
Date de réception préfecture : 09/07/2021

SEANCE DU 29 JUIN 2021

AFFAIRE 2021-C113
BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF REGIE
BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt-neuf juin le Conseil Communautaire de la Communauté Intercommunale Réunion Est, dûment convoqué, s'est réuni dans le Gymnase de Bras-Fusil à Saint-Benoît, la séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Patrice SELLY.

Le Président certifie que la convocation initiale du Conseil Communautaire avait été faite, le **22 juin 2021**

Le nombre des membres en exercice est **48**

Nombre de membres :

Présents	Représentés	Absents	Total des votes
36	5	7	41

ÉTAIENT PRESENTS : (36)

Monsieur Patrice SELLY,	Madame Catherine Anne PAYET,
Monsieur Michel VERGOZ,	Madame Jimmie COUPOU,
Monsieur Joé BEDIER,	Monsieur Gilles NAZE,
Monsieur Jeannick ATCHAPA,	Madame Vivianne PAYET BEN HAMIDA,
Monsieur Johnny PAYET,	Monsieur Jean-Claude FENELON,
Monsieur Stéphane FOUASSIN,	Monsieur Jean-Marie VIRAPOULLE,
Monsieur Ridwane ISSA,	Madame Marie-Lise CHANE-TO,
Madame Isabelle PERMACAONDIN,	Madame Marie Michèle MARIAYE,
Madame Monique MARIMOUTOU-TACOUN,	Monsieur Augustin CAZAL,
Monsieur Georges PARVEDY,	Monsieur Bruno ROBERT,
Monsieur Patrice BOULEVART,	Madame Sylvie PAYET,
Madame Sidoleine PAPAYA,	Madame Odile DAMOUR,
Madame Elodie PRAUD,	Monsieur Jean-Louis VITAL,
Madame Sonia ALBUFFY,	Madame Marie-Valentine SERRANO,
Madame Anne CANAGUY,	Madame Sophie AUDIFAX-LEBON,
Monsieur Laurent RAMASSAMY,	Monsieur Patrick DALLEAU,
Monsieur Jean-Paul CONSTANT,	Madame Cindy SOUCANE,
Monsieur Laurent PAPAYA,	Monsieur Ludovic ALAMELOU.

ÉTAIENT ABSENTS : (7) Monsieur Jean-Marc PEQUIN, Madame Sabrina DIJOUX, Monsieur Jean Yannick RAMIN, Monsieur Moussa SAÏD, Madame Sabrina RAMIN, Monsieur Axel BOUCHER, Monsieur Daniel GONTHIER.

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : (5) Madame Primilla CEVAMY à Madame Elodie PRAUD, Madame Alexa SOUPOU à Monsieur Georges PARVEDY, Madame Stéphanie POÏNY-TOPLAN à Monsieur Laurent RAMASSAMY, Monsieur Jean-Paul VIRAPOULLE à Monsieur Jean-Marie VIRAPOULLE, Madame Lorraine MERGY à Monsieur Jeannick ATCHAPA.

Le Président Patrice SELLY ne prend pas part aux votes à partir de l'affaire 2021-C097 jusqu'à l'affaire 2021-C105. La présidence de ces séances est assurée par Monsieur Michel VERGOZ (1^{er} Vice-Président), désigné à cet effet.

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Elodie PRAUD qui accepte, a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance.

Que la condition de quorum a été atteinte.

Accusé de réception en préfecture
974-249740093-20210629-2021-C113
Date de télétransmission : 09/07/2021
Date de réception préfecture : 09/07/2021

Le Président

Patrice SELLY

**BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF REGIE
BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2021**

Vu la Loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe),

Vu l'article L. 1612-11 du Code Général des Collectivités Territoriales permettant à l'organe délibérant d'apporter des modifications au budget jusqu'au terme de l'exercice auquel elles s'appliquent,

Le Budget supplémentaire 2021 de l'assainissement collectif en Régie, d'un montant global de (+) 206 370.92 €, se décompose entre les deux sections de la manière suivante :

- Fonctionnement : (+) 366.52 €
- Investissement : (+) 206 004.40 €

Ainsi, le budget 2021 de l'assainissement collectif en Régie s'élève à 1 381 170.92 €, réparti entre les deux sections de la manière suivante :

- Fonctionnement : 695 166.52 €
- Investissement : 686 004.40 €

		Budget Supplémentaire 2021			Total Budget 2021
	B. Primitif 2021	Restes à réaliser	Ajustement de l'exercice	Total BS 2021	
Fonctionnement	694 800,00	0,00	366,52	366,52	695 166,52
Investissement	480 000,00	4 536,00	201 468,40	206 004,40	686 004,40
Total Dépenses	1 174 800,00	4 536,00	201 834,92	206 370,92	1 381 170,92
Fonctionnement	694 800,00	0,00	366,52	366,52	695 166,52
Investissement	480 000,00	0,00	206 004,40	206 004,40	686 004,40
Total Recettes	1 174 800,00	0,00	206 370,92	206 370,92	1 381 170,92

SECTION D'EXPLOITATION

1/ Les dépenses d'exploitation

Le Budget supplémentaire 2021 prévoit un ajustement des dépenses d'exploitation à hauteur de (+) 366.52 € selon la répartition, par chapitre, suivante :

Chapitre	Libellé	Ajustement de crédits	Commentaires
023	Virement à la section d'Investissement	366,52	Augmentation du virement à la section d'investissement
TOTAL		366,52	

Accusé de réception en préfecture
974-249740093-20210629-2021-C113-DE
Date de télétransmission : 09/07/2021
Date de réception préfecture : 09/07/2021

2/ Les recettes d'exploitation

Le Budget supplémentaire 2021 prévoit la reprise du résultat 2020 pour un montant de (+) 366.52 € selon la répartition, par chapitre, suivante :

Chapitre	Libellé	Ajustement de crédits	Commentaires
002	Résultat de fonctionnement reporté	366,52	Reprise de l'excédent de fonctionnement 2020
TOTAL		366,52	

SECTION D'INVESTISSEMENT

1/ Les dépenses d'investissement

Le Budget supplémentaire 2021 prévoit la reprise des restes à réaliser 2020 et la reprise de du déficit d'investissement pour un montant global de (+) 206 004.40 € selon la répartition, par chapitre, suivante :

Chapitre	Libellé	RAR 2020	Ajustement de crédits	Commentaires
21	Immobilisations corporelles	4 536,00	0,00	
001	Solde d'exécution négatif reporté de N-1	0,00	201 468,40	Reprise du déficit d'investissement 2020
TOTAL		4 536,00	201 468,40	

2/ Les recettes d'investissement

Le Budget supplémentaire 2021 prévoit l'affectation du résultat de fonctionnement 2020 à la section d'investissement, et un ajustement des recettes d'investissement pour un montant global de (+) 206 004.40 € selon la répartition, par chapitre, suivante :

Chapitre	Libellé	RAR 2020	Ajustement de crédits	Commentaires
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	206 004,40	Affectation du résultat 2020
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	-366,52	Ajustement du besoin d'emprunt 2021
021	Virement de la section d'exploitation	0,00	366,52	Augmentation du virement à la section d'investissement
TOTAL		0,00	206 004,40	

Accusé de réception en préfecture
 974-249740093-20210629-2021-C113-DE
 Date de télétransmission : 09/07/2021
 Date de réception préfecture : 09/07/2021

Considérant que la Commission des Finances et Affaires Générales qui s'est réunie le 18 juin 2021, a émis **un avis favorable**.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- Adopte, au niveau du chapitre, le budget supplémentaire 2021 du budget annexe de l'assainissement collectif en régie.

Fait à Saint-Benoît, le 29 juin 2021

Pour extrait conforme,
Le Président de la CIREST
Patrice SELLY



The official seal of the Communauté Intercommunale Réunion Est is circular. It features a central emblem with a figure holding a staff and a banner, surrounded by the text 'COMMUNAUTÉ INTERCOMMUNALE RÉUNION EST' and 'FONDÉE EN 1964'. A large, stylized handwritten signature in black ink is written over the seal.

Accusé de réception en préfecture
974-249740093-20210629-2021-C113-DE
Date de télétransmission : 09/07/2021
Date de réception préfecture : 09/07/2021

SEANCE DU 29 JUIN 2021

AFFAIRE 2021-C114
BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF DSP
BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt-neuf juin le Conseil Communautaire de la Communauté Intercommunale Réunion Est, dûment convoqué, s'est réuni dans le Gymnase de Bras-Fusil à Saint-Benoît, la séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Patrice SELLY.

Le Président certifie que la convocation initiale du Conseil Communautaire avait été faite, le **22 juin 2021**

Le nombre des membres en exercice est **48**

Nombre de membres :

Présents	Représentés	Absents	Total des votes
36	5	7	41

ÉTAIENT PRESENTS : (36)

Monsieur Patrice SELLY,
Monsieur Michel VERGOZ,
Monsieur Joé BEDIER,
Monsieur Jeannick ATCHAPA,
Monsieur Johnny PAYET,
Monsieur Stéphane FOUASSIN,
Monsieur Ridwane ISSA,
Madame Isabelle PERMACAONDIN,
Madame Monique MARIMOUTOU-TACOUN,
Monsieur Georges PARVEDY,
Monsieur Patrice BOULEVART,
Madame Sidoleine PAPAYA,
Madame Elodie PRAUD,
Madame Sonia ALBUFFY,
Madame Anne CANAGUY,
Monsieur Laurent RAMASSAMY,
Monsieur Jean-Paul CONSTANT,
Monsieur Laurent PAPAYA,

Madame Catherine Anne PAYET,
Madame Jimmye COUPOU,
Monsieur Gilles NAZE,
Madame Vivianne PAYET BEN HAMIDA,
Monsieur Jean-Claude FENELON,
Monsieur Jean-Marie VIRAPOULLE,
Madame Marie-Lise CHANE-TO,
Madame Marie Michèle MARIAYE,
Monsieur Augustin CAZAL,
Monsieur Bruno ROBERT,
Madame Sylvie PAYET,
Madame Odile DAMOUR,
Monsieur Jean-Louis VITAL,
Madame Marie-Valentine SERRANO,
Madame Sophie AUDIFAX-LEBON,
Monsieur Patrick DALLEAU,
Madame Cindy SOUCANE,
Monsieur Ludovic ALAMELOU.

ÉTAIENT ABSENTS : (7) Monsieur Jean-Marc PEQUIN, Madame Sabrina DIJOUX, Monsieur Jean Yannick RAMIN, Monsieur Moussa SAÏD, Madame Sabrina RAMIN, Monsieur Axel BOUCHER, Monsieur Daniel GONTHIER.

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : (5) Madame Primilla CEVAMY à Madame Elodie PRAUD, Madame Alexa SOUPOU à Monsieur Georges PARVEDY, Madame Stéphanie POÏNY-TOPLAN à Monsieur Laurent RAMASSAMY, Monsieur Jean-Paul VIRAPOULLE à Monsieur Jean-Marie VIRAPOULLE, Madame Lorraine MERGY à Monsieur Jeannick ATCHAPA.

Le Président Patrice SELLY ne prend pas part aux votes à partir de l'affaire 2021-C097 jusqu'à l'affaire 2021-C105. La présidence de ces séances est assurée par Monsieur Michel VERGOZ (1^{er} Vice-Président), désigné à cet effet.

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Elodie PRAUD qui accepte, a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance.

Que la condition de quorum a été atteinte.

Accusé de réception en préfecture
974-249740093-20210629-2021-0114 DE
Date de télétransmission : 09/07/2021
Date de réception préfecture : 09/07/2021



Le Président

Patrice SELLY

AFFAIRE 2021-C114

BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF DSP BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2021

Vu la Loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe),

Vu l'article L. 1612-11 du Code Général des Collectivités Territoriales permettant à l'organe délibérant d'apporter des modifications au budget jusqu'au terme de l'exercice auquel elles s'appliquent,

Le Budget supplémentaire 2021 de l'assainissement collectif DSP, d'un montant global de (+) 987 776.91 €, se décompose entre les deux sections de la manière suivante :

- Fonctionnement : (+) 800.00 €
- Investissement : (+) 986 976.91 €

Ainsi, le budget 2021 de l'assainissement collectif DSP s'élève à 7 796 326.91 €, réparti entre les deux sections de la manière suivante :

- Fonctionnement : 1 627 300.00 €
- Investissement : 6 169 026.91 €

		Budget Supplémentaire 2021			
	B. Primitif 2021	Restes à réaliser	Ajustement de l'exercice	Total BS 2021	Total Budget 2021
Fonctionnement	1 626 500,00	0,00	800,00	800,00	1 627 300,00
Investissement	5 182 050,00	2 773,00	984 203,91	986 976,91	6 169 026,91
Total Dépenses	6 808 550,00	2 773,00	985 003,91	987 776,91	7 796 326,91
Fonctionnement	1 626 500,00	0,00	800,00	800,00	1 627 300,00
Investissement	5 182 050,00	0,00	986 976,91	986 976,91	6 169 026,91
Total Recettes	6 808 550,00	0,00	987 776,91	987 776,91	7 796 326,91

SECTION D'EXPLOITATION

1/ Les dépenses d'exploitation

Le Budget supplémentaire 2021 prévoit un ajustement des dépenses d'exploitation à hauteur de (+) 800.00 € selon la répartition, par chapitre, suivante :

Chapitre	Libellé	Ajustement de crédits	Commentaires
023	Virement à la section d'Investissement	800,00	Augmentation du virement à la section d'investissement
TOTAL		800,00	

Accusé de réception en préfecture
 974-249740093-20210629-2021-C114-DE
 Date de télétransmission : 09/07/2021
 Date de réception préfecture : 09/07/2021

2/ Les recettes d'exploitation

Le Budget supplémentaire 2021 prévoit un ajustement des recettes d'exploitation pour un montant global de (+) 800.00 € selon la répartition, par chapitre, suivante :

Chapitre	Libellé	Ajustement de crédits	Total Budget 2021
042	Opérations d'ordre transfert entre sections	800,00	Ajustement des reprises sur les subventions transférables
TOTAL		800,00	

SECTION D'INVESTISSEMENT

1/ Les dépenses d'investissement

Le Budget supplémentaire 2021 prévoit la reprise des restes à réaliser 2020 et du déficit d'investissement 2020, et un ajustement des dépenses d'investissement pour un montant global de (+) 986 976.91 € selon la répartition, par chapitre, suivante :

Chapitre	Libellé	RAR 2020	Ajustement de crédits	Commentaires
23	Immobilisations en cours	2 773,00	0,00	Schéma directeur Assainissement Collectif de Saint Benoit
040	Opérations d'ordre transfert entre sections	0,00	800,00	Ajustement des reprises sur les subventions transférables
001	Solde d'exécution négatif reporté de N-1	0,00	983 403,91	Reprise du déficit d'investissement 2020
TOTAL		2 773,00	984 203,91	
			986 976,91	

2/ Les recettes d'investissement

Le Budget supplémentaire 2021 prévoit l'affectation de l'excédent de fonctionnement 2020 en investissement et un ajustement des recettes d'investissement pour un montant global de (+) 986 976.91 € selon la répartition, par chapitre, suivante :

Chapitre	Libellé	RAR 2020	Ajustement de crédits	Commentaires
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	914 528,21	Affectation du résultat 2020
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	71 648,70	Ajustement du besoin d'emprunt 2021
021	Virement de la section d'exploitation	0,00	800,00	Augmentation du virement à la section d'investissement
TOTAL		0,00	986 976,91	
			986 976,91	

Accusé de réception en préfecture
 974-249740093-20210629-2021-C114-DE
 Date de télétransmission : 09/07/2021
 Date de réception préfecture : 09/07/2021

Considérant que la Commission des Finances et Affaires Générales qui s'est réunie le 18 juin 2021, a émis **un avis favorable**.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- Adopte, au niveau du chapitre, le budget supplémentaire 2021 du budget annexe assainissement collectif en gestion déléguée.

Fait à Saint-Benoît, le 29 juin 2021

**Pour extrait conforme,
Le Président de la CIREST**
Patrice SELLY



Accusé de réception en préfecture
974-249740093-20210629-2021-C114-DE
Date de télétransmission : 09/07/2021
Date de réception préfecture : 09/07/2021

SEANCE DU 29 JUIN 2021

AFFAIRE 2021-C115
BUDGET SPANC REGIE
BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt-neuf juin le Conseil Communautaire de la Communauté Intercommunale Réunion Est, dûment convoqué, s'est réuni dans le Gymnase de Bras-Fusil à Saint-Benoît, la séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Patrice SELLY.

Le Président certifie que la convocation initiale du Conseil Communautaire avait été faite, le **22 juin 2021**

Le nombre des membres en exercice est **48**

Nombre de membres :

Présents	Représentés	Absents	Total des votes
36	5	7	41

ÉTAIENT PRESENTS : (36)

Monsieur Patrice SELLY,
Monsieur Michel VERGOZ,
Monsieur Joé BEDIER,
Monsieur Jeannick ATCHAPA,
Monsieur Johnny PAYET,
Monsieur Stéphane FOUASSIN,
Monsieur Ridwane ISSA,
Madame Isabelle PERMACAONDIN,
Madame Monique MARIMOUTOU-TACOUN,
Monsieur Georges PARVEDY,
Monsieur Patrice BOULEVART,
Madame Sidoleine PAPAYA,
Madame Elodie PRAUD,
Madame Sonia ALBUFFY,
Madame Anne CANAGUY,
Monsieur Laurent RAMASSAMY,
Monsieur Jean-Paul CONSTANT,
Monsieur Laurent PAPAYA,

Madame Catherine Anne PAYET,
Madame Jimmye COUPOU,
Monsieur Gilles NAZE,
Madame Vivianne PAYET BEN HAMIDA,
Monsieur Jean-Claude FENELON,
Monsieur Jean-Marie VIRAPOULLE,
Madame Marie-Lise CHANE-TO,
Madame Marie Michèle MARIAYE,
Monsieur Augustin CAZAL,
Monsieur Bruno ROBERT,
Madame Sylvie PAYET,
Madame Odile DAMOUR,
Monsieur Jean-Louis VITAL,
Madame Marie-Valentine SERRANO,
Madame Sophie AUDIFAX-LEBON,
Monsieur Patrick DALLEAU,
Madame Cindy SOUCANE,
Monsieur Ludovic ALAMELOU.

ÉTAIENT ABSENTS : (7) Monsieur Jean-Marc PEQUIN, Madame Sabrina DIJOUX, Monsieur Jean Yannick RAMIN, Monsieur Moussa SAÏD, Madame Sabrina RAMIN, Monsieur Axel BOUCHER, Monsieur Daniel GONTHIER.

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : (5) Madame Primilla CEVAMY à Madame Elodie PRAUD, Madame Alexa SOUPOU à Monsieur Georges PARVEDY, Madame Stéphanie POÏNY-TOPLAN à Monsieur Laurent RAMASSAMY, Monsieur Jean-Paul VIRAPOULLE à Monsieur Jean-Marie VIRAPOULLE, Madame Lorraine MERGY à Monsieur Jeannick ATCHAPA.

Le Président Patrice SELLY ne prend pas part aux votes à partir de l'affaire 2021-C097 jusqu'à l'affaire 2021-C105. La présidence de ces séances est assurée par Monsieur Michel VERGOZ (1^{er} Vice-Président), désigné à cet effet.

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Elodie PRAUD qui accepte, a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance.

Que la condition de quorum a été atteinte.

Accusé de réception en préfecture
974-249740093-20210629-2021-C115-DE
Date de télétransmission : 09/07/2021
Date de réception préfecture : 09/07/2021

Président
Patrice SELLY



AFFAIRE 2021-C115

BUDGET SPANC REGIE BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2021

Vu la Loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe),

Vu l'article L. 1612-11 du Code Général des Collectivités Territoriales permettant à l'organe délibérant d'apporter des modifications au budget jusqu'au terme de l'exercice auquel elles s'appliquent,

Le Budget supplémentaire 2020 de l'assainissement non collectif en régie, d'un montant global de (+) 334 940.66 €, se décompose entre les deux sections de la manière suivante :

- Fonctionnement : (+) 279 000.00 €
- Investissement : (+) 55 940.66 €

Ainsi, le budget 2021 de l'assainissement non collectif en régie s'élève à 990 940.66 €, réparti entre les deux sections de la manière suivante :

- Fonctionnement : 733 000.00 €
- Investissement : 257 940.66 €

	B. Primitif 2021	Budget Supplémentaire 2021			Total Budget 2021
		Restes à réaliser	Ajustement de l'exercice	Total BS 2021	
Fonctionnement	454 000,00	0,00	279 000,00	279 000,00	733 000,00
Investissement	202 000,00	8 127,50	47 813,16	55 940,66	257 940,66
Total Dépenses	656 000,00	8 127,50	326 813,16	334 940,66	990 940,66
Fonctionnement	454 000,00	0,00	279 000,00	279 000,00	733 000,00
Investissement	202 000,00	0,00	55 940,66	55 940,66	257 940,66
Total Recettes	656 000,00	0,00	334 940,66	334 940,66	990 940,66

SECTION D'EXPLOITATION

1/ Les dépenses d'exploitation

Le Budget supplémentaire 2021 prévoit la reprise du déficit de fonctionnement 2020 et un ajustement des dépenses d'exploitation pour un montant global de (+) 279 000.00 € selon la répartition, par chapitre, suivante :

Accusé de réception en préfecture
974-249740093-20210629-2021-C115-DE
Date de télétransmission : 09/07/2021
Date de réception préfecture : 09/07/2021

Chapitre	Libellé	Ajustement de crédits	Commentaires
023	Virement à la section d'Investissement	1 798,40	Augmentation du virement à la section d'investissement
042	Opérations d'ordre transfert entre sections	3 300,00	Augmentation de la dotation aux amortissements
002	Résultat de fonctionnement reporté	273 901,60	Reprise du déficit de fonctionnement 2020
TOTAL		279 000,00	

2/ Les recettes d'exploitation

Le Budget supplémentaire 2021 prévoit un ajustement des recettes d'exploitation pour un montant global de (+) 279 000.00 € selon la répartition, par chapitre, suivante :

Chapitre	Libellé	Ajustement de crédits	Commentaires
70	Ventes produits fabriqués, prestations	65 000,00	Ajustement des recettes tarifaires (réalisation de contrôles périodiques)
74	Dotations et subventions	199 000,00	Subvention relative au diagnostic des installations d'ANC
042	Opérations d'ordre transfert entre sections	15 000,00	Ajustement des reprises sur les subventions transférables
TOTAL		279 000,00	

INVESTISSEMENT

1/ Les dépenses d'investissement

Le Budget supplémentaire 2021 prévoit la reprise des restes à réaliser 2020 et un ajustement des dépenses d'investissement pour un montant global de (+) 55 940.66 € selon la répartition, par chapitre, suivante :

Chapitre	Libellé	RAR 2020	Ajustement de crédits	Commentaires
20	Immobilisations incorporelles	6 975,00	0,00	Licence logiciel métier ANC
21	Immobilisations corporelles	0,00	32 813,16	Achat de véhicules de service
27	Immobilisations financières	1 152,50	0,00	
040	Opérations d'ordre transfert entre sections	0,00	15 000,00	Ajustement des reprises sur les subventions transférables
TOTAL		8 127,50	47 813,16	
		55 940,66		

2/ Les recettes d'investissement

Le Budget supplémentaire 2021 prévoit la reprise de l'excédent d'investissement 2020 et un ajustement des recettes d'investissement pour un montant global de (+) 55 940.66 € selon la répartition, par chapitre, suivante :

<p>Accusé de réception en préfecture 974-249740093-20210629-2021-C115-DE Date de télétransmission : 09/07/2021 Date de réception préfecture : 09/07/2021</p>
--

Chapitre	Libellé	RAR 2020	Ajustement de crédits	Commentaires
13	Subventions d'investissement	0,00	-199 000,00	
040	Opérations d'ordre transfert entre sections	0,00	3 300,00	Augmentation des amortissements
021	Virement de la section d'exploitation	0,00	1 798,40	Augmentation du virement à la section d'investissement
001	Solde d'exécution positif reporté de N-1	0,00	249 842,26	Reprise de l'excédent d'investissement 2020
TOTAL		0,00	55 940,66	
			55 940,66	

Considérant que la Commission des Finances et Affaires Générales qui s'est réunie le 18 juin 2021, a émis **un avis favorable**.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- Adopte, au niveau du chapitre, le budget supplémentaire 2021 du budget annexe de la régie de l'assainissement non collectif (SPANC).

Fait à Saint-Benoît, le 29 juin 2021

**Pour extrait conforme,
Le Président de la CIREST
Patrice SELLY**



Accusé de réception en préfecture
974-249740093-20210629-2021-C115-DE
Date de télétransmission : 09/07/2021
Date de réception préfecture : 09/07/2021

COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE REUNION EST
*Bras-Panon – Plaine des Palmistes – Saint-André
Saint-Benoît – Sainte-Rose - Salazie*

SEANCE DU 29 JUIN 2021

AFFAIRE 2021-C116

LEVEE DE PRESCRIPTION POUR PAIEMENT DE RETENUES DE GARANTIE

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt-neuf juin le Conseil Communautaire de la Communauté Intercommunale Réunion Est, dûment convoqué, s'est réuni dans le Gymnase de Bras-Fusil à Saint-Benoît, la séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Patrice SELLY.

Le Président certifie que la convocation initiale du Conseil Communautaire avait été faite, le **22 juin 2021**

Le nombre des membres en exercice est **48**

Nombre de membres :

Présents	Représentés	Absents	Total des votes
36	5	7	41

ÉTAIENT PRESENTS : (36)

Monsieur Patrice SELLY,
Monsieur Michel VERGOZ,
Monsieur Joé BEDIER,
Monsieur Jeannick ATCHAPA,
Monsieur Johnny PAYET,
Monsieur Stéphane FOUASSIN,
Monsieur Ridwane ISSA,
Madame Isabelle PERMACAONDIN,
Madame Monique MARIMOUTOU-TACOUN,
Monsieur Georges PARVEDY,
Monsieur Patrice BOULEVART,
Madame Sidoleine PAPAYA,
Madame Elodie PRAUD,
Madame Sonia ALBUFFY,
Madame Anne CANAGUY,
Monsieur Laurent RAMASSAMY,
Monsieur Jean-Paul CONSTANT,
Monsieur Laurent PAPAYA,

Madame Catherine Anne PAYET,
Madame Jimmye COUPOU,
Monsieur Gilles NAZE,
Madame Vivianne PAYET BEN HAMIDA,
Monsieur Jean-Claude FENELON,
Monsieur Jean-Marie VIRAPOULLE,
Madame Marie-Lise CHANE-TO,
Madame Marie Michèle MARIAYE,
Monsieur Augustin CAZAL,
Monsieur Bruno ROBERT,
Madame Sylvie PAYET,
Madame Odile DAMOUR,
Monsieur Jean-Louis VITAL,
Madame Marie-Valentine SERRANO,
Madame Sophie AUDIFAX-LEBON,
Monsieur Patrick DALLEAU,
Madame Cindy SOUCANE,
Monsieur Ludovic ALAMELOU.

ÉTAIENT ABSENTS : (7) Monsieur Jean-Marc PEQUIN, Madame Sabrina DIJOUX, Monsieur Jean Yannick RAMIN, Monsieur Moussa SAÏD, Madame Sabrina RAMIN, Monsieur Axel BOUCHER, Monsieur Daniel GONTHIER.

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : (5) Madame Primilla CEVAMY à Madame Elodie PRAUD, Madame Alexa SOUPOU à Monsieur Georges PARVEDY, Madame Stéphanie POÏNY-TOPLAN à Monsieur Laurent RAMASSAMY, Monsieur Jean-Paul VIRAPOULLE à Monsieur Jean-Marie VIRAPOULLE, Madame Lorraine MERGY à Monsieur Jeannick ATCHAPA.

Le Président Patrice SELLY ne prend pas part aux votes à partir de l'affaire 2021-C097 jusqu'à l'affaire 2021-C105. La présidence de ces séances est assurée par Monsieur Michel VERGOZ (1^{er} Vice-Président), désigné à cet effet.

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Elodie PRAUD qui accepte, a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance.

Que la condition de quorum a été atteinte.

Accusé de réception en préfecture
974-249740093-20210629-2021-C116-DE
Date de télétransmission : 09/07/2021
Date de réception préfecture : 09/07/2021



LEVEE DE PRESCRIPTION POUR PAIEMENT DE RETENUES DE GARANTIE

Vu l'article R2191-35 du code de la commande publique relatif au remboursement de la retenue de garantie,

Vu la loi n° 68-1250 du 31 décembre 1968 relative à la prescription des créances sur l'Etat, les départements, les communes et les établissements publics,

Des retenues de garanties ont été mandatées sur les exercices précédents pour le marché d'« Aménagement de la déchèterie de Grand-Canal à Saint-André – Lot n°02 Bâtiments » mais n'ont pas été libérées depuis la réception des travaux des opérations concernées.

Ces retenues de garantie doivent être libérées et versées au titulaire du marché, l'entreprise PHILIBERT TERRASSEMENT BTP, pour un montant de 7 118.32 € TTC (Cf. « Annexe »).

Toutefois, le délai d'exigibilité d'une recette étant dépassé, soit 4 années, il est proposé à l'assemblée de prononcer la levée du délai de prescription pour les retenues de garantie dues afin de pouvoir les reverser au titulaire.

Considérant que la Commission des Finances et Affaires Générales qui s'est réunie le 18 juin 2021, a émis **un avis favorable**.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- Approuve la levée du délai de prescription pour les retenues de garantie dues afin de pouvoir les reverser au titulaire du marché, l'entreprise PHILIBERT TERRASSEMENT BTP, pour un montant de 7 118.32 € TTC
- Autorise le Président ou son représentant à signer tous les actes y afférents.

Fait à Saint-Benoît, le 29 juin 2021

**Pour extrait conforme,
Le Président de la CIREST**
Patrice SÉLLY



Accusé de réception en préfecture
974-249740093-20210629-2021-C116-DE
Date de télétransmission : 09/07/2021
Date de réception préfecture : 09/07/2021

Marché : TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA DECHETERIE DE GRAND CANAL

RETENUES DE GARANTIE - LOT N°2 BATIMENTS

Entreprise : PHILIBERT TERRASSEMENT

ANNEE	SITUATION	BORDEREAU	MANDAT	DATE DE MANDATEMENT	MONTANT HT	MONTANT TTC
2015	RG 1	1027	3561	24/11/2015	1210,6	1313,5
	RG 2	1027	3562	24/11/2015	985,45	1069,21
	RG 3	1027	3563	24/11/2015	1547,34	1678,86
	RG 4	1027	3564	24/11/2015	668,52	725,34
	RG 5	1027	3565	24/11/2015	1070,03	1160,98
	RG 6	1027	3566	24/11/2015	729,35	791,35
DGD					349,38	379,08
TOTAL					6 560,67	7 118,32

Accusé de réception en préfecture
974-249740093-20210629-2021-C116-DE
Date de télétransmission : 09/07/2021
Date de réception préfecture : 09/07/2021

COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE REUNION EST
*Bras-Panon – Plaine des Palmistes – Saint-André
Saint-Benoît – Sainte-Rose - Salazie*

SEANCE DU 29 JUIN 2021

AFFAIRE 2021-C117

FONDS DE CONCOURS AUX COMMUNES PROROGATION DE DELAI DE SOLLICITATION DE LA CIREST

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt-neuf juin le Conseil Communautaire de la Communauté Intercommunale Réunion Est, dûment convoqué, s'est réuni dans le Gymnase de Bras-Fusil à Saint-Benoît, la séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Patrice SELLY.

Le Président certifie que la convocation initiale du Conseil Communautaire avait été faite, le **22 juin 2021**

Le nombre des membres en exercice est **48**

Nombre de membres :

Présents	Représentés	Absents	Total des votes
36	5	7	41

ÉTAIENT PRESENTS : (36)

Monsieur Patrice SELLY,
Monsieur Michel VERGOZ,
Monsieur Joé BEDIER,
Monsieur Jeannick ATCHAPA,
Monsieur Johnny PAYET,
Monsieur Stéphane FOUASSIN,
Monsieur Ridwane ISSA,
Madame Isabelle PERMACAONDIN,
Madame Monique MARIMOUTOU-TACOUN,
Monsieur Georges PARVEDY,
Monsieur Patrice BOULEVART,
Madame Sidoleine PAPAYA,
Madame Elodie PRAUD,
Madame Sonia ALBUFFY,
Madame Anne CANAGUY,
Monsieur Laurent RAMASSAMY,
Monsieur Jean-Paul CONSTANT,
Monsieur Laurent PAPAYA,
Madame Catherine Anne PAYET,
Madame Jimmye COUPOU,
Monsieur Gilles NAZE,
Madame Vivianne PAYET BEN HAMIDA,
Monsieur Jean-Claude FENELON,
Monsieur Jean-Marie VIRAPOULLE,
Madame Marie-Lise CHANE-TO,
Madame Marie Michèle MARIAYE,
Monsieur Augustin CAZAL,
Monsieur Bruno ROBERT,
Madame Sylvie PAYET,
Madame Odile DAMOUR,
Monsieur Jean-Louis VITAL,
Madame Marie-Valentine SERRANO,
Madame Sophie AUDIFAX-LEBON,
Monsieur Patrick DALLEAU,
Madame Cindy SOUCANE,
Monsieur Ludovic ALAMELOU.

ÉTAIENT ABSENTS : (7) Monsieur Jean-Marc PEQUIN, Madame Sabrina DIJOUX, Monsieur Jean Yannick RAMIN, Monsieur Moussa SAÏD, Madame Sabrina RAMIN, Monsieur Axel BOUCHER, Monsieur Daniel GONTHIER.

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : (5) Madame Primilla CEVAMY à Madame Elodie PRAUD, Madame Alexa SOUPOU à Monsieur Georges PARVEDY, Madame Stéphanie POÏNY-TOPLAN à Monsieur Laurent RAMASSAMY, Monsieur Jean-Paul VIRAPOULLE à Monsieur Jean-Marie VIRAPOULLE, Madame Lorraine MERGY à Monsieur Jeannick ATCHAPA.

Le Président Patrice SELLY ne prend pas part aux votes à partir de l'affaire 2021-C097 jusqu'à l'affaire 2021-C105. La présidence de ces séances est assurée par Monsieur Michel VERGOZ (1^{er} Vice-Président), désigné à cet effet.

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Elodie PRAUD qui accepte, a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance.

Que la condition de quorum a été atteinte.

Accusé de réception en préfecture
974-249740093-20210629-2021-C117-DE
Date de télétransmission : 09/07/2021
Date de réception préfecture : 09/07/2021



**FONDS DE CONCOURS AUX COMMUNES
PROROGATION DE DELAI DE SOLLICITATION DE LA CIREST**

Vu l'article L.5216-5-VI du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2018-C028 du 29 mars 2018 approuvant le règlement d'attribution de fonds de concours aux communes membres pour la période 2018-2021 ;

Par délibération n°2020-C088 du 02 octobre 2020, le conseil communautaire de la CIREST a décidé de repousser la date de sollicitation du FIIS 2018-2021 à la CIREST au 30.06.2021 afin de permettre aux communes de conserver les fonds leur étant initialement destinés.

A ce jour, un solde de 639 550,35 € n'a pas été sollicité par les communes suivantes :

La Plaine des Palmistes	163 854,35 €
Saint-Benoît	469 310,00 €
Salazie	6 386,00 €
TOTAL	639 550,35 €

Compte-tenu du solde important restant à affecter, il est proposé de prolonger la date de sollicitation du FIIS 2018-2021 au 31.12.2021.

Considérant que la Commission des Finances et Affaires Générales, réunie en date du 18 juin 2021 a émis un **avis favorable**.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- Autorise l'ensemble des communes membres à solliciter la CIREST au plus tard le 31.12.2021 pour le financement de leurs opérations au titre du FIIS 2018-2021.
- Autorise le Président ou son représentant à signer tous les actes y afférents.

Fait à Saint-Benoît, le 29 juin 2021

**Pour extrait conforme,
Le Président de la CIREST**
Patrice SELLY

Accusé de réception en préfecture
974-249740093-20210629/2021-C117-DE
Date de télétransmission : 09/07/2021
Date de réception préfecture : 09/07/2021

COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE REUNION EST
Bras-Panon – Plaine des Palmistes – Saint-André
Saint-Benoît – Sainte-Rose - Salazie

SEANCE DU 29 JUIN 2021

AFFAIRE 2021-C118

**ATTRIBUTION DE FONDS DE CONCOURS A LA COMMUNE DE SAINT-ANDRE –
REHABILITATION DU COMPLEXE SPORTIF DE MILLE ROCHES AVENANT N°05**

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt-neuf juin le Conseil Communautaire de la Communauté Intercommunale Réunion Est, dûment convoqué, s'est réuni dans le Gymnase de Bras-Fusil à Saint-Benoît, la séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Patrice SELLY.

Le Président certifie que la convocation initiale du Conseil Communautaire avait été faite, le **22 juin 2021**

Le nombre des membres en exercice est **48**

Nombre de membres :

Présents	Représentés	Absents	Total des votes
36	5	7	41

ÉTAIENT PRESENTS : (36)

Monsieur Patrice SELLY,
Monsieur Michel VERGOZ,
Monsieur Joé BEDIER,
Monsieur Jeannick ATCHAPA,
Monsieur Johnny PAYET,
Monsieur Stéphane FOUASSIN,
Monsieur Ridwane ISSA,
Madame Isabelle PERMACAONDIN,
Madame Monique MARIMOUTOU-TACOUN,
Monsieur Georges PARVEDY,
Monsieur Patrice BOULEVART,
Madame Sidoleine PAPAYA,
Madame Elodie PRAUD,
Madame Sonia ALBUFFY,
Madame Anne CANAGUY,
Monsieur Laurent RAMASSAMY,
Monsieur Jean-Paul CONSTANT,
Monsieur Laurent PAPAYA,

Madame Catherine Anne PAYET,
Madame Jimmye COUPOU,
Monsieur Gilles NAZE,
Madame Vivianne PAYET BEN HAMIDA,
Monsieur Jean-Claude FENELON,
Monsieur Jean-Marie VIRAPOULLE,
Madame Marie-Lise CHANE-TO,
Madame Marie Michèle MARIAYE,
Monsieur Augustin CAZAL,
Monsieur Bruno ROBERT,
Madame Sylvie PAYET,
Madame Odile DAMOUR,
Monsieur Jean-Louis VITAL,
Madame Marie-Valentine SERRANO,
Madame Sophie AUDIFAX-LEBON,
Monsieur Patrick DALLEAU,
Madame Cindy SOUCANE,
Monsieur Ludovic ALAMELOU.

ÉTAIENT ABSENTS : (7) Monsieur Jean-Marc PEQUIN, Madame Sabrina DIJOUX, Monsieur Jean Yannick RAMIN, Monsieur Moussa SAÏD, Madame Sabrina RAMIN, Monsieur Axel BOUCHER, Monsieur Daniel GONTHIER.

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : (5) Madame Primilla CEVAMY à Madame Elodie PRAUD, Madame Alexa SOUPOU à Monsieur Georges PARVEDY, Madame Stéphanie POÏNY-TOPLAN à Monsieur Laurent RAMASSAMY, Monsieur Jean-Paul VIRAPOULLE à Monsieur Jean-Marie VIRAPOULLE, Madame Lorraine MERGY à Monsieur Jeannick ATCHAPA.

Le Président Patrice SELLY ne prend pas part aux votes à partir de l'affaire 2021-C097 jusqu'à l'affaire 2021-C105. La présidence de ces séances est assurée par Monsieur Michel VERGOZ (1^{er} Vice-Président), désigné à cet effet.

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Elodie PRAUD qui accepte, a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance.

Que la condition de quorum a été atteinte.

Accusé de réception en préfecture
974-249740093-20210629-2021-C118-DE
Date de télétransmission : 09/07/2021
Date de réception préfecture : 09/07/2021



Le Président
Patrice SELLY

**ATTRIBUTION DE FONDS DE CONCOURS A LA COMMUNE DE SAINT-ANDRE –
REHABILITATION DU COMPLEXE SPORTIF DE MILLE ROCHES AVENANT N°05**

Vu l'article L.5216-5-VI du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2012-C027 du 05 avril 2012 approuvant le règlement d'attribution de fonds de concours aux communes membres pour la période 2012-2014 ;

Par courrier en date du 30 mars 2021, la commune de Saint-André a sollicité la CIREST afin de modifier le plan de financement de l'opération « Réhabilitation du complexe sportif de Mille Roches » comme suit :

Le coût de l'opération est de 1 768 484,63 €.

Dépenses		Recettes		
Postes	Montant	Libellé	Montant	Participation en %
Réhabilitation du complexe sportif de Mille Roches	1 768 484,63 €	DEPARTEMENT	1 122 632,77 €	63,48 %
		REGION	292 520,57 €	16,54 %
		CIREST FIIS	176 665,65 €	9,99 %
		COMMUNE	176 665,65 €	9,99 %
Total HT	1 768 484,63 €	Total HT	1 768 484,63 €	100 %
TVA (commune)	150 321,19 €	TVA (commune)	150 321,19 €	
Total TTC	1 918 805,82 €	Total TTC	1 918 805,82 €	

La participation de la CIREST est donc proposée à hauteur de 176 665,65 € au titre du FIIS 2012-2014.

Cette opération fait l'objet d'une autorisation de programme dont les crédits de paiement sont inscrits au budget primitif 2021 au chapitre 204 compte 2041412 « Subventions d'équipement versées aux communes membres du GFP – Bâtiments et installations ».

Considérant que la Commission des Finances et Affaires Générales, réunie en date du 18 juin 2021, a émis un **avis favorable**.

Accusé de réception en préfecture
974-249740093-20210629-2021-C118-DE
Date de télétransmission : 09/07/2021
Date de réception préfecture : 09/07/2021

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- Valide la modification du plan de financement pour l'opération « Réhabilitation du complexe sportif de Mille Roches » de la commune de Saint-André au titre du FIIS 2012-2014,
- Adopte les termes de l'avenant n°05 ci annexé,
- Autorise le Président à signer tous les actes y afférents,
- Autorise le Président à signer tout avenant à la convention de subvention n'ayant pas d'impact financier supérieur à 10 %.

Fait à Saint-Benoît, le 29 juin 2021

Pour extrait conforme,
Le Président de la CIREST
Patrice SEILLY



Accusé de réception en préfecture
974-249740093-20210629-2021-C118-DE
Date de télétransmission : 09/07/2021
Date de réception préfecture : 09/07/2021

COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE REUNION EST
*Bras-Panon – Plaine des Palmistes – Saint-André
Saint-Benoît – Sainte-Rose - Salazie*

SEANCE DU 29 JUIN 2021

AFFAIRE 2021-C119

**SUBVENTION AU GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC - POLE PORTUAIRE INDUSTRIEL
ENERGETIQUE DE BOIS ROUGE**

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt-neuf juin le Conseil Communautaire de la Communauté Intercommunale Réunion Est, dûment convoqué, s'est réuni dans le Gymnase de Bras-Fusil à Saint-Benoît, la séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Patrice SELLY.

Le Président certifie que la convocation initiale du Conseil Communautaire avait été faite, le **22 juin 2021**

Le nombre des membres en exercice est **48**

Nombre de membres :

Présents	Représentés	Absents	Total des votes
36	5	7	41

ÉTAIENT PRESENTS : (36)

Monsieur Patrice SELLY,
Monsieur Michel VERGOZ,
Monsieur Joé BEDIER,
Monsieur Jeannick ATCHAPA,
Monsieur Johnny PAYET,
Monsieur Stéphane FOUASSIN,
Monsieur Ridwane ISSA,
Madame Isabelle PERMACAONDIN,
Madame Monique MARIMOUTOU-TACOUN,
Monsieur Georges PARVEDY,
Monsieur Patrice BOULEVART,
Madame Sidoleine PAPAYA,
Madame Elodie PRAUD,
Madame Sonia ALBUFFY,
Madame Anne CANAGUY,
Monsieur Laurent RAMASSAMY,
Monsieur Jean-Paul CONSTANT,
Monsieur Laurent PAPAYA,

Madame Catherine Anne PAYET,
Madame Jimmye COUPOU,
Monsieur Gilles NAZE,
Madame Vivianne PAYET BEN HAMIDA,
Monsieur Jean-Claude FENELON,
Monsieur Jean-Marie VIRAPOULLE,
Madame Marie-Lise CHANE-TO,
Madame Marie Michèle MARIAYE,
Monsieur Augustin CAZAL,
Monsieur Bruno ROBERT,
Madame Sylvie PAYET,
Madame Odile DAMOUR,
Monsieur Jean-Louis VITAL,
Madame Marie-Valentine SERRANO,
Madame Sophie AUDIFAX-LEBON,
Monsieur Patrick DALLEAU,
Madame Cindy SOUCANE,
Monsieur Ludovic ALAMELOU.

ÉTAIENT ABSENTS : (7) Monsieur Jean-Marc PEQUIN, Madame Sabrina DIJOUX, Monsieur Jean Yannick RAMIN, Monsieur Moussa SAÏD, Madame Sabrina RAMIN, Monsieur Axel BOUCHER, Monsieur Daniel GONTHIER.

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : (5) Madame Primilla CEVAMY à Madame Elodie PRAUD, Madame Alexa SOUPOU à Monsieur Georges PARVEDY, Madame Stéphanie POÏNY-TOPLAN à Monsieur Laurent RAMASSAMY, Monsieur Jean-Paul VIRAPOULLE à Monsieur Jean-Marie VIRAPOULLE, Madame Lorraine MERGY à Monsieur Jeannick ATCHAPA.

Le Président Patrice SELLY ne prend pas part aux votes à partir de l'affaire 2021-C097 jusqu'à l'affaire 2021-C105. La présidence de ces séances est assurée par Monsieur Michel VERGOZ (1^{er} Vice-Président), désigné à cet effet.

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Elodie PRAUD qui accepte, a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance.

Que la condition de quorum a été atteinte.

Le Président
Accusé de réception en préfecture
974-249740093-20210629-2021-C119-DE
Date de télétransmission : 09/07/2021
Date de réception préfecture : 09/07/2021
Patrice SELLY

**SUBVENTION AU GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC - POLE PORTUAIRE
INDUSTRIEL ENERGETIQUE DE BOIS ROUGE**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2016 – 913/SG/DRCTCV en date du 23 mai 2016 portant approbation de la convention constitutive du groupement d'intérêt public dénommé Pôle Portuaire Industriel Energétique de Bois-Rouge (PPIEBR),

Vu l'avenant n°1 a la convention constitutive du groupement d'intérêt public Pole Portuaire Industriel Energétique De Bois-Rouge (PPIEBR),

Vu le budget primitif 2021 du GIP PPIEBR approuvé par son Conseil d'Administration le 6 avril 2021 fixant les contributions des membres du groupement pour l'année 2021,

Vu le budget primitif 2021 de la CIREST actant les crédits de fonctionnement et d'investissement attribués au GIP PPIEBR,

Vu les conventions de financement du 6 décembre 2017, du 19 juillet 2018 et du 30 octobre 2019 fixant les montants et modalités de versement des contributions de la CIREST au GIP PPIEBR respectivement pour les années 2017, 2018 et 2019.

Considérant la qualité de membre de la CIREST au sein du GIP PPIEBR,

Le Groupement d'Intérêt Public du Pôle Portuaire Industriel et Energétique de Bois Rouge (GIP PPIEBR) a été créé le 30 octobre 2015 pour construire et mettre en œuvre un Pôle industriel de dimension internationale, intégrant un équipement portuaire bicéphale sur le site de Bois Rouge de la commune de Saint-André.

Constitué de trois membres fondateurs, que sont la Commune de Saint-André, la Région Réunion et la CIREST, le GIP PPIEBR a pour objet de contribuer à la mise en place du PPIEBR avec pour perspective la concrétisation des orientations suivantes:

- Une stratégie portuaire de la Région Réunion à 30 ans (vrac, importation de véhicules, ravitaillement en gaz naturel liquéfié (GNL), carénage, exportations variées)
- Un territoire a énergie positive (notamment Energie Thermique des mers, valorisation énergétique de la chaleur des unités industrielles, stockage du GNL, production de bio-éthanol. ..)
- Un site respectueux de l'environnement et des enjeux de développement durable (notamment usine de valorisation énergétique des déchets, valorisation de l'eau océanique profonde ...)
- Un site inscrit dans l'ère numérique (Green Data-center)

Des études et des travaux ont été réalisés entre 2016 à 2020, le pont de Bois Rouge a également été rétrocédé en 2018 au GIP PPIEBR par l'Etat

Les études et travaux réalisés sont les suivants :

- Etude stratégique du PPIEBR
- Etude de faisabilité d'une centrale d'Energie Thermique des mers
- Etude de faisabilité d'un data green data center
- Etude de mesures compensatoires hydrauliques

Accusé de réception en préfecture
974-249740093-20210629-2021-C119-DE
Date de télétransmission : 09/07/2021
Date de réception préfecture : 09/07/2021

- Diagnostic du pont de Bois rouge
- Travaux de consolidation du pont de Bois Rouge

La CIREST, comme les deux autres membres, participe au financement de la part résiduelle des dépenses d'investissement, après déduction des subventions des divers partenaires (fonds FEOER, AOEME, COC, Région au titre de la Contrepartie nationale des fonds européens).

A ce titre, la participation de la CIREST au budget de fonctionnement du GIP PPIEBR pour l'année 2021 s'élève à 10 500,00 €.

La subvention d'équipement destinée au financement des dépenses d'investissement du GIP PPIEBR s'élève à 83 194,94 €, correspondant au montant des participations sur les opérations inscrites au budget, déduction faite des montants déjà versés au cours des exercices 2017 à 2019.

Considérant que les montants des contributions versés à cette date au GIP PPIEBR et les montants restant à verser tels qu'ils sont détaillés dans l'état joint en annexe,

Ce montant sera versé par imputation sur le chapitre 204 — Subvention d'équipement autres organismes publics, du budget de la CIREST.

Considérant que la Commission Finances et Affaires Générales qui s'est réunie le 18 juin 2021, a émis un **avis favorable**.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- Valide les termes du présent rapport,
- Attribue une subvention d'investissement d'un montant de 83 194,94 € et 10 500 € en fonctionnement au GIP - PPIEBR et prélève la somme sur les lignes budgétaires correspondantes,
- Autorise le Président ou son représentant à signer tous les documents y afférents.

Fait à Saint-Benoît, le 29 juin 2021

**Pour extrait conforme,
Le Président de la CIREST**
Patrice SELLY



Accusé de réception en préfecture
974-249740093-20210629-2021-C119-DE
Date de télétransmission : 09/07/2021
Date de réception préfecture : 09/07/2021

SEANCE DU 29 JUIN 2021

AFFAIRE 2021-C120
RAPPORT D'ACTIVITE 2020

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt-neuf juin le Conseil Communautaire de la Communauté Intercommunale Réunion Est, dûment convoqué, s'est réuni dans le Gymnase de Bras-Fusil à Saint-Benoît, la séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Patrice SELLY.

Le Président certifie que la convocation initiale du Conseil Communautaire avait été faite, le **22 juin 2021**

Le nombre des membres en exercice est **48**

Nombre de membres :

Présents	Représentés	Absents	Total des votes
36	5	7	41

ÉTAIENT PRESENTS : (36)

Monsieur Patrice SELLY,
Monsieur Michel VERGOZ,
Monsieur Joé BEDIER,
Monsieur Jeannick ATCHAPA,
Monsieur Johnny PAYET,
Monsieur Stéphane FOUASSIN,
Monsieur Ridwane ISSA,
Madame Isabelle PERMACAONDIN,
Madame Monique MARIMOUTOU-TACOUN,
Monsieur Georges PARVEDY,
Monsieur Patrice BOULEVART,
Madame Sidoleine PAPAYA,
Madame Elodie PRAUD,
Madame Sonia ALBUFFY,
Madame Anne CANAGUY,
Monsieur Laurent RAMASSAMY,
Monsieur Jean-Paul CONSTANT,
Monsieur Laurent PAPAYA,

Madame Catherine Anne PAYET,
Madame Jimmye COUPOU,
Monsieur Gilles NAZE,
Madame Vivianne PAYET BEN HAMIDA,
Monsieur Jean-Claude FENELON,
Monsieur Jean-Marie VIRAPOULLE,
Madame Marie-Lise CHANE-TO,
Madame Marie Michèle MARIAYE,
Monsieur Augustin CAZAL,
Monsieur Bruno ROBERT,
Madame Sylvie PAYET,
Madame Odile DAMOUR,
Monsieur Jean-Louis VITAL,
Madame Marie-Valentine SERRANO,
Madame Sophie AUDIFAX-LEBON,
Monsieur Patrick DALLEAU,
Madame Cindy SOUCANE,
Monsieur Ludovic ALAMELOU.

ÉTAIENT ABSENTS : (7) Monsieur Jean-Marc PEQUIN, Madame Sabrina DIJOUX, Monsieur Jean Yannick RAMIN, Monsieur Moussa SAÏD, Madame Sabrina RAMIN, Monsieur Axel BOUCHER, Monsieur Daniel GONTHIER.

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : (5) Madame Primilla CEVAMY à Madame Elodie PRAUD, Madame Alexa SOUPOU à Monsieur Georges PARVEDY, Madame Stéphanie POÏNY-TOPLAN à Monsieur Laurent RAMASSAMY, Monsieur Jean-Paul VIRAPOULLE à Monsieur Jean-Marie VIRAPOULLE, Madame Lorraine MERGY à Monsieur Jeannick ATCHAPA.

Le Président Patrice SELLY ne prend pas part aux votes à partir de l'affaire 2021-C097 jusqu'à l'affaire 2021-C105. La présidence de ces séances est assurée par Monsieur Michel VERGOZ (1^{er} Vice-Président), désigné à cet effet.

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Elodie PRAUD qui accepte, a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance.

Que la condition de quorum a été atteinte.

Accusé de réception en préfecture
974-249740093-20210629_2021-C120-DE
Date de télétransmission : 12/07/2021
Date de réception préfecture : 12/07/2021

Le Président
Patrice SELLY